



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport à
monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
madame la ministre de la Culture

Évaluation de la contribution des associations soutenues par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de la culture au développement du goût de la lecture chez les jeunes publics

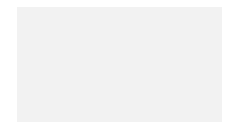
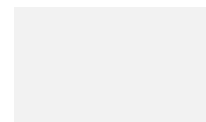
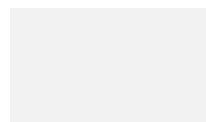
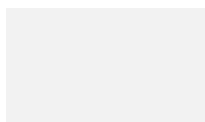
IGÉSR n° 2021-099 / IGAC n° 2021-14 - juillet 2021

IGÉSR

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

IGAC

Inspection générale
des affaires culturelles



*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

Inspection générale des affaires culturelles

**Évaluation de la contribution des associations soutenues par le
ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le
ministère de la culture au développement du goût de la lecture chez
les jeunes publics**

Juillet 2021

Françoise LEGENDRE
Olivier BARBARANT

Marie BERTIN
Benoît PAUMIER

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

Inspecteurs généraux des affaires culturelles

SOMMAIRE

Synthèse	1
Liste des préconisations.....	3
Introduction	5
1. Une politique portée par les deux ministères	6
1.1. L'engagement du ministère de l'éducation nationale	8
1.1.1. <i>Une ambition continue.....</i>	9
1.1.2. <i>Diverses modalités de soutien.....</i>	10
1.1.3. <i>Un pilotage complexe.....</i>	11
1.2. L'engagement du ministère de la culture	12
1.2.1. <i>Une succession d'initiatives ministérielles.....</i>	12
1.2.2. <i>Un effort important et multiforme mais sans visibilité d'ensemble.....</i>	13
2. Un panorama d'associations circonscrit au niveau national, foisonnant au niveau régional, avec des modes d'intervention multiples, et faisant appel à une diversité d'intervenants	17
2.1. Les associations nationales	17
2.1.1. <i>Un large spectre de missions.....</i>	18
2.1.2. <i>Un déploiement inégal en région et centré sur les territoires prioritaires</i>	18
2.1.3. <i>Des différences marquées dans les structures de financement</i>	19
2.1.4. <i>Des modes d'accompagnement majoritairement à horizon annuel</i>	20
2.2. Les associations locales	20
2.3. Typologie des actions menées par des associations en lien avec le développement du goût de la lecture des jeunes publics	22
2.3.1. <i>Lecture à voix haute à des enfants ou des jeunes</i>	22
2.3.2. <i>Lecture à voix haute par des enfants ou des jeunes.....</i>	23
2.3.3. <i>Organisation de prix littéraires décernés par des jeunes publics</i>	24
2.3.4. <i>Organisation de rencontres avec des auteurs (débat, lectures...)</i>	25
2.3.5. <i>Organisation de moments de lecture.....</i>	26
2.3.6. <i>Ateliers d'écriture.....</i>	26
2.3.7. <i>Résidences d'auteurs et actions dans la durée.....</i>	27
2.3.8. <i>Organisation d'événements : salons, festivals... ..</i>	27
2.3.9. <i>Interventions pour publics éloignés ou empêchés.....</i>	28
2.3.10. <i>Le rôle des associations dans l'évolution des pratiques professionnelles</i>	28
2.3.11. <i>Une évolution des modes d'intervention : inscrire le livre et les activités de lecture dans une culture numérique ?</i>	29
2.3.12. <i>Un exemple : les partenariats associatifs de la bibliothèque de Maromme</i>	30
2.4. Les tranches d'âge couvertes par les associations	31
2.5. La qualification et la formation des intervenants	33
3. Évaluation et préconisations.....	34

3.1.	Des outils d'évaluation limités	34
3.1.1.	<i>Les éléments prévus par les conventions passées avec l'État</i>	34
3.1.2.	<i>Les actions menées par les associations : quelle place pour l'évaluation ?</i>	35
3.1.3.	<i>Le regard de professionnels du livre et de la lecture</i>	36
3.2.	Préconisations	39
3.2.1.	<i>Consolider le soutien aux associations en tant que relais indispensable de la stratégie de l'État, en lien direct avec les territoires et les citoyens</i>	39
3.2.2.	<i>Donner plus de cohérence à la politique de soutien de l'État</i>	41
3.2.3.	<i>Favoriser l'appropriation des projets par les acteurs des territoires.....</i>	45
3.2.4.	<i>Construire des outils d'évaluation et de pilotage plus rigoureux</i>	46
3.2.5.	<i>Faciliter l'engagement des associations dans les domaines de l'audiovisuel et des technologies numériques.....</i>	47
	Conclusion	47
	Annexes	49

Synthèse

Le soutien aux associations contribuant à développer le goût du livre et de la lecture chez les jeunes publics s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques essentielles portées par chacun des deux ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture : lutte contre l'illettrisme, développement de l'éducation artistique et culturelle, soutien à la filière du livre. Elle répond aux objectifs de contribution à l'amélioration de la maîtrise de la lecture, de lutte contre la tendance constatée de la baisse de la pratique de la lecture des livres, et de promotion de la lecture comme moyen d'accès à la culture et aux arts, et d'ouverture sur le monde.

L'effort financier des deux ministères, que la mission a évalué à une dépense annuelle d'environ 9,2 M€, auquel s'ajoutent les contributions directes en personnels du ministère chargé de l'éducation nationale, est conséquent, mais limité au regard des enjeux et de la masse des 12,7 millions d'élèves potentiellement concernés, alors que 20 % des jeunes connaissent des fragilités ou des difficultés dans la maîtrise de la lecture. Cet effort est réparti entre les administrations centrales et, pour le ministère de la culture, le centre national du livre, et les services extérieurs. Pour ce qui concerne les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), leur contribution représente les deux tiers de l'effort budgétaire qui s'élève à 6,4 M€.

La multiplicité des interlocuteurs, les cloisonnements entre administrations, les chevauchements de responsabilités et de circuits de financements contribuent toutefois à amoindrir l'impact et la lisibilité de cet effort.

Au niveau national, l'effort de l'État est concentré sur quelques grandes associations participant directement à la mise en œuvre des politiques nationales, et en partie structuré par de grandes opérations telles que la « Nuit de la lecture », « Partir en Livre », « Des livres à soi », ou, en 2020, l'« Été culturel ».

Au niveau local, les dispositifs d'éducation artistique et culturelle ainsi que les contrats territoire-lecture permettent d'associer les services des deux ministères, les collectivités territoriales, les établissements scolaires, les bibliothèques et les associations dans des politiques territoriales où leurs rôles apparaissent très complémentaires. Les agences régionales du livre et de la lecture et les associations professionnelles complètent le dispositif.

Dans le foisonnement des associations locales, le nombre de celles aidées par les DRAC et contribuant au développement du goût de la lecture et du livre chez les jeunes a été estimé à environ 300. La plupart d'entre elles ont un objet plus large : elles peuvent avoir pour mission de contribuer à la promotion du livre, de la lecture et de la littérature quels que soient les publics, ou de développer des activités culturelles, tous secteurs confondus, ou encore avoir pour vocation la lutte pour l'éducation populaire, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel dans les territoires les plus défavorisés, en zones urbaines ou rurales.

Les modes d'intervention de ces associations sont multiples : lecture à voix haute à des enfants ou des jeunes ou par ceux-ci, organisation de prix littéraires, de rencontres avec des auteurs, ateliers d'écriture, résidences d'auteurs, organisation de festivals et salons, interventions en direction des publics éloignés, pratiques de la lecture recourant aux outils numériques.

Parmi ces différents modes d'intervention, la mission a noté l'effet manifeste des rencontres entre les auteurs et le jeune public, qui lui permettent d'avoir une vision incarnée de la littérature, ou encore la notoriété des prix et concours qui mobilisent des classes sur l'ensemble du territoire et font des élèves des acteurs de la vie littéraire.

Une évaluation rigoureuse de l'impact des actions conduites par ou avec les associations n'en demeure pas moins complexe. L'État a développé des dispositifs extrêmement riches d'indicateurs quantitatifs. Cependant, ces derniers mesurent en réalité plus l'activité des associations que leur impact. Les associations les plus novatrices ont engagé des recherches actives en la matière, qui demeurent toutefois partielles. Enfin, les professionnels (éditeurs, libraires, bibliothécaires) portent un regard très positif sur la valeur ajoutée apportée par les associations mais ne disposent pas non plus d'évaluations plus précises.

Il ressort de l'ensemble de ces observations que les associations constituent bien un pilier essentiel des politiques de développement du goût de la lecture et du livre chez les jeunes publics. Leur rôle devrait dès lors être consolidé, eu égard au coût limité de cette politique, à la capacité des associations d'agir au plus

près des territoires, notamment ceux qui en ont le plus besoin, et à jouer un rôle de médiation, indispensable pour la réussite de ces politiques.

Leur action pourrait toutefois gagner en visibilité et en efficacité.

Il incombe dès lors aux deux ministères de rationaliser leur approche, tant en renforçant leurs collaborations à tous niveaux, qu'au sein de leurs organisations internes. S'agissant du ministère de la culture, il importe de donner les moyens au service du livre et de la lecture d'exercer, en lien avec la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC), son rôle de pilotage, de mieux faire circuler l'information, de limiter au maximum les multi subventionnements entre des entités du ministère de la culture et le Centre national du livre (CNL), et d'articuler réellement en région le travail entre le CNL et les DRAC. S'agissant du ministère de l'éducation nationale, la circulation de l'information tant en son sein qu'avec ses partenaires devra être également privilégiée. Le déploiement progressif de la plateforme de données d'éducation artistique et culturelle ADAGE pourrait constituer à cet égard un appui précieux. Enfin, le renforcement de la formation des enseignants apparaît indispensable.

Favoriser le travail en commun au plus près des territoires est un deuxième axe de propositions. Il passe notamment par la possibilité donnée aux associations d'être parties prenantes à part entière des contrats territoire-lecture, ainsi que par une meilleure articulation entre la communication sur les grandes opérations nationales et sur les initiatives locales. La consolidation des réunions regroupant la diversité des acteurs et une incitation plus forte à la formation des bénévoles des associations intervenant en bibliothèques ou en milieu scolaire sont également proposées.

En troisième lieu, la mission recommande aussi la mise en place de dispositifs plus rigoureux d'évaluation de l'impact des actions menées par ces associations, qui suppose un travail en commun dans la durée entre des services chargés de l'évaluation des deux ministères, impliquant un suivi de cohorte d'élèves dans le cadre de l'enquête conduite par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), l'actualisation de l'enquête du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) sur le milieu associatif culturel, et un resserrement des dispositifs d'indicateurs d'activité des associations, à concentrer sur des objectifs stratégiques convenus avec l'État.

Enfin, la mission préconise d'inciter les associations à s'engager davantage dans les domaines de l'audiovisuel, en élargissant le travail engagé avec France Télévisions et Radio France, et dans celui des technologies numériques, en valorisant les multiples initiatives d'interactions en ligne avec leurs publics, auxquelles elles ont eu recours du fait de la crise sanitaire, cela afin de prendre en compte la diversification des pratiques de la lecture chez les jeunes, dans ses différents supports.

Liste des préconisations

Mieux coordonner l'action du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de la culture

1. Prévoir une concertation régulière, au moins une réunion annuelle, entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (direction générale de l'enseignement scolaire - DGESCO), et le ministère de la culture (direction générale des médias et des industries culturelles - DGMIC / service du livre et de la lecture - SLL, et DG2TDC), associant le CNL, afin d'échanger sur l'évaluation des associations soutenues conjointement, et de définir des objectifs communs.
2. Étendre le dispositif de conventions pluriannuelles sur 3 ans et tripartites (ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS), ministère de la culture (MC), associations), comportant un point annuel.
3. Porter les actions de promotion du goût de la lecture et du livre devant le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC).
4. Prévoir un volet consacré à la promotion de la lecture et du livre dans les conventions d'éducation artistique et culturelle, passées entre les rectorats et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Rationaliser l'organisation des dispositifs d'intervention du ministère de la culture

5. Donner au SLL les moyens d'exercer, en lien avec la DG2TDC, son rôle de pilotage de la politique de soutien aux associations (procédure de remontée des informations, base de données à partager avec le CNL et les DRAC).
6. Limiter les co-subventionnements internes au ministère, y compris avec le CNL.
7. Mettre en place des procédures de concertation entre les DRAC et le CNL sur les soutiens accordés par le CNL en régions, et envisager davantage de déconcentration des attributions du CNL vers les DRAC en matière de subventions apportées aux associations locales.
8. Faciliter la mise en commun de l'information au sein même des DRAC, notamment entre les conseillers Éducation artistique et culturelle (EAC) et les conseillers Livre et lecture.

Rendre plus efficiente l'action du ministère chargé de l'éducation nationale

9. Permettre une meilleure circulation de l'information, d'une part, entre l'éducation nationale et ses partenaires, d'autre part, au sein même de l'éducation nationale :
 - poursuivre l'encouragement, dans les projets des établissements, au partenariat avec les bibliothèques publiques et les associations, de manière à garantir une bonne coopération entre les ressources et les expertises en matière de livre et de lecture d'un même territoire ;
 - garantir, par la mise en place de réunions régulières, la circulation de l'information entre la délégation académique aux arts et à la culture (DAAC), les collèges des inspecteurs (inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et inspecteurs de l'éducation nationale des enseignements techniques et des enseignements généraux des lycées professionnels (IEN ET-EG) et les équipes des IA-IPR de lettres et Établissement et vie scolaire (EVS) et les conseillers des directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) en charge de la lecture ;
 - tirer un meilleur profit de la généralisation de la plateforme ADAGE dans l'ensemble des académies en matière d'information à destination des équipes pédagogiques sur les associations et leurs propositions, comme en matière de suivi et de pilotage des actions en faveur du livre et de la lecture.
10. Améliorer la formation des enseignants :
 - donner une place conséquente, en formation initiale de l'ensemble des professeurs des écoles et des professeurs de collège, à la connaissance de la littérature dans tous les genres (poésie,

théâtre, albums, romans graphiques, romans, bandes dessinées, récits ...) et de la littérature de jeunesse ;

- consolider, en formation continue des professeurs du premier degré et du cycle 3, des modules de formation permettant de réactualiser les acquis en matière de connaissance du champ littéraire accessible à l'enfance, en tirant profit de l'expertise de l'ensemble des acteurs du champ universitaire, des bibliothèques et des associations ;
- proposer, en formation continue du second degré, des modules associant par priorité documentalistes, professeurs de lettres et les partenaires « lecture » professionnels et associatifs permettant de renouveler les acquis de la formation initiale, et de penser la complémentarité des actions.

Améliorer la visibilité des projets, leur appropriation par les acteurs de terrain, et l'évaluation de l'impact du travail des associations

11. Mieux articuler la communication sur les opérations nationales en région en prenant mieux en compte des initiatives régionales ou locales réussies (MENJS, MC).

Limitier le nombre des grandes opérations nationales. Accentuer l'effort sur les opérations existantes, qui ont un effet de mobilisation sur le terrain. Prendre en compte l'importance des partenariats des acteurs associatifs et institutionnels sur les territoires.

12. Veiller, en amont de la signature de conventions, à la qualité des formations suivies par les bénévoles afin de mesurer leurs compétences spécifiques et leur capacité à intervenir efficacement aux côtés des éducateurs et des médiateurs (enseignants, bibliothécaires, etc.) et de pouvoir valoriser leur rôle en tant que relais et appuis sur le terrain (MENJS, MC).

13. Encourager la participation des associations dans la mise en place des contrats territoire-lecture (CTL), y compris en envisageant la possibilité qu'ils en soient cosignataires avec l'État et les collectivités territoriales (MC).

14. Actualiser l'étude du DEPS portant sur le rôle des associations, en identifiant un volet spécifique concernant les associations intervenant dans le domaine de la lecture des jeunes (MC, en lien avec MENJS).

15. Construire des indicateurs en nombre limité, simples et objectivables, pour évaluer l'action des associations, dans les conventions passées avec les associations (MENJS, MC).

16. Définir les éléments d'une étude d'impact prenant en compte une cohorte d'enfants dans la durée pour mesurer la portée des dispositifs dont ils ont pu ou non bénéficier (MENJS, en lien avec MC).

17. Consolider avec les responsables de programmes de France Télévisions et de Radio France le partenariat engagé par le ministère de l'éducation nationale pour valoriser et relayer les actions en faveur du livre et de la lecture ; mieux diffuser l'information concernant les associations comme les ressources en ligne (MENJS, MC).

18. Valoriser les initiatives prises par les associations durant la pandémie pour assurer le lien avec leur public cible en développant les outils numériques (MENJS, MC).

Introduction

Le développement du goût de la lecture et du livre chez les jeunes publics constitue un enjeu essentiel tant pour la politique de l'éducation que pour la politique culturelle.

Or, en la matière, les enquêtes et statistiques disponibles montrent l'étendue du travail à accomplir, tant en matière de maîtrise et de compréhension de la lecture qu'en matière de pratique de la lecture en tant que loisir, et plus largement en tant que pratique essentielle pour l'accès à la culture.

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de la culture ont été conduits à engager et soutenir conjointement une politique active en faveur du livre et de la lecture en direction des jeunes. Le défi éducatif et culturel demeure considérable, notamment dans la lutte contre le déterminisme social et pour le soutien et le maintien de pratiques parfois suscitées par la scolarité mais qui vont s'érodant avec l'âge des jeunes, alors même que l'entrée en adolescence s'accompagne dans leur cursus d'une confrontation avec des lectures de plus en plus exigeantes.

Les associations constituent dans leur ensemble, pour le ministère de la culture comme pour le ministère de l'éducation nationale, un pilier de cette politique, en étroite articulation avec les acteurs institutionnels et les bibliothèques publiques : elles sont accompagnées de manière constante depuis de nombreuses années, qu'elles agissent directement auprès du jeune public, organisent des formations ou mènent une activité de recherche, ou cumulent ces activités. Ces actions, si elles n'ont pas permis à cette date de renverser les courbes des pratiques des jeunes lecteurs, ne peuvent être lues à la seule lumière des chiffres cités ci-dessous, qu'elles permettent sans doute de limiter.

Agissant soit sur le temps scolaire, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, soit hors temps scolaire, en partenariat avec les bibliothèques, allant à la rencontre de publics éloignés de l'offre culturelle, assurant la promotion de la lecture chez les jeunes par un certain nombre de concours et de manifestations, les associations soutenues par l'un ou l'autre ministère déploient une action multiforme. En même temps que l'État s'est efforcé d'agir pour développer une politique structurée, de très nombreuses initiatives originales se sont développées sur le terrain, pour lesquelles l'État déconcentré est souvent sollicité, mais dont un grand nombre échappe à sa connaissance.

Pour apprécier l'action des associations concernées, la mission s'est efforcée d'abord de la resituer dans le contexte d'une politique nationale continue depuis de nombreuses années, et d'apprécier le poids et la manière dont sont gérées les aides dont elles bénéficient. Il est intéressant, à cet égard, de constater que des volets de politiques publiques, comme l'organisation des grands événements nationaux, leur sont ainsi délégués.

Elle a dessiné ensuite un panorama de ces associations, subventionnées pour partie au niveau national, mais pour la plupart foisonnantes en région, pour certaines d'entre elles soutenues par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les rectorats, en distinguant leurs modes d'intervention et la qualification des intervenants.

Elle a tenté enfin d'établir un bilan de leur action, considérée comme incontestable par l'ensemble des acteurs rencontrés, au regard d'indicateurs suffisants pour témoigner de leur activité, mais souvent impuissants à mesurer leur impact, que seul le suivi d'une cohorte dans la durée permettrait d'assurer. La mission a également pris en compte la capacité de ces associations à réfléchir sur leurs pratiques et leurs résultats.

Le travail d'enquête fut évidemment perturbé par la crise sanitaire qui n'a pas permis aux rapporteurs de constater sur le terrain, et en présence de ses acteurs et de ses destinataires, les multiples facettes de l'action des associations en direction de la jeunesse et des collectivités territoriales qui les accompagnent. La mission a cependant pu rencontrer des associations et des structures régionales du livre, les DRAC, les Délégations académiques aux arts et à la culture (DAAC), ainsi que des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et inspecteurs de l'éducation nationale (IEN ET-EG) et des professeurs ayant mis en œuvre avec leurs classes les projets portés par les associations.

Au terme de nombreux entretiens, des propositions sont formulées pour mieux assurer, dans la durée, la politique de soutien qui leur est dédiée. Ces préconisations trouveront place dans la partie 3.2, après les

volets consacrés à l'engagement des deux ministères, au panorama des associations, à la typologie de leurs interventions et à l'évaluation de leur action.

Le rôle des associations est incontournable pour un coût limité, même si elles ne touchent qu'une partie relativement faible d'une classe d'âge : la gestion des aides qui leur sont accordées doit être rationalisée, le rôle de soutien des professionnels affirmé, de nouveaux modes d'intervention expérimentés, une étude statistique dans la durée engagée sans délai.

1. Une politique portée par les deux ministères

Les deux ministères sont engagés dans des politiques partagées en faveur de la lecture afin de lutter contre un illettrisme persistant et d'enrayer la baisse de la pratique de la lecture et du livre comme activité culturelle.

Les performances en lecture et en compréhension de l'écrit de la part des élèves français telles qu'elles peuvent être mesurées montrent que le système éducatif français s'inscrit dans la moyenne supérieure des pays comparables. Cependant, comme l'indiquent les enquêtes PISA¹, la performance des élèves français en compréhension de l'écrit demeurait toujours en 2018 fortement corrélée au niveau socio-économique des familles.

Les dernières évaluations portées par le ministère de l'éducation nationale à l'entrée des élèves en sixième disposaient en septembre 2020 d'un test de fluence avec une lecture à voix haute. Elles indiquent que seulement un peu plus de la moitié des élèves de sixième présentent un niveau de fluence considéré comme satisfaisant, avec de nettes différences selon le sexe des élèves et selon le secteur de scolarisation².

À l'autre extrémité du spectre, les tests effectués lors des Journées Défense ont montré qu'en 2019, 11,8 % des jeunes participants âgés de 16 à 25 ans rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture, et que la moitié d'entre eux (5,3 %) peut être considérée en situation d'illettrisme. Si huit participants sur dix sont des lecteurs efficaces, plus d'un sur dix a une maîtrise fragile de la lecture. Ce sont donc environ 20 % des jeunes qui demeurent en difficulté plus ou moins considérable dans ce domaine, la proportion variant avec le genre (les filles sont moins en difficulté) et l'origine géographique ; celle-ci présente, d'une part, de fortes variations entre la métropole et les départements et régions d'outre-mer, et, d'autre part, en France métropolitaine, entre les régions³.

Concernant la relation au livre et à la lecture, l'enquête menée par Ipsos pour le Centre national du livre (CNL) en 2016, *Les jeunes et la lecture*, qui portait sur les pratiques de lecture des jeunes de 7 à 19 ans à partir d'un échantillon de 1 700 jeunes, a pu montrer que cette tranche d'âge lisait, et déclarait en moyenne 3 heures par semaine consacrées à ce loisir (contre 15 heures sur Internet). Elle a relevé que le taux de lecture pour le loisir baissait fortement à l'âge de l'entrée en collège, en raison de la concurrence d'autres loisirs et du temps passé sur internet : « *Le nombre de livres lus poursuit sa baisse au lycée. Les enfants de primaire lisent ainsi 3 fois plus de livres par goût personnel que les lycéens* ». L'enquête a souligné à son tour à quel point l'environnement familial joue un rôle déterminant sur les pratiques de lecture. Enfin, elle a pu conclure que la concurrence des autres activités de loisir et le manque de temps qu'elles génèrent sont reconnus par les jeunes eux-mêmes comme le frein majeur à la lecture.

Pour le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la culture, l'envolée des usages numériques – musique enregistrée, vidéos en ligne, réseaux sociaux, jeux vidéo – va ainsi de pair avec une chute constante de la pratique de la lecture : « *Malgré une fréquentation des bibliothèques en hausse, en particulier par les jeunes publics, la lecture – aussi bien de livres que de bandes dessinées – est une pratique qui continue de baisser au sein de la population* ». Le graphique qui suit illustre cette baisse de la lecture de livres dans une enquête commençant par la tranche d'âge 15-28 ans.

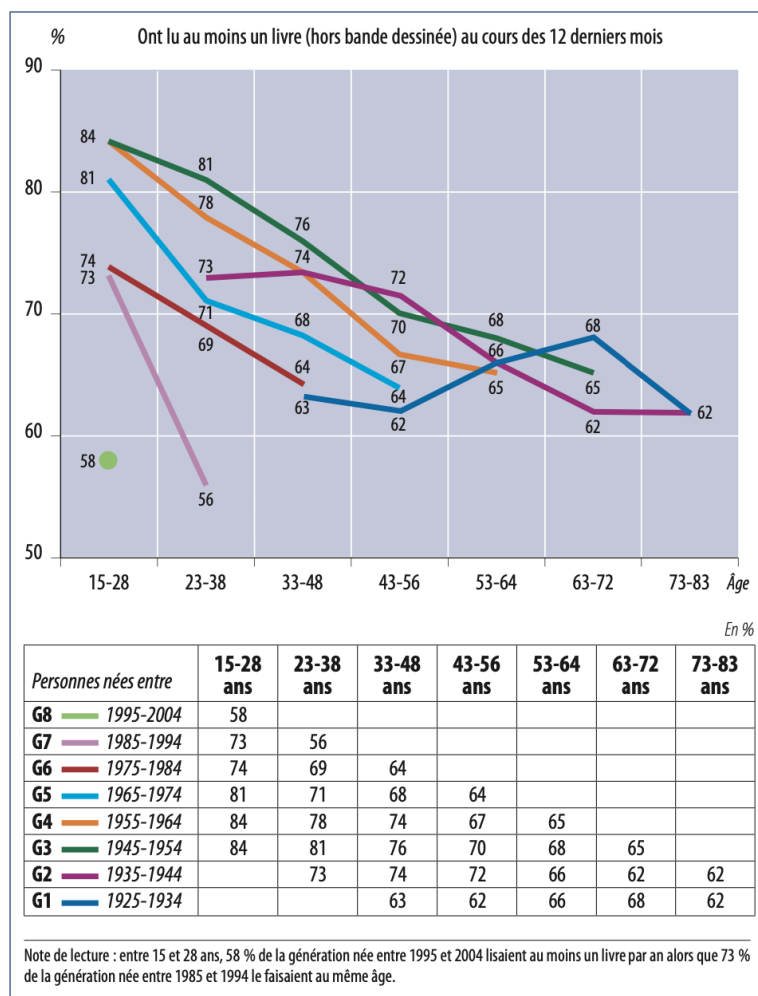
¹ Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

² Note d'information 21-03, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), janvier 2021 : <file:///C:/Users/flegendr/Downloads/ni-21-03-74126.pdf>

³ Note d'information 20-20, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), juin 2020 : <file:///C:/Users/flegendr/Downloads/ni-20-20-68259.pdf>

Figure 1 : Lecture de livres selon la génération
 (extrait de : *1973-2018 Cinquante ans de pratiques culturelles en France*,
 Philippe Lombardo, Loup Wolff, ministère de la culture)

Graphique 18 – Lecture de livres selon la génération, 1973-2018



Source : enquête sur les pratiques culturelles, 1973-2018, DEPS, Ministère de la Culture, 2020

La plus récente étude (IPSOS - CNL 2020) concernant les pratiques des plus de 15 ans montre une baisse de 8 % des Français déclarant avoir lu au moins un livre au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. L'analyse permet de distinguer la tranche d'âge des 15-24 ans comme celle qui décroche le plus de la lecture. D'autres informations du CNL permettent à sa présidente de situer à 12 ans l'âge auquel on se détourne des livres⁴.

Les deux ministères ont développé des politiques diversifiées en faveur de l'apprentissage et de la pratique de la lecture et du livre, s'appuyant sur le rôle des associations.

Les ministres successifs ont voulu, au travers d'événements nationaux, portés ou relayés par les associations, donner une visibilité à ce vecteur majeur de la culture pour en assurer la promotion. « La fureur de Lire », « Le temps des livres », « Lire en fête », « À vous de lire », les « Nuits de la lecture », se sont succédés, et si ces manifestations ne s'adressent pas exclusivement à la jeunesse, elles concernent aussi les enfants et les jeunes adultes. « Le Printemps des poètes » comme la « Semaine de la langue française et de la francophonie » s'adressent aussi au jeune public.

Leur engagement commun en la matière a pris la forme en 2018 du plan interministériel « À l'école des arts et de la culture », qui renforçait la coopération entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de

⁴ Enquête IPSOS auprès de 1 000 personnes à l'initiative du CNL, *Les Français et la lecture*, mars 2021 ; entretien Régine Hatchondo, Antoine Comte, Public Sénat, 2 avril 2021.

la culture autour de cinq domaines prioritaires, dont la lecture, confirmant l'objectif que 100 % des élèves bénéficient d'un parcours artistique et culturel cohérent, de l'entrée en maternelle à 18 ans.

En 2020, les deux ministres cosignaient la feuille de route 2020-2021 « Réussir le 100 % éducation artistique et culturelle », démarche fondée sur la connaissance, la pratique artistique et la rencontre avec les œuvres et avec les artistes. Étaient particulièrement visés les actions ciblées sur les classes n'ayant pas encore bénéficié des dispositifs mis en œuvre, les lycées professionnels et la labellisation « Objectif 100 % EAC » pour valoriser les territoires les plus engagés.

La feuille de route précise qu'il s'agit d'encourager la lecture « *en tant que plaisir personnel et partagé* », insiste sur les liens avec les bibliothèques publiques, et met en avant le « Quart d'heure lecture » dans les établissements scolaires et le soutien aux associations mobilisées au niveau national et territorial. Quatre temps forts sont cités : les 800 000 exemplaires des fables de La Fontaine remis chaque année aux élèves de CM2, deux grands concours de lecture à voix haute, « Les Petits champions de la lecture », à l'initiative du Syndicat national de l'édition (SNE), et « Si on lisait à voix haute » de La Grande Librairie de France 5, la participation à La Nuit de la lecture, articulée avec les deux précédents concours. En termes de diffusion de ressources, la plateforme Lumni est citée comme répondant au triple souci de rationaliser les offres, d'assurer la visibilité des ressources existantes et de créer de nouveaux outils : elle réunit les acteurs de l'audiovisuel public et des associations partenaires comme la Ligue de l'enseignement.

Cet engagement commun s'inscrit plus largement dans la charte pour l'EAC signée en juillet 2016 qui mentionne, en son article 7, que l'égal accès des jeunes à l'EAC repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, collectivités territoriales.

Lors du colloque organisé en février 2021 par l'association Lecture Jeunesse, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports insistait en effet sur l'importance des associations dans un dispositif de soutien à la lecture des jeunes, parce qu'elles ont une vision fondée à la fois sur l'expérience du terrain et sur des travaux de recherche. La ministre de la culture confirmait la nécessité, devant l'essor du numérique, de renforcer la maîtrise de l'écrit et le développement de l'esprit critique. Pour s'adapter aux évolutions, elle indiquait que les associations ont vocation à être le relais des politiques publiques.

Dans le prolongement de cette volonté interministérielle, en février 2021, les ministres de la culture et de l'éducation nationale ont décidé de généraliser sur l'ensemble du territoire le dispositif « Jeunes en librairie », dans le cadre du Plan de relance. Expérimenté en Nouvelle-Aquitaine et en Hauts-de-France, il s'adresse aux collégiens, aux lycéens et aux apprentis, et aux jeunes scolarisés sous main de justice. Les professeurs, en lien avec les libraires, imaginent un projet associant rencontres avec des auteurs, organisation d'ateliers, participation à des festivals littéraires, pour faire venir les jeunes en librairie afin qu'ils découvrent un univers que, parfois, ils ignorent. Ils pourront, avec le conseil des libraires, y acquérir le livre de leur choix grâce à un chèque livre. Suivant les régions, il est susceptible de se tenir avec ou sans l'accompagnement des associations.

1.1. L'engagement du ministère de l'éducation nationale

Le ministère de l'éducation nationale montre une véritable continuité dans la volonté de construire et de développer l'EAC. La lecture a toujours été considérée comme l'un des piliers de cette politique, elle est l'un des cinq axes prioritaires posés pour la généralisation de l'EAC. Les partenariats avec les associations et structures spécialisées dans les arts et la culture qui développent des actions auprès des publics scolaires sont encouragés de longue date.

Les mesures et actions portées par les ministres successifs ont permis d'asseoir et de consolider les actions, tout en se heurtant à des difficultés de pilotage et de lisibilité.

1.1.1. Une ambition continue

Pour s'en tenir à la seule décennie précédente, la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République a institué le « parcours d'éducation artistique et culturelle⁵ » (PEAC) qui se déroule dans et hors du cadre scolaire et contribue au « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». La circulaire 2013-073 du 3 mai 2013 stipule que « *tous les champs de l'art et de la culture sont concernés, [...] (arts visuels, arts du son, spectacle vivant, cinéma, musées, archives, patrimoine, architecture, livre et lecture, etc.)* ». Elle indique notamment que la mise en œuvre du PEAC « *résulte de la concertation entre les différents acteurs d'un territoire afin de construire une offre éducative cohérente à destination des jeunes, qui aille au-delà de la simple juxtaposition d'actions, dans tous les domaines des arts et de la culture* ».

L'arrêté du 1^{er} juillet 2015 indique que l'EAC « *nécessite une ouverture de l'école à des partenaires variés, aux compétences reconnues, qui enrichissent les ressources de l'institution scolaire. Elle nécessite aussi une ouverture de l'école sur le territoire de vie des élèves, son patrimoine artistique, ses structures culturelles, qui permet de mieux s'approprier ce territoire, en résonance avec la découverte d'œuvres et d'artistes universels issus d'époques et de cultures diverses.* ». L'arrêté insiste sur l'importance des partenariats, rappelant que le rapport définissant la programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'école de République annexé à la loi du 8 juillet 2013 indiquait : « *Ce parcours doit s'appuyer sur les apports conjugués de l'institution scolaire et de ses partenaires : collectivités locales, institutions culturelles, associations.* »

La circulaire 2017-003 du 10 mai 2017, *Développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents* indique : « *Pour garantir la qualité, la souplesse et la durabilité de l'expérience artistique inscrite dans le PEAC, il conviendra de veiller dans le cadre scolaire à ce que les élèves puissent bénéficier d'une rencontre artistique et culturelle sur chaque cycle d'enseignement en fonction des horaires définis par les programmes d'enseignement. Seront privilégiés autant que possible l'accueil d'artistes en résidence et d'œuvres dans les établissements scolaires, l'intervention de professionnels de la culture autour de leur métier ou de leur objet de recherche, des jumelages avec une structure culturelle ou une équipe artistique.* »

Les différents programmes disciplinaires du premier degré, du collège, puis du lycée général et technologique et ceux de la transformation de la voie professionnelle, accordent à l'éducation artistique et culturelle une assise dans les textes réglementaires et, par là, dans les pratiques concrètes des professeurs.

Cette mise en cohérence des apprentissages scolaires et de l'ouverture culturelle dans les apprentissages de la lecture a donné lieu à une mise en perspective dans la note de service « Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome » d'avril 2018, qui distribue en quatre points les ambitions pédagogiques portées par l'éducation nationale : « Comprendre en maîtrisant le code alphabétique », « Comprendre le sens explicite et les implicites d'un texte », « Comprendre les textes longs », enfin « Partager ses lectures : le plaisir de lire et de mieux comprendre », dont le paragraphe renvoie précisément à l'articulation entre les pratiques scolaires et l'appel aux partenariats : « *Tout au long de leur scolarité, [les élèves] sont ainsi familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) ; il s'agit de créer des habitudes, des réflexes, une proximité, particulièrement pour les enfants dont les familles sont éloignées de la culture de l'écrit. Autant que possible, prioritairement dans les petites classes de l'école primaire, avant que l'enfant n'acquière une certaine autonomie dans la lecture, les familles sont sensibilisées à l'importance de la lecture partagée en famille, et associées à l'acte de lire.*

En parallèle, le ministère de l'éducation nationale soutient les associations qui œuvrent pour la promotion du livre et de la lecture à travers des actions éducatives conduites sur les temps scolaire et périscolaire, telle l'association Lire et faire lire, qui œuvre à la transmission entre les générations du goût de la lecture, ou encore l'association Silence, on lit !, qui aide les écoles et les établissements à organiser des moments de lecture en commun »⁶.

La « Mobilisation en faveur du livre et de la lecture » est désignée comme une priorité, ce qui conduit le ministère à décliner les quatre points de la note de service de 2018 dans des actions concrètes, telles que le

⁵ Le PEAC est défini comme l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives. La lecture, la connaissance du champ du livre et du goût pour le livre en font pleinement partie.

⁶ Note de service n° 2018-049, BO n° 3 du 5 avril 2018.

plan d'investissement dans les bibliothèques des écoles, pour lequel 4,5 M€ ont été investis depuis 2017, auxquels s'ajoutent 2 M€ en 2019-2020. Il s'agit de doter en livres les écoles éloignées d'une bibliothèque municipale et de constituer des fonds de bibliothèque pour que les élèves puissent y avoir accès quotidiennement et lire des œuvres variées, selon leurs goûts. Plus de 1 500 écoles primaires ont déjà été dotées en 2018 ; ces crédits ont permis l'achat de plus de 300 000 livres. Le ministère insiste sur la diversité des formes et supports de la lecture, qu'il s'agisse de « fiction littéraire, de la littérature d'idées ou encore de la presse » dans la « formation morale et intellectuelle ».

La feuille de route « Réussir le 100 % EAC⁷ » qui fait suite à « L'école des arts et de la culture 3 ans - 18 ans »⁸, lancé en septembre 2018 par les deux ministères, met en avant le soutien aux associations mobilisées au niveau national et territorial. Le ministère chargé de l'éducation nationale entend « *soutenir, promouvoir et étendre les initiatives (prix, concours, partenariats, événements de promotion, etc.) destinées à partager le goût de la lecture et le plaisir de lire* », et donne pour exemples l'action menée par l'association Lire et faire lire, le concours à voix haute « Les Petits champions de la lecture », les ateliers d'écriture du Labo des histoires, la « Nuit de la lecture », la « Semaine de la presse et des médias dans l'École », le Goncourt des lycéens, le prix de la bande dessinée Fauve des lycéens⁹.

Quatre temps forts sont distingués :

- les fables de La Fontaine : le ministère offre chaque année depuis 2018 un exemplaire de fables choisies de la Fontaine à chaque élève de CM2, ce qui représente 800 000 exemplaires (1 M€) ;
- deux grands concours de lecture à voix haute : « Les Petits champions de la lecture », à l'initiative du SNE, et « Si on lisait à voix haute » (émission La Grande Librairie, France 5) ;
- Le « Quart d'heure lecture » a également été mis en œuvre dans les établissements du premier et du second degré pour favoriser silence et concentration.

Les partenariats des écoles avec des bibliothèques publiques sont encouragés et il est prévu qu'une carte de bibliothèque publique soit remise à chaque élève de CP en fin d'année.

Le rôle de l'audiovisuel public a été signalé comme moyen de susciter un nouvel élan, et les initiatives pour faire du numérique une voie d'accès au livre encouragées : qu'il s'agisse du partenariat entre « Si on lisait à voix haute » et La Grande Librairie sur France 5 ou de la plateforme Lumni.

1.1.2. Diverses modalités de soutien

1.1.2.1 L'agrément

Le ministère de l'éducation nationale accorde une reconnaissance à l'action de certaines associations par le biais des campagnes d'agrément, national ou académique selon le périmètre d'intervention des associations candidates. Attribué pour cinq ans et renouvelable, l'agrément de l'éducation nationale garantit la pertinence, le cadre déontologique et les valeurs morales et civiques communes au partenaire et au ministère de l'éducation. Cet agrément concerne la totalité des associations rencontrées par la mission, que leur action se consacre exclusivement ou non à la lecture : l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), ATD Quart Monde, la Ligue de l'enseignement, mais aussi Bruit de Lire, Lecture jeunesse, le Labo des Histoires, le Prix des incorruptibles, la Maison des écrivains et de la littérature ont ainsi bénéficié d'un agrément national pour la période 2015-2020.

1.1.2.2 Les subventions

Déterminer l'effort du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports suppose d'ajouter les subventions destinées aux associations spécialisées et celles concernant des associations généralistes dont le livre et la lecture ne constituent pas le seul objet.

⁷ <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/eac---feuille-de-route-2020-2021-51716.pdf>

⁸ <https://www.education.gouv.fr/l-ecole-des-arts-et-de-la-culture-11723>

⁹ Rapport IGÉSR n° 2017-059, *L'évaluation de la politique d'éducation artistique et culturelle : quelles modalités, quels indicateurs ?* août 2017 : <https://www.education.gouv.fr/mobilisation-en-faveur-du-livre-et-de-la-lecture>

Les subventions aux associations spécialisées dans les actions liées au livre et à la lecture, qui ne sont pas corrélées à l'agrément, représentent au plan national, pour la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) un montant total de 577 000 € en 2020.

Des subventions peuvent également exister au niveau académique mais les sommes qui ont été communiquées à la mission par les académies rencontrées se calculent en centaines d'euros, et relèvent le plus souvent d'un soutien à des activités lancées sur le territoire. Dans tous les cas, le partenariat permet une concertation sur les objectifs et les enjeux des actions menées.

1.1.2.3 Le personnel

Le soutien du MENJS se traduit aussi par les mises à disposition ou détachements de personnels dont bénéficient certaines associations d'envergure nationale¹⁰. La Ligue de l'enseignement, qui porte avec l'Union des associations familiales (UNAF) l'opération « Lire et faire lire », dénombre au moins un référent salarié pour chacune de ses 100 fédérations. Cependant, la part de l'activité spécifique dédiée aux actions mises en œuvre en faveur du livre et de la lecture ne peut être déterminée précisément au sein des nombreux autres champs d'intervention de la Ligue de l'enseignement. Le même raisonnement s'applique aux subventions du Fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) du MENJS, accordée à une association pour une durée de trois ans, pour un projet dont la mise en œuvre implique l'intervention d'un(e) salarié(e).

Il se traduit également par la contribution des enseignants et des services à la mise en place de certaines manifestations organisées par les associations comme, entre autres exemples, le Goncourt des Lycéens par l'association Bruit de lire ou le Prix des Incorruptibles.

1.1.3. Un pilotage complexe

L'intégration des projets portant sur la lecture et le goût du livre au PEAC est à la fois pleinement légitime, puisque la lecture constitue bien un apport culturel et ouvre l'école à la culture vivante, et problématique, en ce que les spécificités de la question de la lecture ne sont pas nécessairement reconnues et identifiées dans la multiplicité des dossiers d'éducation artistique et culturelle. La présence de chargés de mission « livre et lecture » au sein des DAAC est donc décisive ; leur présence académique les conduit cependant à devoir agir en coordination avec les Directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), où ils n'ont pas forcément leur équivalent.

Par-delà les complexités propres à un pilotage interministériel, les organisations territoriales de l'éducation nationale produisent des feuilletages de niveaux et de partenariats au sein des territoires, les responsabilités relevant des communes, des structures départementales ou régionales et du pilotage académique se révélant parfois complexe à conjuguer. La loi NOTRe, par sa réorganisation du tissu académique avec la création des grandes régions académiques, a été considérée comme porteuse d'incidences sur le pilotage de l'EAC, et son évaluation dans le rapport conjoint IGEN - IGAENR, *L'évaluation de la politique d'éducation artistique et culturelle : quelles modalités, quels indicateurs ?*¹¹, soulignait les nécessités de repenser l'organisation. Cette recommandation a été suivie d'effet notamment par le regroupement de certaines DAAC et par la répartition des responsabilités, sans que soient résolues les difficultés posées par la multiplication des acteurs de l'éducation nationale à fédérer (DAAC, direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), IA-IPR, IEN des enseignements généraux et des enseignements techniques et professionnels (ET-EG), IEN premier degré...) comme par la diversité des interlocuteurs institutionnels et associatifs.

Le rôle du niveau national et de l'administration centrale est donc décisif pour impulser et fédérer des actions, les suivre et en observer le déploiement, en laissant évidemment aux acteurs la marge de manœuvre nécessaire à l'adéquation des visées et des territoires. La direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) doit ainsi assurer la visibilité des projets et gérer la communication en direction des académies et des professeurs : c'est notamment le rôle du site Eduscol et de son fil d'actualité : les projets et actions

¹⁰ Voir à ce sujet le rapport IGAENR n° 2011-085 de juillet 2011, *Mission relative à l'élaboration d'un cadre de référence pour les partenariats avec les associations complémentaires de l'école*, Jacques Veyret, Joël Salle, Marie-Françoise Choïnard, Agnès Eliot.

¹¹ Rapport 2017-059, *L'évaluation de la politique d'éducation artistique et culturelle : quelles modalités, quels indicateurs ?*, Renaud Ferreira de Oliveira, Catherine Bertho-Lavenir, Laurence Loeffel, Vincent Maestracci, Henri de Rohan-Csermak, Sophie Tardy, IGEN, et Pascal-Raphaël Ambrogi, Évelyne Liouville, Jacques Moret, IGAENR, août 2017.

d'envergure nationale y sont régulièrement lancés et relayés. L'outil Eduscol est cependant descendant : il informe et met en lumière les actions réalisées, mais un relais en académie est souhaitable. Or, les entretiens avec les professeurs ont permis à la mission de constater que la fréquentation du site national demeure plus aléatoire que celle des sites académiques, et que la relance via les DAAC et les inspecteurs territoriaux est nécessaire pour consolider la publicité des projets et notamment des concours. Le rapport de l'IGÉSR *Audit des structures liées à la politique d'éducation artistique et culturelle (EAC)*¹² insistait déjà sur le besoin de visibilité et de renforcement du pilotage de l'EAC au sein de la DGESCO mais aussi au niveau des DAAC.

La récente réorganisation au sein de la DGESCO et de la mission EAC qui intègre dans son organigramme un poste de chargé d'étude « Livre et lecture » (à pourvoir au moment de la rédaction de ce rapport) montre l'importance renouvelée accordée à cette question et à la nécessaire visibilité du volet Livre et lecture dans l'ensemble « EAC » où d'autres formes d'expression artistique (spectacle vivant, musique, cinéma, arts plastiques...) semblent plus facilement retenir l'attention.

1.2. L'engagement du ministère de la culture

L'engagement du ministère de la culture s'inscrit dans la double ambition de soutenir la filière du livre et de la lecture, depuis les auteurs jusqu'aux libraires, et de mettre en œuvre, en lien avec l'éducation nationale, une politique d'éducation artistique et culturelle active.

1.2.1. Une succession d'initiatives ministérielles

Depuis une dizaine d'années, la lecture des jeunes a été l'objet de plusieurs initiatives.

En 2010, le ministre de la culture présentait 14 propositions pour le développement de la lecture : la lente érosion de la lecture était actée et il était souligné que la lecture de livres, subissant la concurrence de nouvelles activités de loisir, « *restait dans l'esprit de certains étroitement associée au monde scolaire, et de ce fait, rencontrait une difficulté à s'inscrire dans le temps des loisirs, vécu comme celui du délasserment, du plaisir et de la convivialité* ».

- Ses propositions s'appuyaient sur une politique de la lecture partagée :
 - avec les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
 - avec les collectivités territoriales ensuite, qui pilotent l'essentiel de la politique de lecture publique en France : les contrats territoire-lecture (CTL), orientés vers les réseaux intercommunaux de bibliothèques et les départements, pilotés par les DRAC, doivent être l'outil de ce partenariat ; ils sont fondés sur une démarche de diagnostic, de définition d'objectifs, de partenariats et suivis par un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs.

Aujourd'hui, 179 CTL ont été signés, et 228 contrats sont en cours, avec une ville, un EPCI ou un département. En 2018 ont été mis en place des contrats départementaux lecture itinérance (CDLI) dans le cadre du plan bibliothèques, orientés d'abord vers des actions d'itinérance proposées par les bibliothèques départementales dans les territoires éloignés. Le ministère de la culture a consacré 5,43 M€ à ces deux types de contrats dédiés à la lecture en 2020, et le coût moyen d'un CTL s'élève à 40 000 €, dont 19 700 € de contribution de l'État. Selon l'enquête triennale menée sur la période 2015-2017, 42 % de ces contrats intégraient un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et les jeunes représentaient 95 % de leur cible :

- avec les acteurs associatifs, « *qui agissent avec une grande efficacité et une remarquable créativité au sein du monde scolaire, avec les personnes handicapées, dans les quartiers, dans les territoires ruraux, dans les prisons, dans les hôpitaux et les maisons de retraite, partout où des publics spécifiques le requièrent* ».

La ministre de la culture annonçait en 2014 un doublement des crédits consacrés aux associations, et rendait hommage, en particulier, à l'action menée par plusieurs d'entre elles, fixant l'objectif à 1 million de jeunes concernés.

¹² Rapport IGÉSR n° 2020-032, *Audit des structures liées à la politique d'éducation artistique et culturelle (EAC)*, février 2020, https://zephyr.pleiade.education.fr/exl-php/util/documents/accede_document.php?1617901853694

En 2015, « Lire en short », fête de la littérature jeunesse, était mise en œuvre pour aller à la rencontre des jeunes pendant les vacances, là où ils sont, avec des propositions de livres, des animations et des jeux. Cette opération devint « Partir en livre », lancée par le CNL avec le Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ), temps fort d'une dizaine de jours visant à développer la présence du livre hors des lieux culturels, en collaboration avec un grand nombre d'acteurs du livre.

Enfin, en 2018, la ministre de la culture, dans la foulée de la remise du rapport d'Erick Orsenna et Noël Corbin¹³, lançait un plan en faveur des bibliothèques pour les rendre plus accessibles en élargissant leurs horaires d'ouverture et pour les faire évoluer en des maisons de services publics culturels. La ministre souhaitait le renforcement de la présence des associations, pour le soutien aux devoirs et les cours de langue, par exemple. « *Les 17 000 bibliothèques, soulignait la ministre, fonctionnent actuellement avec 38 000 bibliothécaires et 82 000 bénévoles* », souhaitant qu'ils soient accompagnés par un plan de formation visant à renforcer les compétences de médiation. Les « Rendez-vous en bibliothèque » ont aussi été lancés en 2018, pour repenser la perception de la bibliothèque par les jeunes.

1.2.2. Un effort important et multiforme mais sans visibilité d'ensemble

L'appui du ministère de la culture aux associations est porté à trois niveaux : par l'administration centrale, et en son sein la direction générale des médias et des industries culturelles / service du livre et de la lecture (DGMIC/SLL) et la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC), par le CNL, qui intervient tant au niveau national qu'en régions, et par chacune des DRAC.

Le soutien du ministère de la culture aux associations relève avant tout de l'action au niveau territorial, géré par les DRAC. Sur une enveloppe globale estimée par la mission à 6,4 M€, l'aide apportée par les DRAC représente les deux tiers de ce montant. Sur l'année 2020, celui-ci se décompose de la manière suivante :

- SLL : 0,8 M€ ;
- DG2TDC : 0,5 M€, pour la plus grande part au titre de l'opération exceptionnelle « l'Été culturel » ;
- DRAC : 4,3 M€ (subventions aux associations déclarées par les DRAC comme étant impliquées dans le développement du goût de la lecture et du livre chez les jeunes, pour soutenir des actions en la matière) ;
- CNL : 0,8 M€, notamment au titre de « Partir en livres », et aux festivals de littérature de jeunesse.

1.2.2.1 L'administration centrale : DGMIC / SLL et DG2TDC

Les associations nationales font l'objet d'un subventionnement et d'un accompagnement conduits par la direction générale des médias et des industries culturelles/service du livre de lecture (DGMIC / SLL).

S'agissant des volets consacrés aux publics jeunes ou éloignés de la culture, la DGMIC partage cette mission avec la DG2TDC, qui coordonne l'action du ministère en matière d'éducation artistique et culturelle et d'accès à la culture. Plusieurs associations font ainsi l'objet de financements croisés et d'un suivi conjoint par les deux directions :

- les associations nationales qui ont pour vocation de produire des ressources et de la formation à destination des intervenants de terrain, que ceux-ci soient des professionnels ou des bénévoles associatifs ;
- les associations opératrices de l'« Été culturel », piloté en 2020 par la structure de préfiguration de la DG2TDC ;
- les associations à vocation sociale et éducative, dont le soutien a été piloté par la DG2TDC, auxquelles le SLL participe pour ce qui est du volet « livre et lecture ».

Au total, les versements cumulés du SLL et de la DG2TDC aux associations nationales, stables de 2010 à 2017, et de l'ordre de 300 000 € par an, ont connu une forte croissance depuis 2018, pour s'établir en 2020 à 1 300 000 €.

¹³ Erik Orsenna, Noël Corbin, rapport n° 2017-35 (2018). *Voyage aux pays des bibliothèques Lire aujourd'hui, lire demain*, ministère de la culture, février 2018.

Cette progression a été très ciblée sur quelques associations explicitement chargées de participer au pilotage et à la mise en œuvre de la politique publique de la culture. Plusieurs facteurs ont concouru à cette forte croissance :

- en premier lieu, la mise en place de l'« Été culturel », à la suite de la crise sanitaire ; cette opération a permis à un grand nombre d'enfants et de jeunes, et en priorité ceux habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales, de participer à un événement ou d'être acteurs d'un projet culturel. Deux associations, le CPLJ et le Labo des histoires en ont été les opérateurs pour le compte du ministère ;
- en deuxième lieu, à partir de 2018, la mise en place des conventions tripartites et triennales entre le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la culture et l'association concernée ;
- en troisième lieu, la mise en place de l'opération « Des livres à soi », projet de médiation à la littérature jeunesse, de démocratisation de la lecture et de prévention de l'illettrisme, ciblé en direction de la petite enfance ;
- en quatrième lieu, le soutien apporté par le SLL depuis 2018 à des associations qui organisent des prix impliquant les jeunes publics.

1.2.2.2 Le Centre national du livre (CNL)

Le CNL, en charge du soutien aux acteurs de l'ensemble de la chaîne du livre, des auteurs aux libraires et aux bibliothécaires, a fait de l'action en direction des jeunes publics l'une de ses priorités, afin de contribuer à l'émergence des nouvelles et futures générations de lecteurs de livres.

Si elle n'est pas explicitement mentionnée dans les missions énumérées dans son décret statutaire du 19 mars 1993, elle peut toutefois entrer dans le cadre de la mission qui lui est confiée d'« *encourager tous les modes d'expression littéraire et de concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires* », et également de « *contribuer au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture* ».

Le CNL soutient donc plusieurs centaines d'associations, réparties sur l'ensemble du territoire : nombre d'entre elles ont une mission dévolue en tout ou en partie au développement du goût du livre et de la lecture chez les publics jeunes.

Son action vis-à-vis des jeunes publics se déploie suivant plusieurs axes :

- le soutien aux structures d'accompagnement et de valorisation du secteur du livre français. Ce programme concerne 19 associations pour un montant global de 1,069 M€. Si ce programme ne concerne évidemment pas uniquement des structures dédiées à la valorisation du livre auprès des jeunes, c'est dans celui-ci que l'on retrouve trois associations nationales aidées par ailleurs par l'administration centrale du ministère et 6 associations également aidées par les DRAC au titre de leur action en direction de la jeunesse, notamment en 2020 au titre de l'année de la BD ; S'ajoute à cette catégorie le soutien aux différentes associations qui participent au Printemps des poètes, manifestation qui fait l'objet d'un soutien conjoint avec l'éducation nationale et comporte un volet essentiel en direction de la jeunesse.
- l'opération Partir en livre, qui est spécifiquement dédiée à la jeunesse puisque son objectif est de sortir le livre de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des jeunes et de leur donner le plaisir de lire ; elle a représenté en 2020 un programme de 192 K€, pour un ensemble de 66 associations aidées ; 14 de ces manifestations font également l'objet d'une aide de la DRAC concernée ;
- le soutien à la réalisation des manifestations littéraires, qui représente 1,6 M€, pour un ensemble de 76 associations soutenues ; parmi celles-ci, 19 sont également répertoriées par les DRAC dans les associations qu'elles soutiennent et qui œuvrent à destination du jeune public. Parmi elles, les soutiens aux festivals de littérature de jeunesse représentent un montant de 45 K€ ;
- enfin, le CNL développe un programme à l'attention des publics empêchés, en hôpital ou sous main de justice, avec une attention particulière aux populations jeunes concernées et aux enfants de détenus. Ce programme a concerné, en 2020, quatre associations, pour un montant de 86 K€.

Cette orientation à destination de la jeunesse conduit le CNL à s'impliquer fortement dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et à travailler plus étroitement avec le ministère de l'éducation nationale. Une convention cadre est prévue, touchant aussi bien le scolaire que le périscolaire et l'extrascolaire.

Ce rapprochement apparaît d'autant plus opportun que plusieurs associations subventionnées par le CNL le sont également par le MENJS.

1.2.2.3 Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

Les DRAC concentrent la plus grande partie de l'effort du ministère de la culture pour soutenir les associations œuvrant au développement du goût du livre et de la lecture chez les jeunes.

L'ensemble des DRAC a communiqué à la mission des tableaux recensant les subventions qu'elles ont apportées aux associations contribuant au développement du goût du livre et de la lecture chez les jeunes. La compilation de ces données conduit à estimer que plus de 300 associations bénéficient à ce titre d'un soutien financier des DRAC, pour un montant d'aide cumulé de 4 M€, hors agences régionales de la lecture et du livre, ou associations professionnelles de libraires¹⁴.

Cette enquête a fait apparaître de fortes disparités dans la manière dont les DRAC appréhendent l'existence de ces associations, ainsi que sur les actions qu'elles sont susceptibles de soutenir.

Cette hétérogénéité est liée essentiellement à deux facteurs :

- le premier facteur tient à des visibilité inégales que les DRAC ont de leur propre action vis-à-vis des associations : certaines d'entre elles disposent d'une bonne vue d'ensemble et ont ainsi pu être conduites à développer des stratégies cohérentes s'appuyant sur ces associations. Ainsi la DRAC Centre-Val de Loire tient un état détaillé et actualisé de son action, et a défini des critères d'intervention, fondés sur la durabilité de l'action entreprise, sa capacité à toucher un public significatif, sa capacité à travailler avec les autres acteurs locaux et la capacité des associations à s'inscrire dans les initiatives lancées dans le cadre national.

Nombre de DRAC ont en revanche connu plus de difficultés pour répondre à la demande de la mission et produire un tableau récapitulatif de leurs interventions, étant elles-mêmes dépourvues d'une vue d'ensemble sur le suivi de ces associations.

La gestion du soutien à ces associations est en effet susceptible d'être répartie non seulement géographiquement entre plusieurs conseillers livre et lecture dans la plupart des régions, et notamment dans les régions fusionnées, mais également entre les conseillers livre et lecture et les conseillers d'action territoriale en charge de l'éducation artistique et culturelle. Le suivi peut dès lors être émietté si les DRAC n'ont pas mis en place de dispositif de synthèse et de partage de l'information, surtout dans les DRAC où les conseillers livre et lecture et les conseillers chargés de l'EAC ne relèvent pas du même pôle ;

- le deuxième facteur de différenciation tient au rôle que les DRAC entendent faire jouer aux associations dans le cadre des contrats territoire-lecture (CTL), et au suivi qu'elles peuvent en avoir. Leur position est en effet très variable :
 - une première catégorie de DRAC, et plus particulièrement la DRAC PACA, encourage les associations à être parties prenantes actives dans les CTL, y compris en les invitant à être signataires de ces CTL, en accord avec les collectivités territoriales concernées, et en les subventionnant directement à ce titre,
 - une deuxième catégorie de DRAC encourage les associations à se positionner dans les CTL par l'intermédiaire des collectivités territoriales, qui restent néanmoins seules cosignataires avec l'État. Ces associations sont donc subventionnées indirectement par la DRAC par l'intermédiaire des subventions versées aux collectivités territoriales, et donc n'apparaissent pas dans les tableaux de ces DRAC ; ceux-ci dès lors ne rendent compte que partiellement de l'engagement de la DRAC vis-à-vis des associations,
 - enfin, dans une troisième catégorie de DRAC, des conseillers livre et lecture ont indiqué à la mission qu'au contraire, la politique de la DRAC serait d'inciter les associations à se

¹⁴ Voir tableau joint en annexe 5.

porter plutôt vers des territoires où il n'existe pas de CTL, où leur rôle serait dès lors d'autant plus attendu, en l'absence de dispositif d'intervention coordonné entre l'État et les collectivités territoriales.

1.2.2.4 De multiples sources de confusion

Ce dispositif ministériel, qui implique trois catégories d'intervenants, directions d'administration centrale, CNL, et DRAC, pose plusieurs difficultés, liées à la fois à l'inexistence d'une vue d'ensemble, à l'absence de répartition claire des missions entre les divers intervenants et à la pratique fréquente des cofinancements.

1) L'administration centrale ne dispose pas d'une vue d'ensemble

Il n'existe ni processus de remontée des données, ni base de données partagée, ni procédure de rendez-vous régulier pour faire le point sur la politique de soutien aux associations, tant entre l'administration centrale et les DRAC, qu'entre le CNL et les deux précédentes, et par voie de conséquence entre les DRAC elles-mêmes.

L'absence de vue d'ensemble sur l'existant et de circulation de l'information rend ainsi difficile pour l'administration centrale la définition d'une stratégie globale vis-à-vis des associations comme de lignes directrices, tant pour leur subventionnement que pour leur accompagnement et leur évaluation.

2) la politique et le suivi des associations locales ne font pas l'objet d'une élaboration conjointe entre le CNL et les DRAC

Les procédures internes du CNL imposent que chaque décision d'aide à une association soit prise après avis de la DRAC concernée. Or, cette disposition semble, d'une part, inégalement appliquée puisque les services concernés de certaines DRAC indiquent ne pas être consultés, et, d'autre part, ne permet qu'un dialogue limité, qui se borne à un avis donné sur une plateforme électronique à l'issue d'un processus d'instruction du dossier déjà réalisé.

Les DRAC pointent également les retours tardifs ou inexistantes sur les décisions finales d'attributions de subventions prises par le CNL, et de manière plus générale, l'absence de concertation et de co-construction d'une stratégie entre les DRAC et le CNL en région, sinon par des contacts informels liés à des échanges personnels entre les conseillers des DRAC et ceux du CNL.

Cette absence de coordination entre les DRAC et le CNL peut aussi avoir comme conséquence que certaines associations, traitant directement avec le CNL, disparaissent du champ de vision qu'a la DRAC du tissu associatif local.

Elle est d'autant plus regrettable lorsqu'elle concerne des associations qui sont subventionnées à la fois par le CNL et par les DRAC.

La mission a ainsi repéré 45 associations sur l'ensemble du territoire qui, en 2020, étaient à la fois soutenues par le CNL et comptabilisées par les DRAC comme contribuant à des actions de développement du goût de la lecture et du livre chez les jeunes publics et faisant l'objet à ce titre d'un soutien de la DRAC.

La réglementation du CNL précise pourtant bien que « *La subvention pour la réalisation de manifestations littéraires n'est pas cumulable avec un soutien de la DRAC pour un même poste de dépenses* ».

Or, d'une part, cette disposition ne concerne que les programmes dédiés à des manifestations culturelles, donc pas la totalité des subventions du CNL aux associations, d'autre part, s'agissant de petites associations disposant d'un budget limité, la distinction comptable entre les diverses actions bénéficiant de sources de financement différentes apparaît largement comme étant de façade, en l'absence de comptabilité analytique.

3) le dispositif de double financement par lequel la tête de réseau est financée par l'administration centrale et les déploiements aux régions financés par les DRAC fonctionne mal

Proposé dans une perspective de rationalisation de la démarche à l'égard des grandes associations nationales disposant d'un réseau sur le territoire, ce dispositif a pour principe que l'administration centrale, à savoir le SLL, finance les têtes de réseau, tandis que les associations sont invitées à solliciter les DRAC pour contribuer au financement de leur action locale.

Ces démarches rencontrent des réticences tant de la part des associations que de celle des DRAC.

D'une part, les associations ne disposent pas, pour la plupart, de correspondants ou d'antennes permanentes dans toutes les régions. Ces associations ont entrepris des démarches vis-à-vis des DRAC, elles peinent néanmoins à comprendre pourquoi elles devraient multiplier les sollicitations de « guichets » distincts au sein d'un même ministère.

D'autre part, les DRAC elles-mêmes sont engagées dans le soutien à des écosystèmes locaux intégrés qui associent, dans la durée, les collectivités territoriales, les bibliothèques, l'éducation nationale et des associations locales. Ces dernières peuvent avoir des missions identiques à ce que les associations nationales proposent : organisation de salons de littérature jeunesse, bénévolat intergénérationnel ou ateliers d'écriture.

Nombre de DRAC sont dès lors dubitatives, voire parfois franchement hostiles, à l'idée de redéployer leurs budgets en faveur d'associations nationales auxquelles elles ne manquent pas de reprocher tout à la fois leur absence de travail dans la durée, d'implantation locale, ou plus généralement leur volonté de transposer des schémas qui ne prennent pas en compte la spécificité des territoires.

S'agissant des associations qui avaient été incitées à rechercher des financements auprès des DRAC, les résultats sont très limités malgré un effort de sensibilisation conduit par le SLL vis-à-vis des DRAC sur l'action de ces associations.

4) plusieurs associations nationales sont cofinancées par le SLL et le CNL

Ce cofinancement peut correspondre à un soutien à des opérations clairement distinctes conduites par une même association, mais il peut aussi se porter sur la même activité. Dans ce cas, il n'existe aucune raison objective apparente qui justifie un double guichet de subventionnement du ministère de la culture.

C'est aussi une source de complexité inutile : ainsi, les modalités de contrôle du bon emploi de la subvention prévues par les conventions, et imposées à l'association diffèrent selon qu'il s'agit du SLL et du CNL : au SLL, l'association est tenue de « *fournir dans les six mois suivant la fin de l'exercice un compte d'emploi accompagné d'un bilan des actions et d'un relevé des pièces justificatives qui devront être présentées à toute demande* », tandis que la convention avec le CNL prévoit « *deux mois après le terme de la convention, la fourniture d'un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif de l'opération* », pour laquelle l'annexe à la convention prévoit 21 indicateurs à renseigner.

2. Un panorama d'associations circonscrit au niveau national, foisonnant au niveau régional, avec des modes d'intervention multiples, et faisant appel à une diversité d'intervenants

2.1. Les associations nationales

Les principales associations nationales spécialisées aidées par les deux ministères, d'un âge moyen de 25 ans, disposent toutes d'une ancienneté qui leur a permis de parfaire et d'approfondir leurs missions et de tisser leurs réseaux sur l'ensemble du territoire.

Si l'on excepte les associations historiques que sont la Ligue de l'enseignement (1866), ATD Quart Monde (1957), Lecture Jeunesse (1974), et ACCES (1982), on peut distinguer trois périodes fertiles en créations associatives.

Autour de 1990 sont créés la MEL en 1986, Bruit de lire / le Goncourt des lycéens en 1988, les Incorruptibles en 1989, l'AFEV en 1991, Coup de pouce en 1993. Promotion de la littérature et services aux auteurs, concours à destination des jeunes, aide aux enfants les plus fragiles, les trois types d'intervention que nous connaissons aujourd'hui sont dès lors présents.

Autour de l'an 2000 sont créés, le CLPJ et le Printemps des poètes en 1999, Lire et faire Lire l'année suivante, l'Agence quand les livres relient en 2004. La dimension intergénérationnelle de Lire et Faire lire séduit autant pour sa dimension symbolique de lien et de transmission dans un monde ressenti comme cloisonné que pour son objectif affiché de promotion de la lecture.

Dix ans plus tard naissent le Labo des histoires (2011) et Les Petits champions de la lecture (2012) : pour promouvoir le livre et la lecture, la première incite d'abord à écrire et la seconde récompense le talent de dire un texte. Cette évolution illustre un décloisonnement des pratiques culturelles et la porosité des disciplines proposées aux jeunes, dans lesquelles la lecture a partout sa place.

2.1.1. Un large spectre de missions

Les associations soutenues au niveau national peuvent être classées en quatre catégories :

- les associations œuvrant pour le livre et la lecture et plus largement l'écrit et l'écriture, à destination des jeunes, et déployant leur propre réseau sur l'ensemble du territoire sur une thématique précise : ateliers d'écriture et développement de la créativité pour le Labo des histoires, bénévolat intergénérationnel pour Lire et faire lire ; promotion et diffusion de la littérature jeunesse pour le CLPJ, également en charge de la coordination de l'opération « Des livres à soi », impliqué dans « Partir en Livres », et en 2020 dans l'« Été culturel avec le Labo des histoires.

Elles doivent, dans leurs objectifs et dans leur action, accorder une attention privilégiée aux territoires défavorisés : les ateliers dans les quartiers concernés par la politique de la ville, les zones d'éducation prioritaire ou le rural isolé représentent l'essentiel des lieux d'intervention du Labo des histoires. C'est également le cas de l'association Coup de pouce, en charge de soutenir l'apprentissage de la lecture et la lutte contre l'illettrisme, soutenue par le ministère de l'éducation nationale ;

- les associations « ressources », spécialisées dans le domaine de la lecture à destination des jeunes ; elles tiennent un rôle de formation interprofessionnelle, d'expérimentation, d'observatoire et de recherche, et participent au diagnostic et à l'élaboration de modèles d'intervention adaptés à tous les âges ; ces associations couvrent l'ensemble des âges de l'enfance et de la jeunesse : de la petite enfance pour les associations ACCES et pour l'Agence quand les livres reliait, à l'enfance pour le Centre de Ressources et d'Information sur la Littérature Jeunesse (CRILJ), l'adolescence pour « Lecture Jeunesse ». Leur rôle de mise en réseau des associations opérant sur le terrain apparaît essentiel. Le développement des usages numériques est pleinement intégré par l'association Lecture Jeunesse, soutenue par le SLL pour son projet Numook ;
- les associations organisatrices de prix nationaux : Les Petits champions de la lecture, les Incorruptibles, et encore Bruit de lire qui porte le Goncourt des Lycéens, soutenue par le ministère de l'éducation nationale. Leur vocation est de s'adresser à tous les scolaires d'une classe d'âge, sans distinction territoriale, même si les classes en zone d'éducation prioritaire représentent 20 % du nombre de classes participant aux Petits champions de la lecture. Leurs chiffres d'audience témoignent de leur influence la plus large : 500 000 lecteurs en 2019 dans 8 300 établissements scolaires pour les Incorruptibles, qui s'est fixé comme objectif d'atteindre le chiffre de 1 million de votants, 60 000 participants au prix des Petits champions de la lecture dans 2 148 classes de CM2 ;
- les associations dont la vocation première est l'inclusion sociale et l'éducation, dont les actions de diffusion de la lecture et du livre à destination des jeunes ne sont que l'un des aspects de l'activité : Ligue de l'enseignement, AFEV, ATD quart monde. Leurs liens avec le terrain et les acteurs sociaux sont indispensables pour intervenir là où les dispositifs communs ne peuvent atteindre des cibles dans une situation de grande précarité. Les indicateurs quantitatifs, notamment le nombre de jeunes touchés, sont évidemment moins spectaculaires que pour les prix nationaux, compte tenu de la nécessité d'aller au-devant de ces publics et de développer des actions d'accompagnement souvent personnalisées et dans la durée.

2.1.2. Un déploiement inégal en région et centré sur les territoires prioritaires

La plupart de ces associations nationales ont pour siège Paris ou la région parisienne, à l'exception de deux d'entre elles : Bruit de Lire (Goncourt des Lycéens) à Rennes, et Coup de pouce à Lyon.

Si les associations à caractère général (Ligue de l'Enseignement, ATD Quart Monde, AFEV) sont solidement implantées en région, le déploiement en région des associations spécialisées, dont les moyens sont beaucoup plus limités, est inégal :

- systématique et couvrant l'ensemble du territoire, pour ce qui concerne Lire et Faire Lire : cette association peut s'appuyer sur les structures de ses deux parrains, la Ligue de l'Enseignement et l'Union nationale des associations familiales qui se partagent la responsabilité des antennes départementales de l'association ; Coup de pousse dispose également de 22 délégués territoriaux en métropole et en outre-mer ;
- en développement, s'agissant des deux associations les plus récentes : le Labo des histoires, qui dispose de 12 antennes, dont 3 en Île-de-France et 3 en outre-mer, et Les Petits champions de la lecture, qui rémunère 8 « ambassadeurs » par an, en poste dans des territoires où elle souhaite développer son réseau ;
- appuyé sur les structures de l'éducation nationale (DAAC, dans les rectorats d'académie), s'agissant de Bruit de Lire ;
- appuyé sur des comités départementaux de bénévoles (Les Incorruptibles).

Les autres associations sont en revanche en situation de piloter directement depuis leur siège leurs actions en région, notamment la MEL avec « l'Ami littéraire », ou le CLPJ avec « Des livres à soi » qui s'appuie sur des relais d'associations locales.

Le bilan des associations fait apparaître un vrai travail de plusieurs d'entre elles pour tenir compte des priorités de politique publique en faveur des territoires les plus éloignés de l'accès à l'offre culturelle.

C'est le cas pour ATD Quart-Monde, dont 70 % des bibliothèques de rue sont situées en quartier prioritaire pour la politique de la ville (QPV), pour Coup de Pousse, dont 50 % des clubs sont situés au sein des réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+, du Labo des histoires, dont 15 % des activités concernent les territoires ruraux isolés, 28 % les QPV, 21 % les REP et REP+.

Mais on peut également noter que Les Petits champions de la lecture travaillent avec 2 148 classes, dont 451 sont situées en REP, que le CPLJ porte « Des livres à soi » auprès de familles en grande difficulté avec la lecture, et que Lire et faire Lire travaille au sein de centres de loisirs et de structures médicosociales.

Enfin, deux de ces associations, le Labo des histoires et le CPLJ, ont été, dans le cadre de la crise sanitaire, des partenaires essentiels de l'« Été culturel », mis en œuvre en 2020 pour permettre aux artistes de renouer avec leur public et de proposer à la jeunesse des rencontres inédites.

2.1.3. Des différences marquées dans les structures de financement

Du point de vue du financement, la situation des associations à caractère national est particulièrement hétérogène. La part des financements publics incluant les collectivités territoriales peut aller de 30 % à 94 % dont celle de l'État, qui peut aller de 18 % à 61 %.

À l'inverse, d'autres associations ont développé des modes de financement qui leur assurent une réelle autonomie dans la conduite de leurs missions :

- - financement par les cotisations des établissements scolaires qui participent au prix ;
- - financements solides apportés par le mécénat de fondations d'entreprise, à commencer par la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture. Cette dernière est devenue un partenaire incontournable de toute politique en faveur du développement du goût de la lecture (voir encadré dans la partie 3.1) ;
- - la part des subventions publiques en 2020 dans les ressources des associations peut apparaître comme exceptionnellement majorée du fait des circonstances particulières dues à la crise sanitaire.

L'aide des ministères apparaît dès lors se justifier d'autant plus qu'elle a un véritable effet de levier sur la recherche et le maintien de ressources diversifiées par ces associations.

Ainsi, s'agissant des dix principales associations spécialisées dans le développement du goût du livre et de la lecture chez les jeunes, le total de la part du ministère de la culture dans leurs ressources représente 22 % de leurs ressources totales, et celle du ministère de l'éducation nationale 8 %.

Cet effet de levier est d'autant plus appréciable que la plupart de ces associations, employant seulement quelques personnels permanents, ont des frais de structure très limités, et que pour certaines, une part de leurs ressources a des retombées directes sur la chaîne du livre (achats de livres, chèques lire, etc.).

Il convient toutefois de préciser que cette comptabilisation ne tient pas compte de l'apport en personnel, non valorisé, du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports au fonctionnement de l'activité de certaines associations : Lire et Faire Lire, qui s'appuie sur des coordinations départementales animées pour leur majorité par des correspondants de la Ligue de l'Enseignement, ou encore Bruit de Lire, pour laquelle l'organisation de la sélection des classes participant au Goncourt des Lycéens s'appuie sur l'engagement des services rectoraux.

2.1.4. Des modes d'accompagnement majoritairement à horizon annuel

Les modes de financement et de contractualisation par l'administration sont variés :

- convention pluriannuelle tripartite associant à la fois le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministère de la culture et l'association, conclue pour une durée de trois ans. Ce mode de financement apparaît positif à plusieurs égards : d'une part il offre une stabilité à l'association pour lui permettre d'envisager et de décliner des objectifs stratégiques dans la durée, d'autre part il oblige les deux ministères de tutelle à se concerter et adopter ensemble une démarche cohérente vis-à-vis de l'association concernée ;
- convention pluriannuelle entre le ministère de la culture et l'association ;
- convention annuelle ou décision attributive de subvention : l'annualité est le mode qui concerne la quasi-totalité des associations, aussi bien celles soutenues par le SLL que par le CNL ou par les DRAC, pour le ministère de la culture, que par le ministère de l'éducation nationale. Nombre d'associations mentionnent que ces subventions annuelles ne facilitent pas le développement de projets au long cours. En revanche, il n'existe aucune convention tripartite associant les DRAC ou l'administration centrale, ni le CNL, avec une association cofinancée par le ministère de la culture et le CNL.

Le SLL assure un suivi tout au long de l'année de l'activité des associations aidées, avec *a minima* une ou deux réunions par an : une réunion en début d'année (bilan de l'année n-1 ; projet de l'année n), un bilan d'étape en cours d'année, et des contacts réguliers.

Les conventions sont généralement construites sur des modèles proches, où il s'agit d'aider les associations davantage sur leurs actions que sur leur fonctionnement et de mesurer le respect de leurs engagements essentiellement sur la base d'indicateurs de leur activité et de compte-rendu annuels.

2.2. Les associations locales

Le travail de la plupart des associations locales dans le domaine de la lecture repose sur l'engagement de bénévoles et ne nécessite pas d'investissements considérables contrairement à d'autres secteurs de la culture. Beaucoup d'associations travaillent également en direct avec les médiathèques et les établissements scolaires.

Le panorama qu'offrent les associations aidées par les DRAC ne représente donc qu'une vue extrêmement partielle du monde associatif engagé dans la promotion du goût du livre et de la lecture chez les jeunes. Au vu des retours des DRAC sur les associations qu'elles soutiennent, la mission a ainsi pu répertorier plus de 300 associations œuvrant dans ce domaine, mais ce chiffre est notamment à mettre en comparaison avec celui avancé par la publication « Culture chiffres »¹⁵, consacrée aux associations culturelles, faisant état de 263 400 associations déclarant avoir une activité culturelle, et pour 15 000 de ces dernières, une action

¹⁵ *Associations culturelles : état des lieux et typologie*, Jean-Philippe Rathle, ministère de la culture, département des études et des statistiques, Culture Chiffres, septembre 2019.

d'éducation artistique et culturelle (chiffres 2013). Le domaine de la lecture n'est pas identifié dans ce recensement.

L'examen des associations subventionnées par les DRAC fait apparaître plusieurs caractéristiques :

- la part des associations exclusivement tournées vers le développement du goût du livre et de la lecture chez les jeunes est faible. Celles-ci représentent un total de 40 associations sur près de 300 associations locales répertoriées et soutenues par les DRAC. Dans certaines régions, il n'en existe même aucune de ce type soutenue par la DRAC ;
- la plupart de ces associations ont essentiellement pour objet la prévention ou la lutte contre l'illettrisme chez les jeunes, la préparation et l'organisation de festivals consacrés au livre et à la lecture de la jeunesse, ou encore l'organisation de prix littéraires locaux à destination des scolaires ;
- par contraste, la très grande majorité des associations ont un objet beaucoup plus large que le seul développement du goût du livre et de la lecture chez les jeunes. Ces associations peuvent être classées en trois catégories :
 - les associations dont l'objet a trait à la lecture, la littérature et le livre, et dont les actions à l'attention de la jeunesse ne sont que l'un des volets de l'activité. Ces associations sont souvent consacrées à un genre, parmi lesquels reviennent le plus souvent la bande dessinée, les contes, la poésie ou le roman policier. Elles peuvent également concerner la mémoire d'un écrivain,
 - les associations dont l'objet est le développement d'activités culturelles au sens large, et qui, dans ce cadre, engagent des actions sur le livre et la lecture à l'attention des jeunes. Parmi ces associations on retrouve beaucoup de structures engagées dans le théâtre et le spectacle vivant et, dans une moindre mesure, dans les arts visuels. L'engagement de ces associations dans le domaine du livre et de la lecture dans un certain nombre de régions n'est sans doute pas étranger à l'action conjuguée, au sein des DRAC, des conseillers chargés de l'éducation artistique et culturelle, des conseillers livre et lecture et des conseillers relevant des secteurs de la création artistique,
 - les associations dont l'objet est lié aux problématiques sociales, d'inclusion, et pour lesquelles la lutte contre l'illettrisme et le développement du goût de la lecture chez les jeunes, et en particulier chez les plus jeunes, est une dimension essentielle. Ces associations ont des objectifs qui peuvent être liés à la politique de la ville, à l'action culturelle en zone rurale éloignée, à l'action vis-à-vis des publics éloignés de l'accès à la culture, notamment ceux sous main de justice ou à l'hôpital. Leur objet peut également être lié au dialogue interculturel, au plurilinguisme, ou à l'inclusion des populations étrangères.

Un recensement de ces associations en fonction de leur objet, établi sur cinq régions, conduit à estimer que les associations ayant pour objet la promotion du livre et de la lecture représenteraient environ 40 % des associations aidées par les DRAC au titre du développement du goût du livre et de la lecture chez les jeunes, celles ayant une vocation culturelle plus large environ 30 %, et celles ayant une vocation principalement sociale, environ 30 %, avec des disparités marquées entre les DRAC étudiées.

La très grande majorité de ces associations ont été fondées indépendamment des administrations, même si elles sont souvent appuyées largement par les collectivités territoriales, communes ou regroupements de communes en premier lieu. À cet appui, vient s'ajouter celui de la DRAC ou du CNL, et, dans certains cas, l'intervention des régions, généralement via les agences régionales du livre et de la lecture (en particulier pour les associations intervenant en direction des publics lycéens), et celui des départements.

Certaines de ces associations peuvent toutefois être qualifiées de para-administratives locales lorsqu'il apparaît qu'elles résultent d'une initiative de la commune ou du regroupement de communes.

La mission n'a en revanche pas pris en compte dans son recensement les agences régionales du livre et de la lecture, généralement cofinancées par les collectivités régionales et par les DRAC. Celles-ci, initialement centrées sur le soutien aux professionnels de la chaîne du livre, tendent pour certaines à investir également

le champ de l'éducation artistique et culturelle et à devenir, de ce fait, des partenaires appréciés tant de l'éducation nationale que des DRAC et des associations.

De même, la mission n'a pas inclus dans son recensement les associations professionnelles de libraires, qui, dans certaines régions, particulièrement en milieu rural, peuvent jouer un rôle significatif dans certaines initiatives en faveur du développement du goût du livre et de la lecture chez les jeunes : on peut citer en particulier la généralisation du plan « Jeunes en Librairies », qui bénéficie du soutien des ministères de l'éducation nationale et de la culture, l'opération « Donnez à lire », à l'initiative conjointe du Syndicat de la librairie française et du Secours populaire, ou encore la très active association « La réunion des livres » à La Réunion, qui, au-delà des libraires, rassemble de nombreux acteurs de la chaîne du livre et de la lecture, et est présente dans de multiples opérations d'éducation artistique et culturelle.

2.3. Typologie des actions menées par des associations en lien avec le développement du goût de la lecture des jeunes publics¹⁶

Les associations qui contribuent au développement du goût du livre et de la lecture ne sont pas toutes exclusivement concentrées sur ce volet : elles peuvent alors afficher des objectifs divers, allant de la prévention de l'échec scolaire à la construction de la citoyenneté, du développement de liens intergénérationnels à la lutte contre les exclusions ou au soutien aux auteurs. Le développement du goût du livre et de la lecture apparaît ainsi, selon les cas, comme seul objectif ou comme un élément d'un ensemble assez vaste. S'ils ne s'excluent pas forcément, ces objectifs ne sont pas toujours à l'équilibre : la typologie qui suit a donc retenu toutes les actions qui ne font pas du goût de la lecture un simple moyen, mais l'une des fins du travail des associations.

Les actions mises en œuvre par ces associations sont de différentes nature, certaines associations conjuguent plusieurs types d'actions. La lettre de saisine demandait explicitement de définir une typologie des interventions des associations : la mission a ainsi identifié les types d'actions suivants.

2.3.1. Lecture à voix haute à des enfants ou des jeunes

Ce type d'actions est proposé de longue date dans la majorité des bibliothèques publiques¹⁷ et dans le cadre scolaire et peut, dans ce cadre, être porté par les bibliothécaires, les enseignants ou par des intervenants extérieurs. La lecture de livres à haute voix pour des enfants est un axe exclusivement développé par certaines associations (Lire et faire lire) ou conjugué à d'autres modes d'actions (Coup de pouce, AFEV, ATD Quart monde, CPLJ...).

Aucun moyen technique développé n'est nécessaire : la voix nue et le livre peuvent prendre place dans une multitude de lieux (établissements scolaires – qui représentent 68 % des structures d'accueil de Lire et faire lire, bibliothèques de toutes dimensions, structures d'accueil médicales ou sociales, centres de loisirs, jardins publics, cages d'escalier d'immeubles, domicile...).

La lecture de livres à haute voix a pour objectif de susciter le plaisir de l'écoute du texte lu oralement. La médiation d'une voix est posée comme moyen de familiarisation avec le livre et la littérature afin de permettre aux enfants ou jeunes d'approcher l'écrit et les livres autrement que par la lecture individuelle silencieuse et donc de permettre un rapport différent à la lecture, aux textes et aux livres, au travers d'une expérience d'écoute heureuse. Le plaisir de l'écoute et l'intérêt déclenché pour les textes lus, mais aussi pour les images les illustrant, et donc pour les objets livres, sont considérés comme susceptibles de déclencher le désir du livre – désir de s'en saisir, de le feuilleter, de retrouver les étapes d'une histoire, un personnage repéré – et, partant, l'envie de lire.

Ce type d'action permet à coup sûr à de jeunes publics de découvrir des livres et d'aborder des textes qui leur sont, sinon, inaccessibles par la lecture (pour les plus petits ou pour des enfants en difficulté), de découvrir ou côtoyer le registre de la langue écrite (syntaxe, vocabulaire...), de se familiariser avec des constructions narratives et des styles d'écriture différents : des œuvres sont ainsi découvertes et appréciées

¹⁶ Voir en annexe 4 un tableau récapitulatif de la typologie des actions.

¹⁷ On peut noter que la pratique de lecture ou d'histoire racontée à voix haute a été mise en œuvre dès 1924 dans la première bibliothèque dédiée aux enfants en France « L'Heure joyeuse », et qu'elle a été bien présente, historiquement, dans le contexte scolaire.

par des publics qui ne les auraient pas forcément rencontrées ni lues. Certaines associations insistent sur l'importance de la proposition d'une littérature de jeunesse de qualité notamment en direction d'enfants qui ne disposent pas de livres chez eux. La diversité des livres et des univers d'auteurs et d'illustrateurs constitue ainsi une source de développement de l'imaginaire et une étape de construction culturelle et littéraire.

Selon les associations, cette lecture à voix haute est proposée à un petit groupe d'enfants (Lire et faire lire, Coup de pouce), voire à un seul enfant dans le cadre d'un accompagnement individuel (AFEV).

Pour certaines associations (Agence quand les livres relie, ACCES, ATD Quart monde, AFEV, CPL : action « Des livres à soi »), la recherche de liens avec les familles est intimement liée à ce type d'action : la transmission de la pratique de lecture à voix haute aux familles est en effet repérée comme un élément important et durable de la fréquentation des livres par les enfants. Ces associations soulignent l'importance de la découverte, hors de l'école, de textes et de livres par des familles qui n'en possèdent pas et/ou ne savent pas lire (publics allophones, illettrés...). Le libre choix des livres lus au sein d'une sélection, le choix de participer à la séance ou non, apparaissent comme une condition de la réussite de l'action (ATD Quart monde).

Ce type d'action porté par des associations concerne majoritairement les enfants avant leur entrée au collège.

Les intervenants peuvent être des bénévoles (Lire et faire lire, ATD Quart monde), des volontaires en service civique (AFEV) ou divers professionnels travaillant dans des structures institutionnelles (bibliothèques publiques par exemple) et adhérant à des associations (réseau « Quand les livres relie »).

La qualité de la relation entre le lecteur ou la lectrice à voix haute et les jeunes auditeurs est mise en avant : une voix différente, un intervenant différent de celui qui est côtoyé habituellement (enseignant, bibliothécaire...) suscitent une autre relation, un intérêt éventuellement renouvelé.

La relation intergénérationnelle est mise en avant par Lire et faire lire, dont les bénévoles doivent avoir plus de 50 ans. L'AFEV, quant à elle, tire profit de l'accompagnement des enfants et adolescents par les pairs un peu plus âgés que sont les étudiants, et donc d'une forme de connivence générationnelle autour du livre. L'une et l'autre pratiques ne sont pas sans conséquences sur la représentation du livre et de la lecture. Dans les deux cas, elles supposent une formation des intervenants, tant pour ce qui concerne l'activité de lecture que pour le choix des lectures.

Choix des livres et donc connaissance de la littérature de jeunesse, qualité de la lecture à voix haute, gestion du groupe et des enfants, articulation des interventions et bonne intégration dans un projet (scolaire, culturel) : autant d'éléments qui interrogent la formation des intervenants, que ceux-ci soient bénévoles ou salariés.

2.3.2. Lecture à voix haute par des enfants ou des jeunes

La lecture à voix haute est « *une activité centrale pour développer la fluidité et l'efficacité de la lecture*¹⁸ ». En effet, comme les sciences cognitives l'ont démontré, un seuil de fluidité est nécessaire pour l'accès à la compréhension. Mais la lecture à voix haute permet aussi une véritable incorporation du texte dont le lecteur se fait non pas seulement le récepteur, mais le porte-parole et dont il assure et assume l'interprétation dans tous les sens de ce terme. Cette approche sensible du texte par le lecteur introduit une relation au texte différente de celle liée à la lecture silencieuse et suppose la présence d'un auditoire¹⁹.

Cette expérience complémentaire de la lecture silencieuse peut prendre une dimension nouvelle lorsqu'elle se trouve placée dans une dynamique collective d'émulation et dans la perspective d'une reconnaissance élargie, au-delà du groupe ou de la classe. C'est ce qu'a mis en œuvre l'association Les Petits champions de la lecture fondée en 2012 à l'initiative du Syndicat national de l'édition, qui se concentre sur l'organisation d'un concours national dans lequel peuvent s'engager les groupes ou classes de CM2 menées par leurs enseignants. L'objectif de l'opération est d'encourager la lecture chez les enfants grâce à l'oralité, dans le cadre d'une expérience susceptible de consolider la confiance en soi et la concentration en favorisant les

¹⁸ BO spécial n° 3 du 5 avril 2018 : Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome.

¹⁹ Un inspecteur d'académie (Reims) soulignait lors d'un échange avec la mission l'importance de la lecture expressive pour l'amélioration de la fluence, l'accès au sens, le partage du plaisir procuré par les mots.

choix des livres et l'autonomie des enfants. Il est aussi de promouvoir la littérature de jeunesse contemporaine et ses auteurs.

Le concours « Si on lisait à voix haute » portée par l'émission La Grande Librairie (France 5), destinée aux collégiens et lycéens, pose des éléments de fonctionnement et d'objectifs proches. Son pilotage au niveau académique est confié aux DAAC.

Les enseignants – et donc les classes qui s'engagent dans les concours de lecture à voix haute organisés au plan national mais aussi local – sont de plus en plus nombreux, et ne sont pas tous repérés par les inspections ou les DAAC. Des actions multiples impliquant des élèves dans la lecture à voix haute sont en effet mises en œuvre dans les académies : par exemple, dans le cadre de filières professionnelles Accompagnement, soins et services à la personne, en partenariat avec des classes de maternelle / primaire ou en EHPAD des communes)²⁰.

L'action de l'association Les Petits champions de la lecture peut être articulée, sur les territoires, avec celle de partenaires associatifs locaux : par exemple, en Haute-Vienne, pour sa 4^{ème} édition, ce concours a touché l'an dernier, malgré le confinement, 26 classes de CM2 réparties sur tout le territoire (rural, éducation prioritaire et hors REP) avec l'aide de la Fédération des œuvres laïques (FOL) 87 et de l'association Faites des livres, qui porte un festival du même nom.

2.3.3. Organisation de prix littéraires décernés par des jeunes publics

Il existe des centaines de prix littéraires en France, au niveau local, départemental, régional et national : pour une part d'entre eux, ce sont les lecteurs qui constituent les jurys. Des associations d'envergure nationale ont créé des prix dans lesquels les enfants ou jeunes d'âges divers sont jurés (par exemple, association Bruit de lire : Goncourt des lycéens, association Coup de pouce : Prix des premières lectures (CP), association Les Incorruptibles : prix éponyme, tous niveaux de la maternelle au lycée, association CPLJ : certains des prix Pépites). Il s'agit d'encourager des enfants ou des adolescents à la lecture de livres choisis parmi un ensemble préalablement sélectionné par un comité (bibliothécaires, libraires, professeurs documentalistes, critiques...).

L'objectif est de favoriser la pratique de la lecture auprès des publics concernés tout en faisant découvrir et en promouvant, selon les prix, une littérature de jeunesse de qualité ou la littérature contemporaine. Différents genres font l'objet de prix : albums pour enfants, romans pour lecteurs débutants ou confirmés ou pour adolescents, poésie, théâtre, science-fiction, bande dessinée, manga... Certains prix sont installés de longue date (31 ans pour le prix des Incorruptibles, 30 ans pour le Goncourt des lycéens, 15 ans pour le prix Premières lectures).

La participation active des jeunes publics à un prix littéraire constitue un encouragement à la lecture qui passe par des formes de partage collectif (au niveau d'une classe, d'un ensemble de classes (Les Incorruptibles, Goncourt des lycéens), de « clubs » (Coup de pouce clé), d'usagers de bibliothèques, etc.). La sensation de défi que ressentent les enfants ou les jeunes, si elle est bien accompagnée par le pilote (l'enseignant, l'animateur, le bibliothécaire, le critique...) est bénéfique. Le développement d'argumentation orale ou écrite pour tel ou tel livre préféré participe d'une pratique active de la langue reposant sur l'expression fine des raisons de la préférence, crée une dynamique positive, favorise le développement d'un esprit critique et peut déclencher un réel engagement et un enthousiasme chez les jeunes jurés, constatés par de nombreux acteurs interrogés par la mission.

La reconnaissance des choix des enfants ou des jeunes par le vote formalisé (des « kits de vote » sont fournis par l'association Les Incorruptibles), par des livres offerts, par une rencontre avec l'auteur lauréat ou une cérémonie festive éventuellement médiatisée, nourrissent cette dynamique.

Ces prix sont souvent corrélés à des salons littéraires ou intégrés dans un ensemble d'actions (rencontres entre groupes ou classes participants, rencontres avec des auteurs, écriture d'argumentaires, achats et diffusion de livres...). Ils associent très fréquemment l'éducation nationale (Rectorat, services départementaux de l'éducation nationale, établissements scolaires de divers niveaux (les CDI des collèges et lycées étant notamment valorisés), des collectivités locales (régions, départements, villes...) et les

²⁰ Signalé par un IEN de l'académie de Reims.

bibliothèques publiques qui en dépendent (municipales, intercommunales, départementales), des libraires parfois regroupés en association.

Des services de l'éducation nationale peuvent être à l'initiative de certains prix : par exemple, la DAAC alsacienne a créé un prix décerné par les lycéens à un livre audio en partenariat avec l'association *Plume de Paon*, la DRAC du Grand Est et la médiathèque de Strasbourg : ce prix est désormais étendu aux académies de Nancy, Reims et Créteil.

Ces prix sont soutenus dans certains cas par les DRAC et éventuellement des Fondations (Premières lectures - Coup de pouce : Fondation Bettencourt-Schueller, Les Incorruptibles : Fondation la Poste).

La MEL, association nationale, gère le Prix littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle de la région Île-de-France.

Certains inspecteurs ou DAAC ont fait les observations suivantes à la mission :

- académie de Dijon-Bourgogne-Franche-Comté : « *Les élèves que j'interroge à ce sujet disent tous qu'ils sont heureux de participer à un dispositif qui réconcilie l'École et leur univers de lecteur* » ;
- académie de Nancy-Metz : « *Le défi et l'émulation jouent pleinement leur rôle pour inciter à la découverte et encourager à poursuivre une lecture même ardue* » ;
- académie de Reims : « *le Prix Goncourt des Lycéens a l'indéniable avantage de souder une classe et son enseignant autour d'un défi commun à relever sur un temps court et donc stimulant* ».
- Un IEN voie professionnelle (Reims) : « *Chez les classes les plus fragiles de CAP, c'est le prix "Mangawa" qui revient pour réconcilier les élèves avec la lecture* ».

Une enquête menée sur le Prix Les Incorruptibles en 2020 révèle : 97 % des enseignants participants considèrent que le prix donne envie aux enfants ou adolescents de lire, 95 % qu'il fait aimer la lecture aux enfants ou adolescents, 95 % qu'il incite les enfants ou adolescents à lire plus.

2.3.4. Organisation de rencontres avec des auteurs (débat, lectures...)

Les rencontres avec des auteurs ou autrices, scénaristes, journalistes, illustrateurs ou illustratrices, sont couramment proposées dans des cadres divers et par des structures de différents types (structures culturelles, scolaires, librairies, festivals...). Plusieurs associations d'envergure nationale mais aussi locales sont investies dans ce type d'action, selon des modalités différentes (MEL, Bruit de lire, les Incorruptibles, CPLJ, Coup de pouce).

Selon les cas, les rencontres peuvent être organisées sans être liées à un autre type d'action, ou intervenir dans le cadre d'un concours (Les Petits champions de la lecture), d'un prix littéraire (les Incorruptibles, le Goncourt des lycéens), d'un festival, d'une démarche installée dans la durée (résidence, cycle d'ateliers), etc.

Tous les âges sont concernés par ce type d'action : ainsi, L'Ami littéraire, programme de rencontres d'écrivains en milieu scolaire porté par la MEL, concerne tous les niveaux de la maternelle au lycée; de façon générale, les âges cibles des associations organisatrices de prix littéraires se voient proposer des rencontres.

Les objectifs des rencontres sont multiples : il s'agit de montrer que les auteurs vivent dans notre monde, d'introduire une relation de proximité avec eux, de contribuer à une « désacralisation » de l'artiste et de créer les conditions d'un dialogue autour de livres, d'histoires, de l'acte d'écrire, afin de susciter l'envie de lire et d'écrire. Il s'agit aussi de faire découvrir ou promouvoir la littérature (selon l'âge des publics, littérature de jeunesse ou pas). Une familiarisation avec les espaces et les métiers du livre est parfois également visée.

Tout l'enjeu de ces rencontres réside dans leur préparation, donc la façon dont le médiateur ou l'enseignant s'empare du projet pour que le ou les groupes d'enfants ou de jeunes en tirent réellement profit. Tous les acteurs s'accordent pour constater qu'une rencontre non ou mal préparée, sans sensibilisation préalable, n'a guère de sens. La définition du projet et la précision des attentes exprimées auprès des auteurs déterminent en grande partie la qualité et l'impact de la rencontre sur les enfants ou jeunes.

Une inscription du projet dans une certaine durée – un « avant » et un « après » la rencontre, voire un cycle de rencontres – est, selon tous les acteurs concernés, susceptible d'avoir un plus grand impact sur les jeunes publics.

Des DAAC ou IEN de l'enseignement général et de l'enseignement technique (ET/EG) voie professionnelle indiquent :

- académie de Reims : prix Goncourt des lycéens : « *richesse des rencontres avec les écrivains, qui incarnent – souvent avec disponibilité voire brio – une littérature que beaucoup d'élèves pensent fossilisée ou réservée à d'autres qu'eux* » ;
- académie de Normandie : « *rencontres d'auteurs particulièrement appréciées des élèves* ».

2.3.5. Organisation de moments de lecture

L'organisation d'un temps quotidien de lecture individuelle dans un cadre social, pour que chacun s'y consacre en suspendant toute autre activité, est une action proposée par l'association Silence, on lit !, qui a inspiré la mise en place du dispositif appelé « Quart d'heure lecture » dans nombre d'établissements scolaires, comme l'indique la note de service 2018-049 du 25 avril 2018²¹, et le déploiement de l'action dans les écoles élémentaires et les collèges à la rentrée 2019.

L'action vise à instaurer une régularité dans la pratique de la lecture afin que celle-ci prenne place dans les habitudes et la vie de chacun; ce temps réservé quotidiennement à la lecture donne accès à une continuité que ne vient perturber aucune autre sollicitation, continuité bénéfique et souvent indispensable, notamment dans la lecture d'œuvres littéraires qui supposent un accompagnement au long cours, tandis qu'une irrégularité dans la segmentation des temps de lecture finit souvent en abandon. Les établissements qui se sont lancés dans l'aventure constatent aussi des bénéfices sur le terrain du climat scolaire.

L'association préconise pour sa part un cadre précis, en cinq points (le silence, la quotidienneté, la participation de tous les acteurs de l'établissement, la mise à disposition de livres à l'exclusion de tout autre support, enfin le plaisir qui suppose le libre choix de l'ouvrage par chacun et l'absence de jugement ou d'évaluation). La généralisation du dispositif à la rentrée 2019 s'est effectuée avec des adaptations ou aménagements de ce cadre, ce qui distingue désormais l'opération « Quart d'heure de lecture » du protocole élaboré par l'association.

Silence, on lit ! s'intéresse désormais à la mise en cohérence des temps scolaires et extrascolaires, et notamment à la possibilité d'instaurer un semblable dispositif dans les familles ou dans les entreprises.

2.3.6. Ateliers d'écriture

Les activités d'écriture, en lien avec des lectures, n'échappent pas au périmètre de la mission : l'interaction entre lire et écrire, le recours à l'écriture pour rendre compte d'une lecture, ou à la lecture pour nourrir une production écrite, font que l'interaction est régulièrement et légitimement mise en œuvre par les actions des associations. Les ateliers d'écriture sont proposés à des enfants ou des jeunes de tous les âges à partir du CP jusqu'à la fin du lycée. Des intervenants sont parfois directement engagés par des structures culturelles ou scolaires. Des associations locales, régionales et nationales s'investissent dans ce type d'action. L'association nationale Le Labo des histoires s'est spécialisée dans l'organisation d'ateliers d'écriture.

La venue d'auteurs (en milieu scolaire, en bibliothèque, en festival...) peut donner lieu à des rencontres et à l'animation d'ateliers d'écriture. Les objectifs de ces ateliers sont de favoriser la pratique de l'écriture lors d'une expérience différente de celle connue dans le cadre de l'apprentissage ou de l'exercice purement scolaire, (intervenants différents, pas de notation...). Cette activité implique une lecture d'un texte support, point de départ ou ressource pour la création des textes produits, mais aussi de ses propres textes, ou de ceux des autres participants. La lecture à voix haute est fréquemment encouragée, avec l'objectif de faire progresser l'expression orale en public, la capacité d'écoute et la confiance en soi. Faire que les enfants ou les jeunes se sentent légitimes dans l'acte d'écrire, comprennent les difficultés et le plaisir que l'écriture peut générer, est au cœur des ateliers d'écriture ; une reconnaissance et un sentiment de réussite par une valorisation des textes produits (publication de recueil, mise en ligne, correspondance avec un auteur...) participent de cet objectif.

La pertinence des intervenants constitue un enjeu essentiel à ce type d'action qui met en jeu la capacité créative des jeunes publics et peut toucher à leur vie et leur cheminement personnel. Les auteurs ne sont

²¹ BO spécial n° 3 du 5 avril 2018.

pas forcément de bons animateurs d'atelier d'écriture, des animateurs d'atelier peuvent ne pas être auteurs : l'enjeu de la formation des intervenants est central.

Le projet « Numook » porté par l'association Lecture jeunesse est un « dispositif qui vise à modifier les représentations de la lecture et de l'écriture des adolescents, en les accompagnant dans la création d'un livre numérique dont ils conçoivent collectivement la trame, les illustrations graphiques et/ou sonores, rédigent l'histoire, et enregistrent la lecture de leur texte à voix haute, encadrés par des enseignants et des intervenants extérieurs variés. »²² L'association Lecture Jeunesse propose des formations afin de donner des compétences d'animation d'atelier d'écriture à des professionnels (enseignants, bibliothécaires).

2.3.7. Résidences d'auteurs et actions dans la durée

Les publics, objectifs, partenariats et questions qui se posent sont très proches de ceux des rencontres avec des auteurs ou des ateliers d'écriture.

L'inscription dans la durée constitue un point très positif de ce type d'action. Elle est même décisive : l'ensemble des acteurs a pointé en effet l'inefficacité d'une rencontre avec des auteurs quand elle n'est pas préparée ou suivie d'un véritable travail dans le cadre scolaire, ou d'une sensibilisation réfléchie dans d'autres cadres (bibliothèques par exemple). Bien des initiatives tirent profit de la présence d'auteurs vivant dans les territoires, si bien que de nombreuses associations locales, à côté des structures nationales, construisent des actions qui participent pleinement du développement du goût pour la lecture.

Le « Feuilleton des Incos » (les Incorruptibles) met en lien des auteurs avec des enfants autour de la création littéraire en organisant des échanges entre eux durant plusieurs mois, alors que l'auteur est en cours d'écriture d'une histoire.

Certains DAAC ont fait les retours suivants :

- DAAC Clermont-Ferrand : « *Les résidences d'auteur sont un levier très intéressant. La présence longue d'auteurs bénéficie à toute la population et particulièrement aux jeunes.* » ;
- DAAC Normandie : deux classes à horaires aménagés (CHAé) « écriture » ont été ouvertes en 2019 :
 - Mesnil-en-Ouche (27). CHAé cycle 3 écoles / collège (campus éducatif), partenaire La Factorie, Maison de poésie Normandie,
 - Caen (14), CHAé au collège Jean Moulin, cycle 4, partenaire l'IMEC, 2 auteurs/an.

2.3.8. Organisation d'événements : salons, festivals...

Les salons et festivals d'envergure nationale, régionale, départementale ou locale sont très nombreux dans toute la France. Ils peuvent être spécialisés en littérature de jeunesse (tous genres confondus), comporter un volet « jeunesse » au sein d'un ensemble généraliste, être liés à un genre, un thème... Enfants et jeunes de tous niveaux, familles, enseignants, bibliothécaires, médiateurs divers sont visés.

Le plus important salon du livre de jeunesse est celui porté par le CPLJ, le salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, à Montreuil.

Les objectifs de ces manifestations événementielles sont de promouvoir la littérature de jeunesse, les auteurs, illustrateurs, éditeurs, etc., de vendre des livres et d'encourager l'entrée de livres dans les familles (chèques lire de collectivités, action « Des livres à soi »), de susciter la découverte de cette littérature chez les enfants, les jeunes, les familles... et le désir de lire. S'y tiennent des rencontres entre auteurs et lecteurs (séances de dédicaces, temps d'échanges, rencontres, lectures...), entre auteurs et professionnels (enseignants, bibliothécaires, animateurs...), des conférences, des manifestations culturelles (spectacles, théâtres, ateliers divers) ainsi que des temps de formation. Des temps réservés à des classes sont fréquemment organisés (rencontres préparées avec un auteur, ateliers...).

Des partenariats se nouent autour de ces festivals ou salons entre l'éducation nationale (rectorat, services départementaux de l'Éducation nationale, établissements scolaires de divers niveaux), les DRAC, les collectivités locales (régions, départements, villes...) et les bibliothèques publiques qui en dépendent

²² Rapport d'activité 2019 de l'association Lecture Jeunesse.

(municipales, intercommunales, départementales), les libraires, des associations investies dans des actions autour de la lecture et l'écriture, mais aussi avec des structures et associations de la sphère sociale, médicale, paramédicale, suscitant des possibilités de rencontres entre livres, auteurs, médiateurs et publics éloignés, et non ou très peu familiers de ce type de pratiques culturelles.

L'impact de ce genre de manifestations sur le développement du goût du livre et de la lecture des jeunes publics dépend beaucoup de la préparation et de l'accompagnement mis en œuvre par les médiateurs ou les enseignants. Une rencontre fortuite et heureuse avec un livre, un auteur, une animation au sein d'un salon ou d'un festival peut toujours advenir et laisser une trace positive, mais la construction d'un projet cohérent posant la manifestation comme une balise importante, départ ou aboutissement au sein de ce projet, permet de donner un véritable sens à la visite par les jeunes publics. Comme pour d'autres types d'actions, l'appropriation du projet par les médiateurs et enseignants et la place qui leur est réservée en tant qu'acteurs du projet sont déterminantes. Les visites de classes et groupes dans les salons ou festivals supposent aussi, de la part des éducateurs et médiateurs, une vigilance permanente quant aux objectifs poursuivis par ces visites : les enjeux éducatifs et culturels doivent en effet rester primordiaux et la découverte de la production éditoriale et de ses acteurs (éditeurs, auteurs, illustrateurs...), étroitement articulée à ces enjeux, ne doit en aucun cas être supplantée par le volet commercial ou se réduire à de simples courses à la dédicace.

2.3.9. Interventions pour publics éloignés ou empêchés

Certaines associations s'investissent particulièrement en direction de publics très éloignés des pratiques culturelles et de la lecture ou de publics en situation de fragilité. Ces publics peuvent se trouver notamment dans des quartiers défavorisés ; il peut parfois s'agir de publics cibles spécifiques (migrants, publics allophones...), de publics empêchés (publics sous-main de justice, hôpitaux...).

Le principe est celui d'une mobilité des livres et des médiateurs afin de créer une proximité avec ces publics et de proposer, là où ceux-ci se trouvent, livres ou actions (cage d'escaliers, jardins publics, hôpitaux, lieux médicaux ou sociaux, domicile). Ces actions passent par l'apport momentané de caisses de livres, l'installation de lieux de lecture éphémères, (bibliothèques de rue d'ATD Quart monde, *ideas box* de Bibliothèque sans frontière), l'accompagnement de la lecture, individuel ou en petits groupes, et bien d'autres initiatives portées par des bibliothèques municipales ou intercommunales particulièrement investies dans les actions qualifiées de « hors-les-murs ».

Il s'agit de permettre la découverte et l'usage de livres justement là où ils sont absents ou très peu présents en mettant en œuvre une médiation adaptée, sans contrainte, ou introduite avec souplesse, afin de susciter un plaisir, de donner accès à une pratique (écoute de lecture orale, lecture silencieuse choisie, dialogues autour d'histoires, etc.). Nouer des liens de qualité avec les parents, la fratrie, la famille est posée comme un élément important pour favoriser un partage, une transmission et une durée dans cette pratique.

La prévention de l'illettrisme, la lutte contre les exclusions sont présentes dans les objectifs des associations impliquées dans ce type d'action comme ATD Quart monde, l'AFEV, le CPLJ (action Parc d'attraction littéraire, action « Des livres à soi »), les clubs Coup de pouce... Les actions en direction des tout-petits s'inscrivent, avec leurs spécificités, dans ce type d'actions menées en structures d'accueil de la petite enfance, centres de protection maternelle et infantile (association ACCES, Agence quand les livres relient).

On note que le CPLJ et Lire et faire lire identifient les centres de loisirs comme des terrains importants à investir davantage à l'avenir pour toucher autrement et plus largement les enfants.

Les collectivités locales et les bibliothèques qui en dépendent, l'éducation nationale sont parfois partenaires de ce type d'actions complémentaires des dispositifs et actions plus couramment menées au sein de ces structures ou établissements.

2.3.10. Le rôle des associations dans l'évolution des pratiques professionnelles

Certaines associations ont développé une expertise dans des domaines directement liés au développement du goût du livre et de la lecture auprès des jeunes publics : lecture et adolescents par l'association Lecture Jeunesse, lecture et petite enfance par ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations) et l'Agence quand les livres relient, littérature de jeunesse et médiation par le CPLJ... Elles jouent, de fait, un rôle important et sont devenues des acteurs solides pour l'évolution des connaissances et des pratiques

professionnelles d'enseignants, de bibliothécaires, mais aussi de professionnels de l'enfance et de la petite enfance, de la sphère sociale, médiateurs, animateurs, etc.

En lien avec des chercheurs ou spécialistes de différentes disciplines (sociologues, pédagogues, psychologues, didacticiens, formateurs et chercheurs en littérature de jeunesse, etc.), ces associations proposent des colloques (par exemple ceux de L'Observatoire de la lecture des adolescents de Lecture jeunesse), des journées d'études (proposées en ligne en 2020), des journées d'échange de pratiques professionnelles. Elles mettent à disposition des ressources sur papier ou ligne (revue *Lecture jeune* et autres ressources par Lecture jeunesse, revue *Spirale / Agence* quand les livres relient, ressources et outils par Lire et faire lire, etc.) et jouent un rôle important dans l'orientation au sein du paysage touffu de la littérature de jeunesse en publiant régulièrement des critiques (revue *Lecture Jeune*).

Elles interviennent dans des rencontres professionnelles en région et dans le cadre de formations mises en œuvre par le CNFPT, les agences régionales du livre, l'éducation nationale ou à la demande de structures locales comme des bibliothèques. Elles participent à la diffusion et la bonne appropriation sur le territoire d'événements nationaux (Premières pages, Partir en livre, Été culturel...). L'école du livre de jeunesse (3 000 stagiaires en 2019), les formations mises en œuvre dans le cadre de l'opération « Des livres à soi » par le CPLJ, constituent des ressources de qualité, complémentaires à celles proposées par exemple par le Centre national de la littérature pour la jeunesse (CNLJ, Bibliothèque nationale de France). De même, les formations délivrées par Lecture Jeunesse en lien avec les travaux de l'Observatoire de la lecture des adolescents présentent une réelle qualité et spécificité.

2.3.11. Une évolution des modes d'intervention : inscrire le livre et les activités de lecture dans une culture numérique ?

L'idée de diversifier les supports pour l'accès à la lecture par tous les moyens qu'offre le numérique demeure encore très minoritaire dans le travail des associations. L'attachement à l'objet livre ou à la richesse des albums, parfaitement compréhensible et essentiel pour les jeunes publics, ne peut pourtant faire l'impasse sur la culture numérique dans laquelle baignent d'emblée les nouvelles générations. Le recours au livre-audio, la lecture sur tablette, l'écriture collaborative, l'enrichissement des livres par la greffe de commentaires ou d'analyses, l'autopublication que permet le numérique sont encore peu exploités par les associations.

Le projet « Numook », porté par l'association Lecture jeunesse, projet d'écriture collective numérique mis en œuvre dès 2013, qui a été régulièrement évalué et a évolué au fil des années, apparaît ainsi dans toute son originalité et mérite une attention : son expérimentation pourrait être préfiguratrice. Des bilans faits à la suite des ateliers signalent en effet un « *renforcement significatif de la maîtrise de la langue française favorisant la prise de parole, notamment chez les adolescents les plus fragiles, de même que le développement de l'écriture d'invention et des compétences créatives associées, encourageant l'initiative et l'autonomisation des élèves.* »

La pandémie a cependant conduit les associations à imaginer des modes d'intervention utilisant massivement les outils numériques.

Certains outils ou modalités étaient déjà en place avant la crise sanitaire, notamment des ressources pour les médiateurs : on peut citer le site de conseil en littérature de jeunesse « Kibookin » mis en ligne par la CPLJ en 2019, la collection LJ+ en ligne de Lecture jeunesse. La crise sanitaire a déclenché des modifications et adaptations mises en œuvre parfois très rapidement :

- de nombreuses formations, journées d'étude et séminaires prévus en 2020 ont été organisés en ligne (CPLJ, Lecture Jeunesse). Des formats hybrides sont désormais envisagés, les publics de ces séances ayant été considérablement élargis, particulièrement pour ceux étant les plus éloignés de Paris et sa région ;
- le salon du livre de jeunesse du CPLJ a été organisé en ligne : expositions du salon reproduites et diffusées en bibliothèques, rencontres avec des auteurs en ligne... Des émissions de télévision ont été construites autour de l'événement (sur le conte, la poésie...) et seront maintenues dans la durée ;

- la finale des Petits champions de la lecture a été organisée à distance, diffusée sous la forme d'une web-série, des rencontres entre auteurs et classes ont été organisées en ligne ;
- des livres et des outils ont été mis en ligne : par exemple, l'association Les Incorruptibles a négocié avec les auteurs et les éditeurs la mise à disposition numérique gratuite des ouvrages sélectionnés pour le 31^{ème} prix pendant la durée du confinement ; des outils, jeux et matériels d'accompagnement étaient également en ligne ;
- le Labo des histoires expérimente des ateliers numériques pour toucher des territoires où il n'est pas implanté.

Les pratiques de lecture et d'écriture des enfants et des jeunes sur les réseaux sociaux semble relativement peu explorées par les associations. Ce peut être une piste à emprunter, qui ne devrait cependant pas se substituer à tous les autres chemins et supports possibles pour l'encouragement à la lecture et à l'écriture.

2.3.12. Un exemple : les partenariats associatifs de la bibliothèque de Maromme

Maromme est une ville de 11 000 habitants située dans la banlieue nord de Rouen, sur le territoire de la métropole rouennaise. Ancienne ville industrielle, elle a subi très fortement la crise due au déclin du textile notamment. Elle dispose de 8 écoles maternelles ou primaires, d'un collège, d'un lycée professionnel. Plusieurs indicateurs (niveaux de diplôme des habitants, catégories socioprofessionnelles, taux de de pauvreté et de chômage) indiquent qu'une part importante de la population rencontre des difficultés. Un quartier est classé « Quartier Politique de la Ville » (QPV).

La bibliothèque « Le Séquoïa » est située dans un bâtiment de 2 200 m² ouvert en 2015 et mène diverses actions en partenariat avec des associations, en pleine cohérence avec la volonté politique municipale et avec le soutien de la directrice générale adjointe chargée notamment de la culture et de la vie associative, en lien avec le service « Enfance et jeunesse » de la ville.

On peut notamment citer les partenariats suivants :

– **Lire à voix Haute Normandie** : association en réseau avec l'association **ACCES**, qui mène depuis 2002 une action de prévention culturelle en partenariat avec de nombreuses bibliothèques : pratique de la lecture individualisée avec les tout-petits et réflexion théorique sur les enjeux des livres et des récits dans le développement des jeunes enfants. Cette association apporte un accompagnement méthodologique aux équipes de la bibliothèque de Maromme et aux différents professionnels de la petite enfance, fournit des livres adaptés dans les structures et les relais d'assistantes maternelles, anime des temps d'échanges entre bibliothécaires et professionnels de la petite enfance, organise une journée de sensibilisation et de retour d'expériences rassemblant plus de 80 assistantes maternelles... La bibliothèque considère cette association comme un partenaire structurant ;

– **AFEV** : deux « **ambassadeurs du livre** » (services civiques) intervenant dans deux écoles ont sollicité la bibliothèque pour intervenir dans ses murs afin d'y animer des séances de lecture et jeux avec des enfants et un atelier de lutte contre l'exclusion numérique. Leur action a été très bénéfique et a eu pour conséquence le recrutement d'un service civique pour poursuivre cette action. Par ailleurs, des bénévoles de l'AFEV viennent à la bibliothèque pour un **accompagnement individuel vers la lecture** : la bibliothèque a pu observer l'importance de la régularité de cet accompagnement (chaque fin d'après-midi) et l'impact positif de cette action : les enfants concernés n'étaient jamais venus auparavant à la bibliothèque, et ont continué, ensuite, à y venir seuls. Des échanges fructueux ont lieu entre ces bénévoles et les bibliothécaires. On note que la ville subventionne cette action d'accompagnement individuel qui peut se dérouler à domicile. Les enseignants, qui identifient les enfants ayant besoin de cet accompagnement, se disent très satisfaits ;

– **CPLJ** : l'action « **Des livres à soi** » est en construction, le projet est de toucher vingt familles par an. Une formation de deux jours sur site a été suivie par le personnel de la bibliothèque, des agents du service jeunesse, solidarité, vie scolaire et de la petite enfance ainsi que des enseignants. L'accompagnement par le CPLJ pour la préparation de cette action est jugé excellent par la bibliothèque et la DGA : professionnalisme, qualité des informations et de l'organisation, fourniture de livres et accessoires... L'action est considérée comme enthousiasmante et très pertinente, notamment parce qu'elle permet de toucher les parents sans les enfants lors de plusieurs ateliers, puis prévoit des sorties avec parents et enfants en bibliothèque, librairie et au salon du livre (chèque lire de 80 €) ;

– le partenariat avec le **Parc des boucles de la Seine normande** (syndicat mixte) autour du conte et de l'oralité, proposition destinée à de petits groupes d'enfants d'écoles maternelles et primaires, action inscrite dans la durée avec une périodicité trimestrielle, livres en main.

2.4. Les tranches d'âge couvertes par les associations

Toutes les tranches d'âge et donc tous les niveaux scolaires sont couverts par l'action de l'ensemble des associations d'envergure nationale soutenues par les ministères chargés de l'éducation nationale ou de la culture. Cependant, toutes les associations, qu'elles soient spécialisées dans le domaine du livre et de la lecture ou non, n'agissent pas en direction de toutes les tranches d'âge.

On peut faire les constats suivants :

- 2 associations orientent exclusivement leur action en direction des adolescents (Bruit de lire, Lecture jeunesse) ;
- 2 associations orientent exclusivement leur action en direction des tout-petits (bébés, tout-petits d'âge préscolaire, début école maternelle) : ACCES, Agence quand les livres reliait ;
- 4 associations orientent leurs actions vers des publics situés entre 3 / 4 ans et 8 / 10 ans : AFEV, ATD Quart monde, Coup de pouce, Lire et faire lire (majoritairement) ;
- 7 associations visent l'ensemble des tranches d'âge : Bibliothèques sans frontières (BSF), CPLJ, Les Incorruptibles, Labo des histoires (à partir de 7 ans), MEL, Printemps des poètes, UNIOPSS.

En sus des publics enfance ou jeunesse visés, plusieurs de ces associations agissent en lien ou en direction des familles et de la parentalité (ACCES, Agence quand les livres reliait, ATD Quart monde, AFEV, Coup de pouce, CPLJ) ou, selon diverses modalités (actions sur le terrain, formation, mise à disposition de ressources...), des professionnels concernés : enseignants, professionnels de la petite enfance, de la sphère sociale, etc. (ACCES, Agence quand les livres reliait, Bruit de lire, les Incorruptibles, Labo des histoires, Lecture jeunesse, MEL, Les Petits champions de la lecture).

Tableau 1 : Tranches d'âges visés par les principales associations d'envergure nationale

Association	Actions	Tranche(s) d'âge visée	Remarque
ACCES	Partage d'albums, lecture à voix haute	0 - 5/6 ans	Interventions en lieux d'accueil des bébés, tout-petits et en école maternelle
AFEV	Acc. individuel vers la lecture	GS maternelle et CP	Mentorat individuel
	Ambassadeurs du livre	Tous niveaux écoles maternelles ou primaires	Animation/ intervention en BCD
Agence quand les livres relient	Partage d'albums, lecture à voix haute	0 - 5/6 ans	Interventions en lieux d'accueil des bébés, tout-petits et en école maternelle ; Expérience avec collégiens, lien personnes âgées...
ATD Quart monde	Bibliothèques de rue	Des tout-petits aux 10-12 ans	
BSF	<i>Ideas box</i>	Enfants et adolescents	Livres, offre numérique, outils de création numérique...
Bruit de lire	Goncourt des lycéens	À partir de 14/15 ans (lycéens)	
Coup de pouce	Club langage	GS Maternelle	
	Club Lire Écrire	CP	
	Club Livres	CP CE1	
CPLJ	Salon, action « Des livres à soi », « Parc d'attraction littéraire »...	Des tout-petits aux adolescents	Action « Des livres à soi » : lien avec parents et familles
Les Incorruptibles	Le Prix	GS Maternelle au lycée	
	Le Feuilleton	Du CE2 au lycée	
Labo des histoires	Ateliers d'écriture	De 7 ans (CE2) à 18 ans (lycée)	La convention tripartite pose la cible des 7-12 ans comme prioritaire
Lecture Jeunesse	« Numook » (atelier d'écriture numérique)	De 12 à 18 ans	Colloques, journées d'étude, enquêtes concernent les 12-18 ans
Lire et faire lire	Lecture à voix haute	De la petite enfance à 14 ans	Interventions majoritairement en écoles maternelles et primaires
MEL	L'ami littéraire	De 3 à 18 ans, (de la maternelle au lycée)	
Les Petits champions de la lecture	Prix de lecture à haute voix	CM2	Élargissement au niveau CM1 en 2021-2022
Le Printemps des poètes	Concours de retraduction	À partir de la 6 ^{ème}	
	« le désir dans les rues des villes »	De la maternelle au lycée	
UNIOPSS	Prix chronos	De la maternelle au lycée	

2.5. La qualification et la formation des intervenants

Les intervenants des différentes associations présentent, comme les associations elles-mêmes et les types d'actions menées, une grande diversité : statuts (bénévole ou salarié), expériences, formations, âges varient, en lien avec les objectifs et modes de fonctionnement des associations.

On peut ainsi faire les constats suivants :

- des salariés et professionnels de la lecture publique, de la petite enfance, de la sphère sociale ou médicale par exemple, interviennent dans le cadre de leur fonction en s'appuyant sur l'action, l'accompagnement et la formation d'associations comme ACCES ou l'Agence quand les livres relient : le principe même de ces deux associations est en effet le partage actif des actions et des observations de terrain, auxquels s'ajoutent journées d'étude, séminaires, colloques et ressources en ligne. Les formations peuvent être intégrées dans le programme de formation d'autres associations comme l'école du livre de jeunesse (CPLJ) ou institutions (CNLJ). La référence à des travaux de recherche, l'intervention de spécialistes dans les temps de formation consolident la solidité de la formation des intervenants de terrain. Le travail en réseaux favorisé par l'Agence quand les livres relient, les relais en région de l'association ACCES, certes de densité inégale selon les territoires, constituent des facteurs enrichissants qui viennent renforcer la garantie d'un respect des méthodes, conditions et contenus des interventions ;
- des enseignants en très grand nombre portent ou relaient l'action d'associations. Les Incorruptibles, Les Petits champions de la lecture, Bruit de lire / Goncourt des lycéens, AFEV, Coup de pouce par exemple reposent sur leur intervention : repérages d'enfants en difficulté, choix d'investir une classe dans un prix ou un concours, accueil d'un auteur... Si leur intervention ne constitue pas le cœur de l'action des associations, il n'en demeure pas moins que les formations qu'ils peuvent suivre, en lien avec ce rôle spécifique, peut conditionner le meilleur déroulement et la réussite des actions (connaissance de la littérature de jeunesse, connaissance des métiers du livres, accueil d'un auteur, etc.) ;
- plusieurs associations reposent essentiellement sur l'action de bénévoles (AFEV, ATD Quart monde, Lire et faire lire), d'autres sur l'intervention d'animateurs ou médiateurs rémunérés (Labo des histoires, Coup de pouce). La question de la formation des intervenants se pose toujours, qu'ils fassent un accompagnement individuel vers la lecture (AFEV), animent un atelier d'écriture (Labo des histoires), lisent des livres à voix haute (Lire et faire lire) ou animent des clubs liés à la prévention de l'échec scolaire et au développement du goût de la lecture (Coup de pouce).

Toutes les associations indiquent proposer des formations aux intervenants. Ainsi les animateurs des clubs Coup de pouce doivent suivre une formation qui comporte un volet en ligne (modules théoriques, éléments concernant les profils des enfants, les relations avec les parents, etc.) et un volet en présence de 3 heures. Un ou deux points intermédiaires interviennent en cours d'année scolaire et un bilan final est effectué. Les étudiants qui s'engagent pour l'AFEV doivent également suivre une formation préalable. Les animateurs des bibliothèques de rue d'ATD Quart monde se voient proposer des formations thématiques au niveau régional ou national. De même, Lire et faire lire indique que le fonctionnement en réseau animé par les coordinateurs départementaux, garantit la philosophie et la qualité des interventions des 20 000 bénévoles concernés : des outils de formation sont mis à leur disposition, des journées nationales sont proposées ;

- si la formation est revendiquée comme un élément important par toutes les associations intervenant sur le terrain, il peut advenir cependant que les interventions ne soient pas toujours à la hauteur des attentes ou ne s'inscrivent pas complètement dans le cadre posé par l'association elle-même.

Cela peut parfois s'expliquer, pour une part, par le très grand nombre de bénévoles liés à certaines associations, nombre qui peut rendre un suivi plus difficile, d'autant plus que leur rotation peut être rapide dans certains cas. Une cause est également à rechercher dans la hiérarchie des objectifs de l'association et des bénévoles eux-mêmes : si l'épanouissement des intervenants est un élément important, il est souhaitable que les actions menées au bénéfice des enfants et la qualité des propositions concentrent toutes les attentions, avant la satisfaction des bénévoles. Une attention doit notamment être portée sur leur bonne

compréhension et appropriation des modalités d'interventions qui, par exemple, ne doivent en aucun cas être confondues avec celles de leur expérience professionnelle passée.

3. Évaluation et préconisations

3.1. Des outils d'évaluation limités

L'évaluation de l'impact de l'éducation artistique et culturelle demeure complexe, quelles que soient les activités concernées.

Le rapport déjà cité de l'IGEN - IGAENR, *L'évaluation de la politique d'éducation artistique et culturelle : quelles modalités, quels indicateurs ?*, témoin de l'intérêt porté à la question, indiquait en 2017 la nécessité de procéder à une évaluation des projets portés, non sans en indiquer les difficultés : l'EAC « *requiert plutôt l'appréciation de la maîtrise des compétences que la tradition de l'évaluation chiffrée. Ainsi doit-on prendre cette exigence d'indicateurs propres à l'évaluation de l'EAC avec les précautions nécessaires. Si certaines données objectives – qui peuvent être comptées – peuvent nourrir des indicateurs, d'autres en sont bien incapables, et ce sont des échelles d'évaluation différentes qui doivent être mobilisées. C'est particulièrement le cas lorsque l'on évalue les compétences spécifiques apportées aux élèves par les projets d'EAC tout comme lorsqu'il s'agit d'apprécier la réalité d'un parcours* »²³.

Cette complexité est encore plus marquée s'il s'agit, *a fortiori*, de mesurer l'impact dû à l'action des seules associations. Elle ne doit cependant pas dissuader l'ensemble des acteurs de porter attention à cette évaluation : à la suite de ce rapport, il serait ainsi intéressant que soit menée une réflexion nationale, largement partagée avec les associations, sur ce que peuvent être les effets des actions menées et la façon de les identifier et les évaluer.

3.1.1. Les éléments prévus par les conventions passées avec l'État

Les conventions prévoient généralement des comptes rendus d'activité par les associations, certains assortis d'indicateurs quantitatifs. Il n'est pas vraiment pertinent de procéder à des comparaisons d'indicateurs quantitatifs reliés au montant de subventions accordées entre les différentes associations, compte tenu de leurs objets très différents. Ces indicateurs ne peuvent être une aide à la décision que dans la mesure où ils peuvent être comparés dans le temps. Leur utilité reste cependant limitée, pour plusieurs raisons :

- ils sont fondés sur une base exclusivement déclarative de la part de l'association, sans que l'administration soit réellement en mesure de vérifier sur le terrain la réalité de ces chiffres, et en l'absence de comptabilité analytique des associations ;
- ils ne peuvent tenir lieu à eux seuls d'évaluation de l'action de l'association, dans la mesure où l'aspect qualitatif est essentiel ;
- l'annualité de la très grande majorité des conventions n'incite pas à procéder à des évaluations basées sur des comparaisons pluriannuelles ;
- il s'agit le plus souvent d'indicateurs mesurant l'activité de l'association, mais non d'indicateurs mesurant son impact durable ;
- ils ne peuvent avoir d'utilité que dans la mesure où leur nombre est limité, de manière à encourager l'association à la réalisation de certains objectifs bien définis. Or, la mission a constaté que beaucoup de ces conventions comportaient un nombre extrêmement important d'indicateurs. L'une d'elles ne contient pas moins de 48 indicateurs chiffrés, sans hiérarchisation entre eux. Une telle profusion d'indicateurs est très contraignante pour l'administration de l'association concernée. Elle revient en réalité à ne définir aucun indicateur réellement stratégique susceptible de servir de base au dialogue entre l'association et l'État.

Dès lors, il n'est pas surprenant de constater que les résultats des indicateurs ne constituent pas les critères les plus pris en compte dans les analyses préparatoires faites par les administrations pour décider du renouvellement ou de l'ajustement des subventions aux associations.

²³ Rapport conjoint IGEN - IGAENR n° 2017-059, (2017). *L'évaluation de la politique d'éducation artistique et culturelle : quelles modalités, quels indicateurs ?* août 2017 :

https://zephyr.pleiade.education.fr/exl-php/util/documents/accede_document.php?1617902017998

Si le recours à des indicateurs demeure un cadre de référence nécessaire pour contribuer au dialogue entre les associations et l'État, il ne peut toutefois tenir lieu à lui seul d'évaluation de l'impact de leur action ni donner lieu à des comparatifs d'efficacité entre celles-ci.

3.1.2. Les actions menées par les associations : quelle place pour l'évaluation ?

La mesure quantitative et qualitative du « goût pour le livre et la lecture » chez les jeunes publics est difficile à établir : le goût dépasse en effet très largement la maîtrise technique de l'acte de lire – même si celle-ci est nécessaire pour lire les textes. Le goût se construit d'ailleurs avant même que l'apprentissage de la lecture ne commence, dès la toute petite enfance, comme le soulignent des pédopsychiatres, psycholinguistes, psychanalystes travaillant en lien avec des associations investies dans les actions autour du livre et des tout-petits (notamment ACCES et l'Agence quand les livres relient).

Cette difficulté ne doit cependant pas dispenser les porteurs des politiques publiques ni les acteurs qui s'y inscrivent et qui souhaitent contribuer au développement du goût de lire, non seulement de mesurer précisément l'impact quantitatif de leurs interventions mais aussi d'évaluer régulièrement leur efficacité auprès des publics visés et donc les modalités de leurs actions.

Cette démarche implique de s'interroger sur les critères d'évaluation, d'identifier les conditions, modalités et moyens nécessaires à l'évaluation, puis d'en extraire les éléments pertinents afin de faire évoluer les actions mises en œuvre. Pour que l'évaluation soit solide et fiable, l'apport de scientifiques et/ou le soutien et l'accompagnement de structures spécialisées est indispensable (construction d'enquêtes, conduites d'entretien, élaboration de questionnaires, identification d'échantillons, de cohortes, etc.). Or, toutes les associations d'envergure nationale n'accordent pas la même importance à ce type de démarche.

L'association Lecture Jeunesse peut sur ce point être citée en exemple : l'évaluation des actions mises en œuvre, qu'il s'agisse de formations, colloques, enquêtes ou d'autres propositions (« Numook »), est intégrée à la démarche.

On note ainsi :

- la présence de chercheurs dans le conseil d'administration de l'association ;
- la présence d'un comité consultatif au côté de l'observatoire de la lecture ;
- la collaboration avec des chercheurs pour l'élaboration et la conduite d'enquêtes (exemple : « Enquête sur l'influence des objets et pratiques culturelles sur l'orientation des filles dans des filières scientifiques ») ;
- le recours à un cabinet extérieur pour l'évolution de la revue Lecture jeunes ;
- les spécifications précises et claires sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs attachés à chaque action ou projet (animation de réseau / formation, enquêtes, « Numook »...) et listées dans la convention passée avec le ministère de la culture ;
- l'importance accordée aux éléments déclaratifs des participants aux actions ou formations (bilans oraux et questionnaires écrits) ;
- la formation suivie par la directrice de l'association sur la création de la valeur et son évaluation.

Des collaborations sont mises en œuvre par Lecture Jeunesse avec d'autres associations ou organismes (selon les actions et enquêtes) : Association des bibliothécaires de France, Association des bibliothécaires départementaux, Association des professeurs documentalistes de l'éducation nationale, AFEV, les Incorruptibles, le Centre national de la littérature pour la jeunesse, la Ligue de l'enseignement (qui siège au comité consultatif de l'observatoire), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, etc., le principe étant d'utiliser au mieux l'expertise de ces acteurs, dans leur domaine, pour améliorer et enrichir les actions.

La plupart des associations disposent de données quantitatives (nombre de stagiaires en formation, nombre de classes, de groupes, d'enfants touchés, etc.). Elles mènent, selon les cas plus ou moins régulièrement, des évaluations ou enquêtes sur leurs actions²⁴, recueillent des témoignages ou mènent des observations sur le terrain.

²⁴ À titre d'exemples : *Enquête menée par mécénat de compétence*, Les Incorruptibles, 2020 ; *Travail de recherche envisagé sur l'impact de l'écriture*, Labo des histoires, 2021 ; *Étude d'impact de l'action « Temps livre » en collège*, Lire et faire lire, 2018 ;

L'indicateur de la reconduction ou de l'amplification d'un projet est cité par de nombreuses associations, qui en reconnaissent cependant le caractère partiel et parcellaire.

3.1.3. Le regard de professionnels du livre et de la lecture

3.1.3.1 Les libraires

Les libraires ciblent le jeune public, avec ou sans les associations, et sont ouverts aux initiatives en direction des enfants et des jeunes.

Si le syndicat de la librairie française (SLF) n'a pas de mission en propre en faveur du jeune public, pour autant, les initiatives en direction des jeunes sont centrales dans le travail des libraires. Nombre d'entre eux organisent animations, ateliers, clubs de lecture, rencontres, cela sans solliciter une aide publique ni le soutien d'une association pour faire ce qu'ils considèrent comme leur métier.

Les libraires participent à des manifestations nationales ou locales : plusieurs centaines d'entre eux à « Partir en livre », par exemple. Ils sont en première ligne pour « Jeunes en librairie », opération pilotée par l'association régionale des libraires en Nouvelle-Aquitaine et dans les Hauts-de-France, et qui va être étendue au niveau national. Cette opération implique un travail de préparation pour expliquer aux jeunes les métiers du livre, le travail de création. Le chèque livre n'est pas l'atout majeur : il s'agit d'aider les jeunes à pousser la porte et à sortir avec un livre, quand il n'y en a pas chez eux, quelquefois. Le SLF considère que cette opération est précieuse.

Les libraires travaillent avec les bibliothèques et les associations qui favorisent la lecture du jeune public pour un objectif global : former les lecteurs de demain. À titre d'exemple, l'opération « Donnez à Lire » associe une librairie avec le Secours populaire : il s'agit d'inviter les clients, de mi-octobre à mi-novembre, à acheter un livre jeunesse en plus de leurs achats. Le livre – un livre neuf, choisi pour lui – sera remis par le secours populaire à un enfant. Une rencontre sous forme de goûter réunit parents et enfants. Par ailleurs, lorsque des ateliers payants sont organisés à la librairie, des places gratuites sont réservées pour les plus précaires.

Les libraires fonctionnent souvent parallèlement avec les associations, ces dernières n'ayant pas besoin des librairies en tant que lieu pour agir. Parfois considérés par les associations avant tout comme des commerçants, les libraires se disent convaincus qu'il reste beaucoup de choses à inventer en commun, et récusent l'idée d'un âge d'or où les jeunes lisaient avec avidité, pur mirage à leurs yeux, lié à l'angoisse d'un virage numérique rapide, qui suscite la même angoisse qu'engendra l'apparition de la télévision.

Le SLF insiste sur l'importance de proposer des livres aux jeunes et se fait l'écho des très bons retours, de la part des enseignants comme des élèves, sur le quart d'heure lecture, évoqué comme « *un petit moment précieux* ». La multitude des prix organisés par les associations leur paraît une bonne chose, car le grand public n'est pas la cible, et les lycéens, en Rhône-Alpes par exemple, s'y retrouvent : le Prix littéraire des lycéens et apprentis de la région Auvergne-Rhône-Alpes, organisé par le conseil régional avec le soutien de la DRAC et le concours d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, souligne le SLF, fait lire les jeunes, leurs questions sont très pertinentes, et le prix est un moment festif autour du livre.

3.1.3.2 Les éditeurs

Le syndicat national de l'édition (SNE), dont le groupe jeunesse réunit plus de cinquante éditeurs, salue le travail des associations. La réussite de certaines d'entre elles s'amplifie à ses yeux parce que l'initiative est fondée sur l'importance de l'expression orale, le libre choix des livres, et la connivence avec les auteurs. Le succès de « Si on lisait à voix haute », dans La Grande Librairie, confirme l'intérêt de ce mode d'intervention.

Le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis est considéré comme un partenaire essentiel pour le rayonnement national et international de la littérature jeunesse. L'opération « Partir en livre » est également soutenue.

Questionnaire envoyé aux enseignants, PCL, 2019 ; Enquête sociologique de réception *Les effets de la biblio-connection*, université Paris Diderot, CPLJ, 2015 ; Enquête *Mais que se passe-t-il autour du livre de jeunesse en centre de loisirs ?*, organisme de recherche Kerfad, CPLJ, 2017 ; Enquête exploratoire *Looping, le petit ami de la lecture*, université Paris 8, CPLJ, 2020 ; *Évaluation du dispositif d'accompagnement vers la lecture*, AFEV, Trajectoires Groupe Reflex, 2017.

Les éditeurs constatent toutefois que les associations pèchent souvent par manque de formation, et qu'il leur manque parfois un certain nombre de clés pour optimiser leur action. Le SNE est d'ailleurs régulièrement sollicités pour participer aux formations organisées par les associations.

Les rencontres avec les auteurs leurs apparaissent très importantes parce qu'elles permettent aux jeunes de réaliser « *qu'il y a quelqu'un derrière le livre* », même si certains ateliers d'écriture animés par des auteurs sont devenus pour certains une source de revenus importante, estime le syndicat, sans que la qualité des interventions soit toujours incontestable.

Le SNE souligne que la situation des auteurs est compliquée d'un point de vue administratif, et que leurs interventions ne leur sont parfois payées que très tardivement. Il suggère qu'une démarche simple puisse être mise en place en ligne. Confronté au développement de lectures à voix haute de livres sur les réseaux sociaux, il envisage un point juridique sur la question.

L'action des associations lui apparaît complémentaire de la place de la littérature jeunesse à France Télévisions et sur les antennes de Radio France, dont la « force de frappe » est reconnue.

Les éditeurs soulignent également être en relation avec ATD quart monde et l'AFEV, et saluent le très grand nombre d'associations, y compris les plus modestes, qui font sur le terrain un travail de fourmi, et qui disparaîtraient sans les aides qui leur sont accordées.

3.1.3.3 Les bibliothécaires

L'Association des bibliothécaires de France (ABF) considère que le rôle des associations a été particulièrement important dans les années 1980 lors d'une période de fort développement d'actions menées à partir des bibliothèques, « hors les murs », notamment en direction des structures d'accueil de la petite enfance.

Les bibliothèques cherchent à toucher des publics élargis et à faire venir de nouveaux publics en bibliothèque : dans ce contexte, il apparaît nécessaire de reconstruire les collaborations avec les associations, en s'appuyant sur les points forts que constituent les lieux mêmes des bibliothèques et l'offre documentaire qu'elles proposent. Ainsi, les partenariats avec des associations qui accompagnent des jeunes en difficultés, allophones, jeunes migrants se multiplient et sont particulièrement riches, peut-être plus encore que les collaborations avec des associations spécialisées dans les questions de lecture.

L'ABF reconnaît la force de frappe d'associations d'envergure nationale en termes de communication, mais tient désormais à poser très précisément les bases des partenariats, en tenant compte des retours positifs ou critiques concernant les interventions des associations concernées. De manière générale, les partenariats les plus intéressants sont ceux qui se nouent avec des associations qui apportent des compétences spécifiques, solides et complémentaires de celles des bibliothécaires.

Le temps long, qui caractérise les bibliothèques, est un élément important : ce sont en effet des institutions où les actions et l'observation des comportements et évolutions des enfants et des jeunes se font dans la durée, temps long qu'il est délicat de conjuguer avec l'action parfois ponctuelle liée au partenariat avec une association.

A contrario, certains partenariats avec des associations sont installés, année après année, au point qu'aucune question ne se pose plus sur la pertinence des actions, ce qui n'est pas satisfaisant.

Il est nécessaire de faire se rejoindre les efforts des différents professionnels au niveau national : en cela, l'Observatoire de la lecture et de l'écriture des adolescents de Lecture Jeunesse est très positif, l'action de l'Agence quand les livres relient également, association dont l'ABF a soutenu la candidature au prix international Astrid Lindgren²⁵.

Il est important que les équipes des bibliothèques identifient le contexte de leur territoire ; les dispositifs EAC existant dans le cadre de l'éducation nationale, notamment, ne sont pas toujours bien connus.

²⁵ Prix littéraire international récompensant des auteurs de littérature d'enfance et de jeunesse, des illustrateurs ou des institutions de littérature jeunesse.

Une réticence est exprimée quant à certains dispositifs nationaux très précis : des spécificités peuvent exister localement dont il faut tenir compte. Mieux vaut avoir des « caps » donnés au niveau national, (comme « Partir en livre » ou les « Nuits de la lecture ») qui permettent d’inscrire des actions et de nouer de nouveaux partenariats qui ont du sens. La richesse des associations et partenariats locaux est à souligner.

La question de l’évaluation est reconnue comme difficile. Les seuls chiffres sont insuffisants : ainsi, l’usage qui est fait d’une carte de bibliothèque est à observer, au-delà du seul nombre de cartes d’inscription prises auprès d’une bibliothèque. Des enquêtes concernant des parcours d’enfants et de jeunes seraient intéressantes.

3.1.3.4 *Les bibliothèques publiques, partenaires majeurs des actions livre et lecture*

Les bibliothèques publiques ont été très fréquemment citées par les personnes auditionnées par la mission. Elles constituent le **premier réseau culturel de France**²⁶ et jouent un rôle essentiel dans les partenariats qui concernent le livre, la lecture et les actions qui y sont liées dans toute leur diversité :

– la présence de ce réseau culturel sur l’ensemble du territoire national rend possible une pratique culturelle de proximité pour les enfants et les jeunes, pratique autonome, familiale, ou accompagnée dans ou hors du cadre scolaire et lors d’actions partenariales diverses ;

– leurs **ressources documentaires** permettent à leurs partenaires associatifs ou institutionnels de disposer de livres, revues, mais aussi documents sonores, visuels ou numériques, utiles pour diverses actions (sélections thématiques, choix pour la lecture à voix haute, accompagnement individuel, etc.). Les collections **de littérature de jeunesse** y sont en général développées : cette richesse documentaire, qui va des albums pour tout-petits aux romans pour adolescents, de la poésie au théâtre ou aux documentaires de toutes disciplines, est régulièrement actualisée et permet aux enseignants et aux médiateurs (bénévoles d’associations, animateurs de centres de loisirs, professionnels de la petite enfance, de la sphère sociale, médicale, etc.) de découvrir la richesse de ce secteur éditorial et d’avoir accès à des livres de qualité ;

– les **lieux** mêmes des bibliothèques offrent fréquemment des conditions de confort adaptées à des usages multiples : lecture silencieuse, écoute collective, partage de livres et d’histoires avec des tout-petits, accompagnement individuel vers la lecture, pratique d’écriture numérique, visionnage de films, jeux, etc. Des associations (Coup de pouce, AFEV, CPLJ (action « Des livres à soi ») utilisent les bibliothèques pour leur action ou les intègrent dans un parcours culturel ;

– des **prêts** ponctuels ou périodiques de documents permettent à de nombreux établissements scolaires et lieux d’accueil de jeunes publics de disposer d’une offre enrichie dans leurs propres locaux ;

– les équipes de ces bibliothèques comportent fréquemment des agents experts en littérature de jeunesse et en médiation en direction des jeunes, ressource pour le montage de projets partenariaux ;

– les **bibliothèques départementales** jouent un rôle très important à la fois sur les plans documentaire, culturel et sur celui de la formation :

- elles fournissent un important complément de **documents** dans les bibliothèques de communes de moins de 10 000 habitants (en général), qui disposent ainsi d’une ressource documentaire quantitativement et qualitativement mieux adaptée aux projets partenariaux, notamment avec le milieu scolaire,

- elles apportent une **ingénierie culturelle** et un conseil aux équipes de bénévoles et aux élus des collectivités, particulièrement en milieu rural,

- elles **fedèrent des réseaux territoriaux**, participent à de nombreux CTL et sont le pivot des contrats départementaux Lecture Itinérance (CDLI) qui s’inscrivent dans une logique de proximité et d’action culturelle en milieu rural ; elles sont impliquées dans maints projets partenariaux, notamment avec les collèges,

- elles mettent en œuvre, dans la durée, une **offre de formation** développée qui concerne la gestion de bibliothèques mais aussi divers volets de médiation : des associations ressources (relais d’ACCES, de l’Agence quand les livres relient par exemple) y interviennent comme formateurs, des bénévoles de diverses associations (locales ou de réseaux nationaux) les suivent (formations sur la littérature de jeunesse, formation de lecture à voix haute, etc.).

²⁶ 8 100 bibliothèques et 8 400 points d’accès au livre (chiffres 2018).

3.1.3.5 La Fondation du Crédit Mutuel : l'insertion par la lecture

La Fondation du Crédit Mutuel, créée en 2009, a fait de la lecture une priorité. Elle développe trois programmes :

- **lecture, prévention et éducation** : il s'agit de prévenir l'illettrisme en favorisant le contact avec la lecture dès la toute petite enfance et de développer des projets en complément de l'éducation nationale ;
- **lecture et insertion** : il s'agit d'acquérir les savoirs de base, avec une approche globale et un accompagnement favorisant l'inclusion sociale d'abord, économique ensuite ;
- les **manifestations autour de la lecture** : la fondation soutient manifestations et prix organisés autour de la lecture, dans le double objectif de mettre la lecture à l'honneur et de donner une visibilité à son action et à celle des régions partenaires.

La Fondation consacre à cette politique 1,5 M€ par an, somme à laquelle s'ajoute les financements complémentaires apportés par les 18 fédérations du Crédit Mutuel et les sommes accordées par les régions partenaires.

La Fondation Crédit Mutuel soutient 150 à 170 opérations par an. Elle est en contact avec 600 à 700 associations chaque année et estime toucher 1 100 000 personnes. Elle entretient des relations étroites avec certaines associations, en particulier avec l'Agence quand les livres relient, référent national pour la fondation sur les questions d'évaluation, qui posent des problèmes jugés très complexes. Une réunion a été organisée par la Fondation en 2020 pour lancer une étude d'impact menée par une agence spécialisée. Elle devrait apporter à la fondation, fin 2021, une visibilité plus grande sur les associations et leur utilité sociale.

La Fondation considère que les prix sont indispensables, qui font le lien entre associations et éducation nationale et donnent un « challenge » aux enfants. Mais les moins médiatiques des actions, menées en petits groupes, sont considérées comme souvent essentielles.

La Fondation attache une importance particulière à la petite enfance – la transition maternelle / primaire et l'arrivée en CP peuvent être une étape difficile où l'apprentissage l'emporte sur l'imagination.

En ce qui concerne le soutien de l'État, la Fondation pointe une difficulté commune à beaucoup d'associations : étant soutenues au projet – par exemple l'organisation de journées lecture ou de rencontres – elles n'en tirent aucun bénéfice et peinent à assurer leurs frais de fonctionnement. La Fondation souhaite que l'État mette l'accent sur la politique en faveur de la petite enfance et apporte à certaines associations une reconnaissance symbolique officielle, un label, par exemple.

3.2. Préconisations

Il ressort de l'ensemble de ces observations et analyses que les associations constituent un pilier essentiel des politiques de développement du goût de la lecture et du livre chez les jeunes publics et que leur rôle devrait dès lors être consolidé.

Leur contribution à cette politique pourrait toutefois gagner en efficacité et en visibilité.

Il incombe dès lors à l'État, et plus particulièrement aux deux ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture, de rationaliser et rendre plus cohérents et proches des territoires ses dispositifs de soutien, de promouvoir davantage les partenariats entre les associations et l'ensemble des acteurs locaux, de faciliter l'engagement des associations dans les domaines de l'audiovisuel et des technologies numériques, de donner plus de lisibilité à sa politique de communication en ce domaine, et enfin de se doter d'outils d'évaluation et de pilotage rigoureux.

3.2.1. Consolider le soutien aux associations en tant que relais indispensable de la stratégie de l'État, en lien direct avec les territoires et les citoyens

Le soutien de l'État aux associations doit être consolidé pour plusieurs raisons :

- 1. le coût est limité au regard des enjeux** : il apparaît en effet que l'action des associations œuvrant pour développer le goût de la lecture chez les jeunes n'atteint qu'un pourcentage réduit de la classe d'âge ciblée (la population scolaire à la rentrée 2019 ²⁷ s'élevait à 12 742 600 élèves (enseignement public, privé sous et hors contrat), répartis comme suit : 6 703 800 dans le

²⁷ Chiffres DEPP, État de l'école 2020.

premier degré ; 3 413 200 en collège ; 1 619 600 en lycée général ou technologique ; 731 000 en lycée professionnel ; 275 000 en centre de formation d'apprentis).

Rapporté au nombre global d'élèves, le soutien du ministère de la culture, évalué à 6,4 M€, et celui de la DGESCO, d'un montant de 2,8 M€, représenteraient ainsi un montant de 72 centimes par élève, hors apports du ministère de l'éducation nationale en personnels.

Ce coût apparaît d'autant plus limité au regard des enjeux si l'on considère que 20 % des jeunes rencontrent des difficultés de lecture, à des degrés divers, que les politiques publiques visent à ce que tous développent un goût pour la lecture et que celui-ci soit entretenu, et que, par ailleurs, l'avenir même de la filière du livre impose une action résolue pour former les lecteurs de demain, quand l'offre de loisirs se diversifie et que le temps passé sur les écrans, notamment celui de l'ordiphone, concurrence le temps consacré à la lecture.

2. Il n'existe pas de redondance constatée entre les associations soutenues, dans un domaine où les besoins sont considérables. Celles-ci mènent des actions spécifiques, tant par la cible qu'elles privilégient (très jeunes enfants, primaire, collège ou lycée), que par leur mode d'intervention : rencontres avec les auteurs, lecture à voix haute, concours, ateliers, etc.

3. Une action de terrain est nécessaire au plus près des territoires : la prise en compte des spécificités locales et des secteurs en difficulté est également remarquable de la part des associations, dans des domaines où elles sont en meilleure situation pour intervenir que l'État lui-même, du fait de leur proximité avec les publics cibles : milieu rural, quartiers prioritaires de la politique de la ville, REP et REP+, interventions auprès des jeunes sous main de justice. Ces interventions font l'objet d'une attention particulière et figurent dans les indicateurs d'activité dans les conventions passées entre l'État et les associations.

4. L'importance de la médiation : la médiation nécessite beaucoup d'intervenants, qui doivent être bien formés : transmettre le goût du livre et de la lecture est un travail de longue haleine, en particulier pour les publics qui en sont les plus éloignés. Une rencontre avec un auteur peut y participer, pourvu qu'elle soit préparée ; la participation à un concours a un effet d'émulation certain, mais requiert également une démarche rigoureuse en amont. Quel que soit le mode d'intervention des associations, l'apport d'un médiateur extérieur, compétent, est essentiel, plus encore sans doute quand le contexte sanitaire impose des rencontres en ligne. Dans plusieurs associations, le rôle des bénévoles est crucial et doit être souligné : la plupart d'entre elles leur assure une formation, indispensable pour obtenir sur le terrain les résultats attendus. La mise en œuvre de plans de formation est un investissement nécessaire.

5. Un rôle incontournable dans la mise en œuvre des grandes opérations des ministères en faveur de la lecture et du livre : si l'État a vocation à impulser des manifestations nationales qui ont sur le terrain un effet d'entraînement, il lui faut faire appel aux associations pour assurer leur mise en œuvre effective sur le territoire. Elles constituent donc des relais indispensables et rapidement mobilisables, comme en témoigne leur rôle dans le développement des opérations mises en œuvre dans le cadre de l'« Été culturel » en 2020.

6. Dans leur diversité, les associations mettent en œuvre la complémentarité de différentes pratiques (de lecture, d'écriture, d'expression orale...) dont les interactions doivent être reconnues et encouragées.

Ce soutien doit toutefois permettre de mieux prendre en compte les politiques publiques, avec une cohérence accrue, tant dans les circuits de financement que dans les objectifs portés par les deux ministères, et se traduire par la mise en œuvre d'une politique rigoureuse d'évaluation des résultats obtenus sur la base d'enquêtes conduites dans la durée.

3.2.2. Donner plus de cohérence à la politique de soutien de l'État

Cette cohérence doit être favorisée tant entre les deux ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture, que dans l'organisation interne de chacun d'entre eux.

3.2.2.1 Entre les deux ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture

1- Prévoir une concertation régulière entre les administrations centrales des services du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (DGESCO), et du ministère de la culture (DGMIC/SLL, et DG2TDC) sur le soutien apporté aux associations, sur la base de la définition d'objectifs communs.

Il conviendrait de prévoir, entre le ministère de la culture et le ministère de l'éducation nationale, une revue globale et régulière de leurs subventions aux associations pour inscrire les objectifs stratégiques communs fixés à chaque partenaire et définir le rôle de chacun.

La définition de ces objectifs communs doit permettre de donner un élan plus affirmé à cette politique partagée. Plusieurs d'entre eux devraient pouvoir être mis en avant :

- **assurer la rencontre entre les auteurs et le jeune public** pour permettre à ce dernier d'avoir une vision incarnée de la littérature, en garantissant la qualité de l'intervention programmée ;
- **poursuivre le soutien aux prix et concours mis en œuvre par les associations nationales ou régionales**, qui mobilisent des classes sur l'ensemble du territoire et font des élèves des acteurs de la vie littéraire. Outre leur capacité de mobilisation, ces concours offrent autant de leviers pédagogiques par les nombreuses déclinaisons et adaptations locales que la mission a pu constater ;
- **encourager les associations qui œuvrent pour les jeunes les plus éloignés de la culture**, dans les secteurs ruraux et dans les territoires prioritaires au titre de la politique de la ville ;
- **favoriser les associations dont le budget affiche des ressources propres et de mécénat**, témoignant de leur dynamisme dans leur stratégie de développement.

Eu égard au nombre d'associations relevées faisant l'objet d'un double soutien, il apparaît indispensable que le ministère de la culture (SLL et DG2TDC) et le ministère de l'éducation nationale (DGESCO) puissent tenir, au moins une fois par an, une réunion d'évaluation sur les associations qui font l'objet d'un soutien conjoint. Le Centre national du Livre devrait être convié à ces réunions.

2- Étendre le dispositif de conventions pluriannuelles et tripartites de 3 ans avec un point annuel.

La pluriannualité est à rechercher de manière plus systématique dans les conventions avec les associations nationales, même si elle ne peut s'accompagner d'engagements budgétaires pluriannuels de l'État. Elle permet à l'État et à l'association de poursuivre des objectifs dans la durée, et de pouvoir en mesurer l'effet, notamment au regard des indicateurs prévus par la convention. Plusieurs représentants d'associations ont signalé à la mission, pour ces mêmes raisons, leur préférence pour la pluriannualité des conventions.

Le caractère tripartite associant les deux ministères de l'éducation nationale et de la culture doit être soutenu, en ce qu'il permet une articulation concrète du discours et de l'action entre les deux ministères.

Des associations subventionnées par les deux ministères devraient pouvoir, en premier lieu, être concernées par une telle extension.

3- Sur le plan stratégique, porter la politique de l'encouragement au goût de la lecture et du livre devant le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC).

Le HCEAC a notamment pour mission de proposer, conseiller et accompagner les grandes orientations en matière d'EAC, indispensables à l'émancipation culturelle et à l'égalité des chances, de valoriser et faire connaître les projets EAC les plus innovants et de procéder au recensement et à l'analyse des actions réalisées sur les territoires. Celui-ci a porté de manière forte son attention sur la création artistique, notamment dans les domaines de la musique et du théâtre.

La politique de l'encouragement au goût du livre et de la lecture comme composante essentielle de la politique d'éducation artistique et culturelle, au même titre que le soutien au spectacle vivant, aux arts

visuels ou à la découverte du patrimoine, permettrait de mettre en valeur le rôle des associations dans cette politique et leur capacité d'innovation.

4– Au niveau local, prévoir, dans les conventions entre les rectorats et les DRAC, un volet consacré à la promotion de la lecture et du livre et à la politique vis-à-vis des associations.

La politique d'éducation artistique et culturelle fait l'objet, dans un nombre croissant de régions, de conventions orientant l'action conjointe des rectorats et des DRAC. Celles-ci devraient inclure un volet spécifique consacré au soutien aux actions conduites dans le domaine du goût de la lecture et du livre.

La concertation entre les DRAC et les DAAC doit ainsi permettre aux services locaux des deux ministères d'échanger sur leurs partenariats et leur connaissance des associations partenaires.

3.2.2.2 Au sein du ministère de la culture

Il importe de définir avec plus de clarté les rôles respectifs de l'administration centrale, des DRAC et du Centre national du livre, de favoriser une meilleure circulation de l'information, et de limiter les « doubles guichets » pour le subventionnement et le suivi des associations.

5– Donner au SLL les moyens d'exercer son rôle de pilotage de la politique de la lecture et du livre et de suivi des associations.

La mission a pu constater que l'information sur le suivi des associations était émiettée entre de multiples entités, sans qu'une vision d'ensemble et une ligne de conduite claire ne se dégage. Il apparaît indispensable, afin de permettre au SLL d'exercer son rôle de pilotage en lien avec la DG2TDC, tant vis-à-vis des DRAC que dans sa tutelle du CNL, qu'il soit en mesure de bénéficier d'une procédure lui permettant d'avoir une connaissance précise des subventions accordées aux associations tant par le CNL que par les DRAC à l'instar du travail poursuivi par cette mission.

La mise en œuvre de ces dispositions suppose que le SLL soit doté, le cas échéant avec un appui technique extérieur, d'un outil technique qui permette une remontée sous une forme standardisée et sur une base annuelle, des principales données relatives aux associations et à leur financement par les entités du ministère de la culture.

Cet état paraît indispensable pour lui permettre de disposer à tout moment d'une cartographie de l'existant, des interventions du ministère, et de pouvoir définir en connaissance de cause des orientations générales, notamment à l'attention des DRAC, sur les critères à prendre en compte pour l'attribution des subventions en ce domaine, afin de mieux harmoniser leurs interventions.

6– Limiter les co-subventionnements internes au ministère, y compris avec le Centre national du livre.

Le co-subventionnement au sein même du ministère entre ses différentes entités (DGMIC, DG2TDC, DRAC, CNL) est à la fois source d'opacité sur la connaissance et l'appréciation de l'effort réel du ministère, de charges supplémentaires pour des associations aux moyens administratifs sans doute limités, et de dilution dans l'expression des orientations stratégiques du ministère dans ce secteur.

Aussi, s'il serait peu réaliste et sans doute dommageable de mettre en œuvre une réforme drastique qui imposerait systématiquement une unité de guichet, il est en revanche indispensable de limiter le co-subventionnement autant que c'est possible et, en tout état de cause, de permettre une circulation de l'information beaucoup plus fluide.

La répartition des rôles pourrait être précisée de la manière suivante :

- le SLL a vocation à soutenir les associations « ressources », qui fédèrent les associations, prennent une part active à la formation des intervenants et alimentent par leurs travaux la réflexion stratégique des tutelles et des professionnels sur une politique en faveur de la lecture des jeunes ;
- le soutien aux associations non spécialisées dans le domaine du livre et de la lecture et à vocation d'inclusion par la culture est déjà piloté par la DG2TDC. L'ensemble des subventions versées à ces associations pourrait être complètement regroupé à la DG2TDC, sachant que le SLL, comme les autres directions « métiers » concernées, a vocation à continuer à suivre le volet de leur activité concerné par le secteur dont il a la charge ;

- le Centre national du Livre a vocation à être un interlocuteur budgétaire privilégié pour les associations nationales à vocation directement opérationnelles, participant à la promotion de la filière livre et plus largement de la lecture, à commencer par la promotion des auteurs. Ce regroupement, conforme à la vocation du CNL, permettrait de mettre fin à des situations anormales de double subventionnement CNL-SLL ;
- enfin, les DRAC doivent demeurer l’interlocuteur privilégié de l’ensemble des associations locales, et ont vocation à relayer les grandes opérations nationales, portées en grande partie par les associations, et à repérer les innovations engagées par ces dernières.

7– Au niveau local, mettre en place des procédures de co-construction DRAC / CNL sur les soutiens accordés par le CNL en région et envisager davantage de déconcentration pour l’attribution de subventions du CNL vers les DRAC.

Eu égard à l’importance des engagements du CNL sur les territoires, qui dépassent largement le soutien à des manifestations à vocation dite nationale, et au nombre d’associations repérées par la mission comme étant conjointement soutenues par les DRAC et le CNL, une coordination beaucoup plus étroite s’impose entre le CNL et les DRAC.

Celle-ci devrait faire l’objet d’au minimum une conférence annuelle avec chaque DRAC, en présence du SLL, dans chacune des 13 régions métropolitaines et d’une conférence pour les régions ultramarines, afin d’échanger sur la stratégie conduite dans chaque région, fixer et actualiser un cadre d’intervention et de répartition des rôles, et passer en revue les principales associations qui font l’objet d’un soutien de part et d’autre.

Il conviendrait également que les DRAC soient informées en temps réel des décisions d’attribution de subventions prises par le CNL dans leur région.

Enfin, en application de l’objectif de déconcentration et de prise de décision au plus près des territoires, il conviendrait de réexaminer la liste des associations locales subventionnées directement par le CNL, et d’envisager la possibilité de procéder au transfert des crédits correspondants du CNL vers les DRAC.

De manière plus générale, la pérennité de cette double compétence en région entre le CNL et les DRAC n’est viable que si le CNL et les DRAC travaillent dans un climat d’échange, de transparence et de confiance.

8– Faciliter la mise en commun de l’information au sein même des DRAC entre les conseillers, notamment EAC, et les conseillers Livre et lecture.

La mission a en effet constaté, lorsqu’elle a sollicité les DRAC pour renseigner un tableau des associations œuvrant à développer le goût du livre et de la lecture chez les jeunes, que les réponses qui lui ont été adressées étaient parfois, dans un premier temps, lacunaires : le tableau était rempli, selon les cas, par le conseiller livre et lecture seul, ou par la personne en charge de l’EAC. Il importe donc qu’un espace numérique commun soit dédié au sujet de la lecture, qui pourrait également alimenter le SLL en informations et lui assurer ainsi une visibilité actualisée sur l’action des services déconcentrés.

3.2.2.3 Au sein du ministère de l’éducation nationale

9– Permettre une meilleure circulation de l’information, d’une part, entre l’éducation nationale et ses partenaires, d’autre part, au sein même de l’éducation nationale.

Les entretiens de la mission avec la pluralité des acteurs ont révélé nombre de partenariats, tissés entre des établissements scolaires et des associations ou des bibliothèques publiques, qui ne sont pas connus des DAAC ni des inspecteurs académiques disciplinaires.

Le profit à tirer, sur un même territoire, des différentes structures en charge de la lecture est très inégalement réparti : la mission a rencontré des partenariats entre les bibliothèques scolaires, riches et bienvenus, qui mutualisent les expertises des uns et des autres et favorisent l’acclimatation des jeunes depuis l’école, le collège ou le lycée vers la bibliothèque publique ou la médiathèque. Il arrive assez souvent que le travail conjoint avec une association serve pertinemment de trait d’union entre les deux structures : par exemple, à l’occasion d’un prix littéraire, les professeurs proposent aux bibliothécaires de venir dans l’établissement présenter aux élèves les livres retenus, de sorte qu’ils ne soient pas d’emblée associés à un

travail scolaire, et qu'une autre parole soit tenue sur la lecture que celle des professeurs et professeurs-documentalistes.

Mais d'autres témoignages ont évoqué une certaine étanchéité persistante entre établissements de l'éducation nationale et bibliothèques publiques, quand il serait nécessaire de mieux tirer profit, aussi bien des corpus de bibliothèques complémentaires, que des expertises réunies sur des territoires proches.

- **Poursuivre l'encouragement, dans les projets des établissements, au partenariat avec les bibliothèques publiques et les associations, de manière à garantir une bonne coopération entre les ressources et les expertises en matière de livres et de lecture d'un même territoire ;**
- **Garantir, par la mise en place de réunions régulières, la circulation de l'information entre la DAAC, les collèges des inspecteurs (IA-IPR et IEN ET-EG) et les équipes des IA-IPR de lettres et d'EVS et les conseillers des DASEN en charge de la lecture, de sorte que le maillage interdégré comme tous les échelons des académies puissent construire une vision, une stratégie, une progression et une parole communes en matière d'éducation à la lecture et au goût du livre ;**
- **Tirer un meilleur profit de la généralisation de la plateforme ADAGE dans l'ensemble des académies en matière d'information à destination des équipes pédagogiques sur les associations et leurs propositions, comme en matière de suivi et de pilotage des actions en faveur du livre et de la lecture.**

La généralisation de cette plateforme à l'ensemble des académies doit fournir un répertoire des actions menées dans l'ensemble des établissements qui permettra, à terme, un suivi et une connaissance plus précise pour l'ensemble des cadres académiques, à commencer par la DAAC, mais aussi pour les inspecteurs disciplinaires intéressés aux questions de l'EAC.

Cependant, ADAGE est présentée le plus souvent par les interlocuteurs de la mission comme une base de données à fournir à l'administration centrale plutôt que comme un outil au service des acteurs de terrain, outil de pilotage et plateforme d'informations pour qui souhaiterait s'inspirer de projets ou trouver des contacts : une certaine vigilance sur la présentation et l'exploitation de l'outil s'impose si l'on souhaite que les deux dimensions se concilient.

- **Améliorer les outils existants pour construire une véritable mémoire des parcours EAC en matière de livre et de lecture, de manière à ce que les établissements puissent disposer d'une information individualisée et de consultation aisée, permettant de connaître les actions rencontrées par les élèves qu'ils accueillent successivement.**

10– Améliorer la formation des enseignants :

- **Donner une place conséquente, en formation initiale de l'ensemble des professeurs des écoles et des professeurs de collège, à la connaissance de la littérature dans tous les genres (poésie, théâtre, albums, romans graphiques, romans, bandes dessinées, récits...) et de la littérature de jeunesse.** Les corpus sont souvent ignorés, et la capacité à sélectionner des œuvres dans une offre pléthorique manque en effet à la formation des professeurs des écoles comme des professeurs de collège, quelles que soient leurs disciplines, lesquelles peuvent toutes trouver dans la connaissance de la création contemporaine des occasions d'inviter et d'inciter à la lecture. Pour la mise en œuvre généralisée de ces formations, l'appui des associations n'est pas à négliger ;
- **Consolider, en formation continue des professeurs du premier degré et du cycle 3, des modules de formation permettant de réactualiser les acquis en matière de connaissance du champ littéraire accessible à l'enfance, en tirant profit de l'expertise de l'ensemble des acteurs du champ universitaire, des bibliothèques et des associations ;**
- **Proposer, en formation continue du second degré, des modules associant par priorité documentalistes, professeurs de lettres et partenaires « lecture » professionnels et associatifs, permettant de renouveler les acquis de la formation initiale et de penser la complémentarité des actions.**

3.2.3. Favoriser l'appropriation des projets par les acteurs des territoires

11– Mieux articuler la communication sur les opérations nationales en région avec celle concernant les initiatives régionales ou locales réussies.

À cet effet, la mission recommande de limiter le nombre des grandes opérations nationales, d'accentuer l'effort sur les opérations existantes qui ont un effet de mobilisation sur le terrain, et de mieux prendre en compte l'importance des partenariats des acteurs associatifs et institutionnels sur les territoires.

La mission a pu constater, lors de ses rencontres en région (Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie), l'adhésion unanime de ses interlocuteurs aux grandes opérations nationales comme Les « Nuits de la lecture » ou « Partir en livre ». Leur effet d'entraînement n'est pas contesté et ne concurrence pas les initiatives locales qui s'y associent. Néanmoins, il importe de limiter le nombre de ces initiatives, les enseignants se déclarant souvent trop sollicités pour pouvoir répondre favorablement dans des horaires contraints, et les DRAC confrontées à des choix mal compris localement dans un contexte de rigueur budgétaire.

Or, l'efficacité comme la pérennité des actions dépendent largement de leur appropriation par les différents acteurs, et donc de la place laissée, dans les propositions, aux adaptations locales. Les professionnels (professeurs, bibliothécaires, conseillers lectures des DAAC et des DRAC) sont en effet en capacité de prendre en compte les différentes actions déjà effectuées, les besoins identifiés, les partenaires mobilisables, le contexte des politiques publiques locales. Ils peuvent ainsi prendre la mesure des propositions contenues dans les dispositifs proposés, adapter leur participation aux spécificités des territoires et établissements comme à leurs désirs et, dans certains cas, à leurs propres compétences. Ils s'inspirent parfois d'initiatives nationales pour en proposer une déclinaison propre.

Leur connaissance approfondie des enfants ou des jeunes qui sont visés constitue ainsi un élément qui rend particulièrement pertinente la marge d'adaptation ou de modulation des projets²⁸. Pour les mêmes raisons, les professeurs des collèges et lycées souhaitent contribuer au choix des corpus avec lesquels ils travailleront avec leurs élèves, tant pour la conduite de projets visant la lecture des livres que pour ceux qui associent lecture et activités d'écriture. Lorsque ce choix est possible, une appropriation est grandement facilitée, laquelle apparaît comme une condition de réussite. L'investissement professionnel et personnel des différents acteurs, la finesse des observations et le souci de produire une évaluation du travail, l'inventivité et souvent la reconduction portée par une expérience et une expertise sont dès lors au rendez-vous.

A contrario, certains dispositifs trop verticaux, des propositions reposant sur de véritables « kits » de formation qui ne laissent que très peu de marge de manœuvre, sont jugés par l'ensemble des interlocuteurs de la mission (tant les professeurs, les bibliothécaires, les personnels des DAAC que ceux des DRAC) assez inefficaces ; ils peuvent être à l'origine d'un comportement pour ainsi dire passif, proche d'une simple consommation, tandis que sont pointées des inadéquations avec le terrain ou une intégration médiocre dans le projet d'ensemble où ils devraient trouver place.

De façon générale, le succès des opérations nationales est notamment lié à leur souplesse et aux larges possibilités d'adaptation aux différents contextes locaux qu'elles offrent.

Enfin, il conviendrait d'améliorer la communication entre l'administration centrale et les DRAC afin d'éviter qu'elles ne disposent que trop tardivement d'informations qu'elles sont censées relayer et de favoriser la prise en compte d'événements régionaux.

12– Veiller, en amont de la signature de conventions, à la qualité des formations suivies par les bénévoles afin de mesurer leurs compétences spécifiques et leur capacité à intervenir efficacement aux côtés des éducateurs et des médiateurs (enseignants, bibliothécaires, etc.) et de pouvoir valoriser leur rôle en tant que relais et appuis sur le terrain.

²⁸ À titre d'exemple, dans l'académie de Reims, la participation aux Petits champions de la lecture a donné lieu à l'invention, à côté du concours national, d'un prix local récompensant non seulement les meilleures performances, mais également les progrès effectués par des lecteurs dont le parcours n'aurait pas été reconnu dans le cadre du dispositif national.

13– Encourager la prise en compte explicite des associations dans la mise en place des CTL.

Le rôle des associations peut être important, voire déterminant, pour la mise en place des actions prévues par les CTL. En effet, le bilan 2015-2017 des CTL, portant sur 161 contrats, indique que les publics jeunes représentaient 95 % des publics ciblés. Les deux tiers des conventions comportent un volet jeunesse. Il est précisé que le label CTL pouvait être combiné avec une labellisation « Premières pages » et le CTL de l'agglomération Paris-Vallée-de-la-Marne, cité en exemple, a été cosignée par la collectivité, l'État et l'association ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations).

Aussi, il peut être utile de mieux mettre leur rôle en évidence, afin de garantir leur visibilité et leur financement, notamment vis-à-vis des collectivités territoriales signataires. Leur présence dans les CTL en tant que signataires, au côté des collectivités territoriales, doit être encouragée sur l'ensemble du territoire, à l'image de la pratique observée en région PACA.

3.2.4. Construire des outils d'évaluation et de pilotage plus rigoureux

14– Actualiser l'étude du DEPS portant sur le rôle des associations, en identifiant un volet spécifique concernant les associations intervenant dans le domaine de la lecture des jeunes, en lien avec les services de l'éducation nationale, que celles-ci soient soutenues par l'État ou par les collectivités territoriales, ou relevant d'un financement purement privé.

L'explicitation des objectifs attendus des politiques publiques mises en œuvre et liés au soutien des associations par les administrations centrales pourrait être déterminante dans une démarche d'évaluation encouragée. La dernière publication du DEPS consacrée aux associations culturelles²⁹ fait référence à des données chiffrées de 2013, qui devraient être actualisées dans les mois à venir. Les chiffres n'en sont pas moins considérables : 263 400 associations culturelles répertoriées en France en 2013, soit 20 % de l'ensemble des associations (1,3 M). Il est difficile de discerner, dans la typologie de l'étude, ce qui relève du soutien à la lecture, qui peut aussi bien être répertorié dans la rubrique « Médiation et éducation artistique et culturelle », mais alors confondue avec beaucoup d'autres disciplines, et ce qui est considéré sous la rubrique « création artistique », l'écriture notamment. Il serait utile de prendre en compte le soutien au livre et à la lecture en tant que tel, même si le mode d'intervention des associations emprunte parfois à l'écriture, au théâtre ou encore à la critique et multiplie les approches pluridisciplinaires.

15– Dans les conventions conclues avec les associations, mettre en place des indicateurs simples et objectivables, en nombre limité.

La profusion des indicateurs figurant dans les conventions, si elle rend compte de manière exhaustive de l'activité de l'association, a une portée stratégique réduite et ne permet pas réellement d'orienter le soutien de l'État, alors qu'elle représente un surcroît de travail bureaucratique pour des associations aux moyens administratifs souvent limités.

Aussi la mission recommande-t-elle que les conventions prévoient une diminution drastique, ou au minimum une hiérarchisation des indicateurs exigés, afin que les indicateurs retenus aient un rôle réellement incitateur pour les associations concernées et soient utiles au dialogue stratégique entre l'association et l'État.

Ceux-ci devraient s'appuyer notamment sur les éléments suivants :

- pour les rencontres avec les auteurs ou les visites de salons ou festivals, une synthèse des retours sur des fiches d'appréciation qui seraient adressées par l'association à chaque enseignant, organisateur ou médiateur demandeur, portant notamment sur les activités menées en amont et en aval de l'événement ;
- pour les événements nationaux, le nombre de participants est en soi un indicateur pertinent ;
- la place accordée aux publics les plus éloignés, notamment aux publics de la ruralité.

²⁹ *Les associations culturelles : état des lieux et typologie*, Jean-Philippe Rathle, Culture chiffres, DEPS, ministère de la culture, 2019.

16– Définir les éléments d’une étude d’impact prenant en compte une cohorte d’enfants dans la durée pour mesurer la portée des dispositifs dont ils ont pu ou non bénéficier.

Une représentation plus précise de l’impact des actions requiert un travail diachronique : seul un suivi de cohorte permettrait d’observer l’implantation durable de pratiques de lecture et leurs évolutions. Alors que les associations interviennent ponctuellement, et souvent sur des niveaux spécifiques (petite enfance, CM2, sixième, lycéens...) l’éducation nationale serait seule à même de contribuer à cette évaluation générale des effets produits. Dans cette perspective, les collaborations entre la DEPP et le DEPS offrirait des pistes de travail.

3.2.5. Faciliter l’engagement des associations dans les domaines de l’audiovisuel et des technologies numériques

17– Consolider avec les responsables de programmes de France Télévisions et de Radio France le partenariat engagé par le ministère de l’éducation nationale pour valoriser et relayer les actions en faveur du livre et de la lecture ; mieux diffuser l’information concernant les associations comme les ressources en ligne.

La création de Lumni³⁰ en novembre 2019, nouvelle plateforme unifiée d’accès à des ressources pour l’EAC, donne accès à des contenus variés de grande qualité et pourrait faire l’objet d’une information dédiée en direction des associations culturelles. Il serait également souhaitable que la lecture, la littérature de jeunesse, les actions développées sur le terrain par l’ensemble des acteurs concernés, notamment par les associations, soient davantage valorisées dans les programmes d’information générale et dans les émissions culturelles. À cet égard, le succès du concours « Si on lisait à voix haute » dans le cadre de La Grande Librairie indique que l’impact de la télévision demeure important : 140 000 collégiens et lycéens étaient inscrits en 2020.

18– Valoriser les initiatives prises par les associations durant la pandémie pour assurer le lien avec leur public cible en format numérique.

Il s’agirait d’engager un programme de recherche et de formation dédié à tous les médiateurs pour revisiter leurs usages à la lumière de ces expériences : rythme et temporalité des interventions, évaluation des actions par de nouveaux critères (participation, interventions, suggestions du public), travail sur le renouvellement des interactions hors médiations physiques et mise en place des moyens et des formations nécessaires pour une conception et une scénarisation adaptée à un public mobile et non captif. Ce travail d’inventaire et de recherche pourrait être confié à une ou plusieurs associations nationales. Il devrait prendre en compte les grandes disparités existantes en termes d’outils informatiques.

Conclusion

Les associations constituent bien un point d’appui majeur de la démocratisation culturelle : en 2013, la France en comptait 263 400 qui déclaraient avoir une activité culturelle. L’actualisation attendue des données sur lesquelles reposait cette estimation indiquera si ce mouvement s’est amplifié, ou si le bénévolat, majoritairement féminin dans les associations rencontrées par la mission, peine à se renouveler, dans un contexte sanitaire qui ne favorise guère le contact et l’échange.

Les associations à vocation nationale intervenant dans le domaine du livre et de la lecture à destination des jeunes publics sont en revanche peu nombreuses : une quinzaine sont soutenues financièrement par les deux ministères chargés de l’éducation nationale et de la culture, remplissant des missions diversifiées en s’appuyant sur des réseaux d’envergure inégale.

³⁰ Le document de présentation des deux ministères « Réussir le 100 % EAC, Feuille de route 2020-2021 » précise que les contenus sont « mis à disposition par tous les acteurs de l’audiovisuel public, France Télévisions, Arte, France Médias Monde, Radio France, TV5 Monde, l’INA. Pilotée par l’INA et France Télévisions, Lumni associe également les partenaires historiques de l’éducation (Ligue de l’enseignement, Canopé, Éduthèque). Avec un catalogue de plus de 10 000 programmes, Lumni propose une offre grand public avec des espaces sur connexion réservés aux professionnels de l’éducation. Trois espaces sont ainsi dédiés : - aux élèves et à leurs familles, qui peuvent compléter leurs cours avec des contenus s’adressant à tous les niveaux et pour tous les formats (vidéo, audio, jeux) ; - aux enseignants, qui disposent d’un catalogue de ressources expertisées leur permettant de préparer et d’illustrer leurs cours ; - aux animateurs : pour la première fois, une offre est proposée aux animateurs pour animer leurs ateliers et susciter le débat. Par une association inédite de tous les acteurs et par la mise en partage de contenus exigeants autant qu’adaptés aux évolutions de la société, l’audiovisuel public se dote ainsi d’un outil exceptionnel au service du numérique éducatif. »

L'analyse de données recueillies par la mission met en lumière, à l'inverse, le foisonnement des associations locales engagées dans le soutien au livre et à la lecture des jeunes, soutenues pour environ 300 d'entre elles par les services déconcentrés. Les territoires ont pris de multiples initiatives dans le domaine de la lecture, qui participent à l'éducation artistique et culturelle, prouvant que l'impérieuse nécessité de cette politique s'est largement imposée. La plupart des associations œuvrant au goût du livre et de la lecture chez les jeunes déploient leur action sans soutien de l'État, en s'appuyant sur l'engagement de leurs membres, avec l'aide des collectivités territoriales, en premier lieu des villes, et parfois de mécènes qui mesurent de manière directe et quotidienne sur le terrain l'impact de leur intervention.

La mission a pour sa part évalué l'effort des deux ministères à environ 9,2 M€, auxquels viennent s'ajouter les contributions directes en personnels du ministère chargé de l'éducation nationale.


Si les chiffres de pratique de la lecture des jeunes peuvent alerter, c'est aussi qu'ils peinent à prendre en compte les nouvelles pratiques culturelles d'une tranche d'âge qui a grandi avec le numérique, dans un contexte où s'échangent en permanence des images et des histoires. Certaines associations l'ont compris, qui ont intégré à leur réflexion, à leurs pratiques et à leur démarche d'évaluation cette dimension nouvelle, sachant que l'expérience d'une lecture continue demeure irremplaçable et ne saurait être assimilée à une circulation ou une navigation dans de l'écrit.

Les associations qui se sont ainsi donné pour objet d'encourager le goût du livre et de la lecture chez les jeunes, quel que soit leur mode opératoire, contribuent à relever un défi majeur : faire en sorte que le livre continue à alimenter des générations hyper-connectées et confrontées à de constantes sollicitations, pour développer leurs connaissances, leur donner accès au patrimoine culturel, conserver leurs capacités de concentration et d'analyse. Elles sont un maillon indispensable d'une chaîne qui, de la naissance à l'âge adulte, de la maternelle à l'université, s'efforce d'enseigner et de promouvoir une pratique dont dépendent la réussite scolaire et le bonheur d'une culture partagée.

Dans ce contexte, le soutien de l'État aux associations nationales est essentiel pour les trois catégories que l'on peut identifier : celles qui assurent veille et recherche, parce qu'elles sont indispensables pour nourrir la réflexion stratégique initiée par les deux ministères ; celles qui relaient les grands événements nationaux autour de la lecture, parce qu'ils ne pourraient pas sans elles se déployer sur le territoire national dans son intégralité ; celles qui ciblent des jeunes confrontés à des difficultés majeures, parce qu'elles contribuent à réduire l'échec scolaire et l'exclusion sociale. Ce soutien l'est également pour les associations qui se sont développées sur l'ensemble du territoire, avec l'appui des collectivités locales, qui participent au même objectif et avec lesquelles il peut partager ressources, formations et retours d'expérience.

Leur contribution à cette politique pourrait toutefois gagner en efficacité et en visibilité. Il incombe dès lors aux deux ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture de rationaliser et rendre plus cohérents et proches des territoires leurs dispositifs de soutien, de promouvoir davantage les partenariats entre les associations et l'ensemble des acteurs locaux, de faciliter l'engagement des associations dans les domaines de l'audiovisuel et des technologies numériques, de donner plus de lisibilité à leur politique de communication, et enfin de se doter d'outils d'évaluation et de pilotage plus rigoureux.

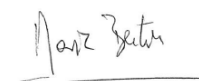
La crise sanitaire a conduit les associations à penser et mettre en œuvre de nouveaux modes de médiation. Aussi, il importe qu'une veille attentive des initiatives engagées pour promouvoir auprès des jeunes le livre sous toutes ses formes, et le goût de la lecture, alimente la réflexion stratégique des deux ministères qui les soutiennent afin de discerner et accompagner dans l'avenir les démarches les plus innovantes dans ce domaine majeur et singulier.



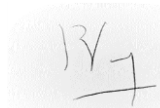
Françoise LEGENDRE



Olivier BARBARANT



Marie BERTIN



Benoît PAUMIER

Annexes

Annexe 1 : Lettre de saisine.....	51
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées ou auditionnées.....	53
Annexe 3 : Liste des sigles	58
Annexe 4 : Tableau récapitulatif de la typologie des actions des associations.....	60
Annexe 5 : Synthèse des données transmises par les DRAC sur leurs engagements financiers en faveur des associations intervenant dans le développement du goût de la lecture et du livre chez les jeunes	76
Annexe 6 : Enquête réalisée auprès des inspecteurs de Lettres du second degré	77

Lettre de saisine



Référence à rappeler :
TR/2020/D/23185/MBU

Paris, le **31 DEC. 2020**

Note à l'attention de

Madame Caroline PASCAL
Cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Madame Ann-José ARLLOT
Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles

Objet : Évaluation de la contribution des associations soutenues par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports au développement du goût du livre et de la lecture chez les jeunes publics.

Les politiques publiques en faveur de la lecture associent les secteurs de la culture et de l'éducation, au travers notamment des activités communes et coordonnées des établissements d'enseignement et des réseaux de lecture publique.

Les associations spécialisées dans le développement de la lecture dans les classes ou dans les médiathèques concourent à cette politique. Ces opérateurs, de dimension nationale ou locale, ont pour mission de familiariser le jeune public avec la fréquentation des œuvres écrites, par des méthodes propres, complémentaires de celles mises en œuvre dans les classes pour les apprentissages scolaires.

En dépit de relations anciennes et constantes entre l'État et ces structures, qui ont pu être formalisées par des conventions avec les deux ministères, ces associations n'ont pas fait jusqu'à présent l'objet d'une évaluation globale portant à la fois sur leurs objectifs, les méthodes, les moyens mis en œuvre, le soutien des pouvoirs publics, et l'impact de leurs actions.

Une telle évaluation apparaît d'autant plus nécessaire dans un contexte marqué par la baisse des pratiques de lecture, particulièrement chez les jeunes.

Aussi, vous dresserez un panorama des associations intervenant pour la promotion de la lecture. En particulier, vous préciserez leur rôle au regard des autres outils de politique publique, vous définirez une typologie de leurs interventions et vous tenterez d'établir un bilan consolidé des financements publics apportés à ces opérateurs.

1/2

Ministère de la Culture
3 rue de Valois 75001 Paris

Sachant que le périmètre de l'enquête portera sur les publics en âge scolaire (de la maternelle au lycée), et prendra en compte les différents temps de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaire), vous orienterez votre analyse sur les points suivants :

- la participation des associations à la mise en œuvre des préconisations des deux ministères, en particulier le travail avec les services déconcentrés de l'État, et l'insertion de leurs actions dans les événements et dispositifs nationaux portés par les ministères ;
- l'impact des actions des associations sur l'approche du livre, de la lecture et sur l'écriture par les enfants et les jeunes, en particulier le développement du goût pour la lecture ;
- l'articulation des interventions des associations avec le travail mené par les enseignants et les professionnels du livre et de la lecture ;
- la capacité à nouer des partenariats avec les acteurs locaux et leur insertion dans des écosystèmes éducatifs et culturels locaux ;
- la prise en compte des spécificités régionales, en particulier le déploiement des actions en territoires prioritaires (rural isolé, quartiers politique de la ville, outre-mer) ;
- la qualification et la formation des intervenants ;
- la valeur ajoutée apportée par la rencontre des enfants et des jeunes avec des auteurs, lorsque des associations y ont recours, et les modalités de rémunération de ces intervenants.

La direction générale de l'enseignement scolaire, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les rectorats, le secrétariat général du ministère de la Culture (directions régionales des affaires culturelles), la direction générale des médias et des industries culturelles, et la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, vous apporteront leur concours en tant que de besoin.

La remise des conclusions de cette mission est attendue dans un délai de trois mois à compter de la désignation des inspecteurs membres de la mission.



Thierry LEDROIT
Directeur du cabinet du Ministre
de l'Éducation nationale, de la Jeunesse
et des Sports



Sophie-Justine LIEBER
Directrice du cabinet de la Ministre
de la Culture

Liste des personnes rencontrées ou auditionnées

- **Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (administration centrale)**

Cabinet

- Marie Ameller, conseillère culture, mémoire, discours et projets éducatifs

Direction générale de l'enseignement scolaire

- Christelle Gautherot, sous-directrice des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires
- Pierre Laporte, adjoint à la sous-directrice

Direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective

- Thierry Rocher, directeur adjoint
- Meriam Bahroumi, responsable des panels

- **Ministère de la culture (administration centrale)**

Cabinet

- Emmanuelle Bensimon Weiler, conseillère médias, livre et industries culturelles

Direction générale des médias et des industries culturelles

- Jean-Baptiste Gourdin, directeur général
- Nicolas Georges, directeur chargé du livre et de la lecture
- Valérie Gaye, cheffe du département de la programmation, des réseaux et des territoires
- Charlotte de Kermel, cheffe du bureau des réseaux professionnels et de l'action territoriale
- Thierry Claerr, chef du bureau de la lecture publique
- Flore Pierson, cheffe du bureau de la création et de la diffusion du livre
- Marion Loire, chargée de mission jeunes publics, cohésion sociale, territoires
- Gaëlle Bebin, chargée de mission vie littéraire

Délégation générale à la transmission, aux territoires, et à la démocratie culturelle

- Noël Corbin, délégué général
- Isabelle Jacquot Martin, chargée de mission éducation artistique et culturelle
- Aurélie Lesous, chargée de mission éveil et éducation artistiques et culturels

Secrétariat général

- Loup Wolff, chef du département des études, de la prospective et des statistiques

- **Associations nationales**

ACCES

- Dominique Morel Manela, présidente
- Evelio Cabrejo-Parra, vice-président
- Marie Bonnafé, présidente d'honneur

AFEV

- Eunice Mangado Lunetta, directrice des programmes
- Marie Aumont, chargée de mission

Agence quand les Livres relient

- Dominique Rateau, présidente
- Leo Campagne Alavoine directrice

ATD Quart-Monde

- Isabelle Bouyer, déléguée nationale
- Béatrice Navajas, directrice administrative et financière
- Hélène Pillet-Will, responsable administrative et financière
- Chloe Herla, responsable des éditions
- Marie Aubinas et Assia Ribieras, coordinatrices « dynamique enfance »

Bruit de Lire (Goncourt des lycéens)

- Ingrid et Joël Lesueur, co-présidents
- Margaux Lefeuvre, chargée de projets

Centre de Promotion du livre de Jeunesse

- Sylvie Vassalo, directrice
- Pascaline Mangin, responsable du pôle publics et médiation
- Hugues Latron, responsable du développement

Coup de Pouce

- Nicole Notat, présidente
- Cécile Jehanno, directrice générale
- Céline Cuvelier, déléguée territoriale Île-de-France

Le Labo des Histoires

- Emmanuel Davidenkoff, président
- Thibault Lacarriere, délégué général

Lecture Jeunesse

- Marie-Christine Ferrandon, présidente
- Sonia de Leusse-Le Guillou, directrice
- Christine Mongenot, chargée de mission, membre du bureau de l'association

Le Printemps des poètes

- Ines Saidani, administratrice
- Sophie Nauleau, directrice artistique
- Céline Danion, chargée de mission éducation artistique et culturelle

Les Incorruptibles

- Sydney Habib, président
- Martine Jaffres, trésorière
- Marie-Laure Lerolle, directrice
- Alice Paul, chargée des animations
- Aurore Sciacca, chargée des publics spécifiques et du feuilleton
- Myriam Touche, chargée relations éditeurs et comités de sélection

Les Petits champions de la Lecture

- Antoine Gallimard, président
- Magali Fourmaintreaux, secrétaire générale

Ligue de l'enseignement

- Hélène Lacassagne, vice-présidente en charge de la culture
- Jean-Noël Matray, responsable du secteur culture
- Élise Gosselin, chargée de mission livre et lecture

Lire et Faire Lire

- Michèle Bauby-Malzac, présidente
- Laurent Piolatto, délégué général

Maisons des Écrivains et de la Littérature

- Jean-Yves Masson, président
- Sylvie Gouttebaron, directrice générale

Silence, on lit !

- Olivier Delahaye, vice-président
- Danièle Sallenave, présidente

• Autres institutions

Association des bibliothécaires de France

- Mina Bouland, présidente de la commission « Jeunesse »

Bibliothèque nationale de France

- Jacques Vidal-Naquet, directeur du centre national de la littérature jeunesse

Fédération interrégionale du Livre et de la lecture

- Delphine Henry, déléguée générale

Fondation Crédit Mutuel

- Frédéric Monot, délégué général

Syndicat de la librairie française

- Maya Flandin, vice-présidente, directrice de la librairie « Vivement dimanche »
- Guillaume Husson, délégué général

Syndicat national de l'édition

- Thierry Magnier, vice-président de la commission « Jeunesse »
- Tiphaine Duchenoy, chargée de mission

• Régions

Auvergne-Rhône-Alpes

- Académie de Clermont-Ferrand
- Agnès Barbier, déléguée académique aux arts et à la culture
- Laurence Augradenis, déléguée adjointe
- Michel Gailliard, inspecteur pédagogique régional lettres
- Dominique Jouannet, inspectrice de l'éducation nationale Lettres-histoire
- Académie de Lyon
- Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture
- Fabrice Mazzolini, délégué adjoint
- DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- Jacqueline Broll, directrice du pôle action culturelle et territoriale

- Bastien Colas, directeur du pôle création, médias et industries culturelles
- Marie Boyer, Nicolas Douez et Noëlle Drogat-Landré, conseillers livre et lecture
- Clotilde Deparday, conseillère territoriale
 - Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture
- Laurent Bonzon, directeur

Bourgogne Franche-Comté

- Région académique Bourgogne-Franche-Comté
- Éric Gady, délégué régional à l'éducation artistique et à l'action culturelle
- Stéphanie Barbier, directrice adjointe
- Gérard Oustric, chargé de mission lecture et écriture
 - DRAC Bourgogne Franche-Comté
- Olivier Rousset, directeur régional adjoint délégué
- Habiba Imaingpfen et Sylviane Jourdheuil, conseillères livre, lecture, archives et langue française
 - Agence régionale Livre et Lecture
- Marion Clamens, directrice

Centre-Val de Loire

- DRAC Centre-Val de Loire
- Brigitte Plancheneau, conseillère territoriale pour l'éducation artistique et culturelle
- Michèle Prévost, conseillère livre et lecture

Grand Est

- Académie de Reims
- Brigitte Thomas, inspectrice pédagogique régionale lettres
- Hakim Ait-Moureb, Armelle Alexandre, Sandra Baniere, Samuel Bourumeau, Christine Durand, professeurs

Île-de-France

- DRAC Île-de-France
- Carole Spada, directrice régionale adjointe
- Françoise Dekowski, Cécile Hauser de Bisschop, conseillères livre et lecture
 - Bibliothèques de Montreuil
- Fabrice Chambon, directeur

Normandie

- Académie de Caen
- Françoise Guitard, déléguée académique à l'action culturelle
 - Académie de Rouen
- François Virot, délégué académique à l'action culturelle
 - DRAC Normandie
- Benjamin Vallée, directeur adjoint délégué
- Idyl Bottois et Sabrina Le Bris, conseillères livre et lecture
 - Agence régionale du Livre Normandie
- Dominique Panchèvre, directeur
- Marion Cazy, chargée des projets événementiels
- Alexandra Picot, chargée de mission bibliothèques

- Ville du Havre, direction de la lecture publique et de l'accès à la connaissance
- Dominique Rouet, directeur
- Frédéric Blanc-Aubert, responsable du service médiation et connaissance des publics
- Ville de Maromme
- Clara Pitrou, directrice générale adjointe des services, en charge de l'éducation, de la culture, du sport et de la vie associative
- Marie Perrier, directrice de la médiathèque municipale
- Céline Patin, adjointe

Nouvelle-Aquitaine

- Académie de Poitiers
- Sophie Anxionnaz, inspectrice de l'éducation nationale, lettres-histoire-géographie
- Virginie Genet, Soline Goguet, Isabelle Laurendeau, Ludivine Ripoche, professeurs

Pays de la Loire

- Académie de Nantes
- Marie-Danièle Minier, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Provence-Alpes-Côte d'Azur

- DRAC
- Louis Burle, directeur régional adjoint

Liste des sigles

ABF : Association des bibliothécaires de France
 ACCES : Actions culturelles contre les exclusions et ségrégations
 ADAGE : application dédiée à la généralisation de l'EAC
 AFEV : Association de la fondation étudiante pour la ville
 AQLR : Agence quand les livres reliait
 ATD Quart Monde : Agir tous pour la dignité Quart monde
 BNF : Bibliothèque nationale de France
 CAF : Caisse d'allocations familiales
 CDLI : contrats départementaux lecture itinérance
 CHAé : classe à horaires aménagés écriture
 CLL : conseillers livre et lecture
 CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale
 CNL : centre national du livre
 CPLJ : centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis
 CTL : contrats territoire-lecture
 DAAC : délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
 DASEN : directeur académique des services de l'éducation nationale
 DG2TDC : délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
 DGLFLF : délégation générale à la langue française et aux langues de France
 DGMIC : direction générale des médias et des industries culturelles
 DEGSCO : direction générale de l'enseignement scolaire
 DEPP : direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
 DEPS : département des études, de la prospective et des statistiques
 DJSVA : direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative
 DRAC : direction régionale des affaires culturelles
 EAC : éducation artistique et culturelle
 EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 FDVA : fonds pour le développement de la vie associative
 FILL : Fédération interrégionale du livre et de la lecture
 FOL : Fédération des œuvres laïques
 HCEAC : Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle
 IA-IPR : inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
 IGEN : inspection générale de l'éducation nationale
 IEN : inspecteur de l'éducation nationale
 IEN ET-EG : inspecteur de l'éducation nationale des enseignements techniques et des enseignements généraux des lycées professionnels
 IGAC : inspection générale des affaires culturelles
 IGAENR : inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
 IGÉSR : inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
 MEL : Maison des écrivains et de la littérature
 MENJS : ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
 MESRI : ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
 PCL : Les Petits champions de la lecture
 PEAC : parcours d'éducation artistique et culturelle
 QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville

REP : réseaux d'éducation prioritaire

REP+ : réseau d'éducation prioritaire concentrant les difficultés

SLF : syndicat de la librairie française

SLL : service du livre et de la lecture

SNE : syndicat national de l'édition

Tableau récapitulatif de la typologie des actions des associations

Activité	Associations	Description	Analyse	remarques	Liens aux visées du BO n° 3 du 5 avril 2018 : "Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome"
Lecture à voix haute à de jeunes publics	Lire et faire lire (coordinateurs départementaux: Ligue de l'enseignement ou UNAF)	Des bénévoles de plus de 50 ans lisent pour de petits groupes d'enfants	importance de la recherche de lien intergénérationnel 700 000 enfants touchés par 20000 bénévoles 68 % interventions en écoles, dont 26 % en zones REP et REP+	Avis variables sur la qualité et les modalités des prestations par les bénévoles « Temps livre » : lecture au collège (très minoritaire), étude d'impact en 2018: conclusions positives sur le goût de la lecture, analyse des difficultés. Étude d'impact en cours, conclusions attendues juin 2022.	1. « L'entrée dans la lecture passe durant la petite enfance par l'écoute de texte lus par les adultes » ; 4 « Partager ses lectures : le plaisir de lire et de mieux comprendre »
	Agence quand les livres relient	Des bénévoles ou professionnels de structures adhérentes lisent des albums à des tout-petits dans des lieux très divers (crèches, PMI, foyers d'hébergement, bibliothèques...)	Partage de livres et lectures en tous lieux; mise en œuvre systématique de liens (formations, échanges) avec les professionnels des lieux d'intervention (sphère culturelle, sociale, éducative, thérapeutique, etc.) et les familles, observations et partages de pratiques.	importance du travail de réseau (202 membres dont 110 structures dans 12 régions, milieu urbain et rural) Étude en cours « Qu'est-ce que l'Agence quand les livres relient et à quoi sert-elle? » participation active à l'action « Premières page », « Partir en livre »	1. « L'entrée dans la lecture passe durant la petite enfance par l'écoute de texte lus par les adultes » ; 4 « Partager ses lectures : le plaisir de lire et de mieux comprendre »

Lecture à voix haute à de jeunes publics	AFEV	Mentorat par des étudiants bénévoles : accompagnement individuel vers la lecture (AVL) : lectures et échanges en direction d'enfants de dernière année de maternelle et de CP issus des quartiers populaires, repérés par les enseignants comme en potentielle fragilité, 2h / semaine hors temps scolaire : des étudiants en services civiques animent des bibliothèques centres documentaires (BCD) (ambassadeurs du livre en milieu scolaire) ;	Importance du lien entre étudiants engagés et quartiers ; AVL : mise en confiance, plaisir du partage, dialogue, familiarisation avec le langage et le livre, importance du lien avec les familles, intervention parfois à domicile. Lien systématiquement recherché avec la bibliothèque locale Ambassadeur du livre: milieu scolaire (uniquement en REP)	liens de l'AFEV avec l'Agence quand les livres relient, Lecture Jeunesse... Évaluation de l'impact en cours. Recherche-évaluation avec l'université Paris Nanterre et Paris Est en 2019 : « Le programme Ambassadeurs du Livre à Lyon, Des volontaires de l'AFEV en résidence dans les écoles »	1. « L'entrée dans la lecture durant la petite enfance passe par l'écoute de textes lus par les adultes » 4. « Partager ses lectures : le plaisir de lire et de mieux comprendre » ; « présence, partage et échange » du livre
	ATD Quart Monde	Des bénévoles (étudiants, retraités...) lisent des albums à des enfants dans le cadre de bibliothèques de rue ; 2020 : 66 bibliothèques de rue dont 77 % en QPV; enfants des tout-petits à 12 ans	Interventions dans les quartiers en grande difficulté, « là où personne ne va » ; libre choix des enfants (choix des livres, assister, écouter ou pas...) ; importance d'être vu par les familles, construction de la confiance dans la durée	Réflexion en cours pour adapter le dispositif en direction des adolescents Peu de présence en milieu rural Liens avec Lire et faire lire, CRILJ, AFEV Participation « Nuit de la lecture »	1. « L'entrée dans la lecture durant la petite enfance passe par l'écoute de textes lus par les adultes » 4. « Partager ses lectures : le plaisir de lire et de mieux comprendre »
	Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations	Des bénévoles ou professionnels de structures adhérentes lisent des albums à des tout-petits dans des lieux très divers (crèches, PMI, foyers d'hébergement, bibliothèques...)	Partage de livres et lectures en tous lieux; mise en œuvre systématique de liens (formations, échanges) avec les professionnels des lieux d'intervention (sphère culturelle, sociale, éducative, thérapeutique, etc.) et les familles, observations et partages de pratiques.		1. « L'entrée dans la lecture durant la petite enfance passe par l'écoute de textes lus par les adultes » 4. « Partager ses lectures : le plaisir de lire et de mieux comprendre »

<p>Lecture à voix haute par de jeunes publics</p>	<p>Les Petits champions de la lecture</p>	<p>Jeu-concours pour les classes de CM2 : sélection d'un enfant lecteur dans chaque classe, puis au niveau départemental, régional ; finale nationale. 2 000 classes participantes (101 départements), 21 % en zones d'éducation prioritaire</p>	<p>Transmettre le plaisir de la lecture par la pratique de l'oralité, dynamique collective, nombre de classes en constante augmentation. Ressources pédagogiques en ligne</p>	<p>Présidence A. Gallimard, association créée par le SNE Promotion de la littérature de jeunesse incarnée lors de la finale par la présence d'auteurs Classes de CM1 concernées à partir de 2021-2022 Lien avec la Nuit de la lecture.</p>	<p>4. « lecture régulière d'un texte devant un auditoire », « fluidité de la lecture », « récitation ou interprétation en public d'un texte littéraire mémorisé » pour « partager une œuvre avec les autres ». « améliorer l'articulation et le volume de la voix, varier les intonations, utiliser posture, regard, mimiques et gestuelle pour capter l'attention de l'auditoire » ; « La préparation de la prestation est un véritable travail de compréhension, qui peut être mené individuellement ou collectivement, afin de rechercher les effets à produire sur l'auditoire et d'améliorer l'expressivité de la lecture ou du jeu »</p>
<p>Prix littéraires décernés par de jeunes publics</p>	<p>Les Incorruptibles</p>	<p>500 000 enfants et jeunes votants en 2019 : une quarantaine de titres sélectionnés par 124 comités de sélection en régions (1 200 professionnels) parmi 500 titres proposés par une soixantaine d'éditeurs</p>	<p>90 % des participants sont des classes dont 70 % maternelles et primaires, rôle fort de l'engagement des enseignants dans l'ensemble du processus, dynamique collective, responsabilisation par un vote (kit de vote fourni). Ressources pédagogiques disponibles en ligne</p>	<p>Objectif : 1 million de votants Enquête en 2020 : 97 % des enseignants considèrent que le prix augmente l'envie de lire, 95 % qu'il incite à lire plus... partenariats : Lecture jeunesse, Lire et faire lire, Les Petits champions de la lecture. Attention portée à l'inclusion et aux publics non-voyants travail envisagé en direction des centres de loisirs Lien avec la Nuit de la lecture</p>	<p>3. « s'approprier les textes les plus longs » ; « choix » des ouvrages ; expression du « goût ».</p>

Prix littéraires décernés par de jeunes publics	Coup de pouce	Prix « Premières lectures » réservé aux enfants des clubs Lecture écriture (niveau CP) et des clubs Livres (CP-CE1) en fragilité (voir <i>infra</i> , parmi une sélection de 4 livres : découverte et lecture en clubs, (groupes 5 enfants) durant 4 semaines.	dialogue autour des livres, observation d'images, argumentation, confiance en soi.	Ce Prix s'inscrit dans les actions de prévention de l'échec scolaire que mène l'association	1. « L'entrée dans la lecture passe durant la petite enfance par l'écoute de texte lus par les adultes » ; 2. « Face à une œuvre ou un texte nouveau, les élèves apprennent à mener une première lecture d'ensemble » .4 « Partager ses lectures : le plaisir de lire et de mieux comprendre »
	Bruit de lire (Goncourt des lycéens)	Décerné par des lycéens à partir de la sélection du prix Goncourt (durée 3 mois) 6 jurys régionaux, délégation de 2 représentants au jury national. Établissements sélectionnés par la DGESCO (2 à 3 par académie, 50 classes en tout)	Classes de seconde, première, terminales, BTS... Tous les élèves ne lisent pas tous les livres, (en moyenne, la moitié); mobilisation importante des enseignants, impulsion pédagogique pour étudier les auteurs concernés importance de l'argumentaire, engagement des élèves, développement de la confiance et de l'aisance à l'oral et à l'écrit littérature pour adulte	FNAC partenaire: 6 exemplaires des 15 auteurs reçus par les classes, gestion des rencontres régionales dynamique collective, importance du « défi », fierté des élèves	3. « s'approprier les textes les plus longs » ; « choix » des ouvrages ; expression du « goût »; 4. « Partager ses lectures »

Rencontres avec des auteurs	La MEL	« L'ami littéraire » : rencontre d'auteurs en milieu scolaire. Une centaine d'auteurs engagés dans L'ami littéraire en 2019, 200 établissements, 11 000 élèves touchés	Tous niveaux de classes de l'école au lycée, conseil apporté aux enseignants sur choix des auteurs, auteurs édités par éditeurs généralistes ou éditeurs jeunesse, effet positif des rencontres souligné	Prise en charge de 50 % des frais et du volet administratif par la MEL; relations directes avec les établissements. bilan demandé aux écrivains et aux enseignants.	4. « {Les élèves} sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) »
		« D'un monument à l'autre : un site, un écrivain », rencontres auteurs avec scolaires et public		partenariat avec le centre des monuments nationaux	4. « {Les élèves} sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) »
	CPLJ	Rencontres dans le cadre du salon du livre et de la presse jeunesse, (classes, groupes, parents: action « Des livres à soi »), du parc d'attraction littéraire (accueils de loisirs)	Les rencontres s'intègrent dans le cadre ou en amont de l'événement (Salon, Partir en livre) ou d'action de proximité (« Des livres à soi »)		4. « {Les élèves} sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) »
	Les Incorruptibles	Les rencontres s'inscrivent dans le Prix des Incorruptibles (cf. <i>supra</i>)	environ 200 rencontres par an dans les classes, initiative des enseignants Toutes les régions touchées importance de la relation avec les auteurs soulignée	Prise en charge du volet administratif si souhaité; pas de contact avec les académies jusqu'à présent Participation Nuit de la lecture	4. « {Les élèves} sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) »
	Bruit de lire (Goncourt des lycéens)	Présence des auteurs en lice avec les jurés lors de 6 rencontres régionales	présence et échanges qui participent à l'engagement et l'enthousiasme des jurés		4. « {Les élèves} sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) »

Rencontre avec des auteurs	Les Petits champions de la lecture	Présence des auteurs sélectionnés lors de la finale du prix	élément fort de la cérémonie finale qui se déroule (hors temps de pandémie) dans un lieu parisien prestigieux		4. « {Les élèves} sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) »
Ateliers d'écriture	Le Labo des histoires	Ateliers d'écriture gratuits destinés aux jeunes de moins de 25 ans, intervenants auteurs ou professionnels formés en 2020 : 1 452 ateliers d'écriture, environ 15 000 participants (groupes d'environ 10 jeunes, dont 77 % entre 7 et 16 ans). 40 % en QPV, 30 % en REP, 15 % en territoires ruraux partenaires culturels (25 %), éducatifs (40 %), sociaux / santé / milieu carcéral... (25 %), maisons quartier, centres de loisirs (10 %)	importance soulignée que l'intervenant soit différent de l'enseignant ou médiateur habituel, relations et objectifs différents, expression personnelle des jeunes ... ressources pédagogiques en ligne.	Relations très variables avec DRAC, rectorats et acteurs dans les différents territoires... 12 antennes locales dont 3 outre-mer Rareté constatée des études concernant l'impact de l'écriture créative: travail de recherche sur le sujet envisagé par l'association en 2021 évaluation externe des méthodes employées en 2021 participation Nuit de la lecture, été culturel	1. « Les différentes activités d'écriture contribuent à consolider les compétences en lecture »
	CPLJ	classes de 5 ^{ème} et 4 ^{ème} dans le cadre de 4 parcours de « La Culture et l'Art au Collège » (Seine-Saint-Denis),			1. « Les différentes activités d'écriture contribuent à consolider les compétences en lecture »

<p>Ateliers d'écriture</p>	<p>Lecture Jeunesse</p>	<p>projets « Numook » : écriture collective par des adolescents d'un livre numérique avec conception de trame, illustration graphique ou sonore, enregistrement lecture à voix haute, valorisation : encadrement enseignants, bibliothécaires, intervenants variés</p>	<p>Objectif : modifier les représentations de la lecture et de l'écriture des adolescents. 2019 : 1 434 jeunes, 19 académies, 30 départements, 40 bibliothèques, 51 établissements scolaires, notamment en zones rurales, QPV « box » de ressources numériques fournis aux encadrants et aux participants, accompagnement des animateurs</p>	<p>effets bénéfiques observés sur l'expression écrite et orale : renforcement de la maîtrise de la langue française, prise de parole, notamment chez les adolescents les plus fragiles, développement de l'écriture d'invention et des compétences créatives associées, autonomisation des élèves. évaluations régulières pour évolution du dispositif</p>	<p>1. « Les différentes activités d'écriture contribuent à consolider les compétences en lecture »</p>
<p>Résidences d'auteurs, actions dans la durée avec auteurs, illustrateurs, etc.</p>	<p>MEL</p>	<p>Parcours « La Culture et l'Art au Collège » (Seine-Saint-Denis)</p>			<p>4. « {Les élèves} sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) »</p>
		<p>« Lectures pour tous – parcours littéraires en bibliothèque » (académie de Versailles - DRAC Île-de-France) en lien avec la BnF</p>	<p>ateliers de lecture, activités, visites, rencontres, etc. autour d'un corpus littéraire thématique choisi par enseignants et bibliothécaires 4 lycées, 4 collèges en 2019</p>	<p>base de données des résidences tenue par la MEL, conseil aux auteurs et aux structures cherchant à monter une résidence</p>	<p>4. « {Les élèves} sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) »</p>

<p>Résidences d'auteurs, actions dans la durée avec auteurs, illustrateurs, etc.</p>	<p>Les Incorruptibles</p>	<p>« Le feuilleton » : relation suivie durant 12 semaines entre une classe et un auteur en cours d'écriture (correspondance avec l'auteur, rencontres)</p>	<p>objectif : découvrir le processus de création et d'écriture</p>	<p>éléments très positifs : inscrire cette action dans la durée, lien lecture-écriture (correspondance)</p>	<p>1. « L'entrée dans la lecture durant la petite enfance passe par l'écoute de textes lus par les adultes » 4. « Partager ses lectures : le plaisir de lire et de mieux comprendre » ; « présence, partage et échange » du livre etc.</p>
<p>Évènements (salons, festivals, cérémonies festives...)</p>	<p>CPLJ</p>	<p>Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis (Montreuil) : présence de 350 éditeurs (dont 50 éditeurs internationaux), 180 000 visiteurs en 2019 (fréquentation en augmentation), dont 32 000 en groupes (classes, centres de loisirs etc.) ; 300 auteurs dans la programmation culturelle. Expositions, 540 propositions programmées (lectures, performances, conférences...) 44 000 participants temps fort interprofessionnel, formation</p>	<p>public familial, largement originaire de Seine-Saint-Denis, dont un public peu présent en librairie ou bibliothèque... Élargissement de l'échantillon d'âges en 2019 »: plus de bébés et de jeunes enfants, plus d'adolescents et de jeunes adultes - 892 classes soit 21 025 scolaires accompagnés de 2 351 enseignants - 96 groupes d'accueils de loisirs soit 1 716 jeunes accompagnés de 203 animateurs - 20 groupes de structures médico-sociales soit 175 jeunes en situation de handicaps accompagnés de 58 éducateurs - 118 groupes de centres sociaux ou associations, représentant 3 197 jeunes et familles</p>	<p>18 000 chèques lire (6 500 collégiens du 93 selon un fléchage prioritaire : REP+ / Ulis / SEGPA / UPE2A / Toutes les classes de 6e / EAC) temps fort de l'action « Des livres à soi » rencontres en amont du salon classes / éditeurs, classes / auteurs</p>	<p>4. « Les enseignants organisent et encouragent la circulation des livres. Ils associent, quand c'est possible, les élèves à la gestion du prêt des livres et à l'acquisition de nouveaux ouvrages ». « {Les élèves} sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) »</p>

Évènements (salons, festivals, cérémonies festives...)	CPLJ	Parc d'attraction littéraire (Partir en livre), La Courneuve : lectures, jeux, rencontres avec auteurs et illustrateurs, ateliers. 2019 : 15 398 visiteurs dont 52 % d'enfants et professionnels venus en groupe (2/3 du 93, 1/3 d'Île-de-France) : 5 323 d'accueils de loisirs ; 2 250 d'associations, champs social et groupes familiaux ; 215 de structures médicosociales et handicap ; 212 de classes ouvertes.	grande attention portée à un public populaire pour une part très peu familier des librairies, bibliothèques, de la lecture...	importance de l'inscription du livre et de la lecture dans des temps de loisirs CPLJ opérateur du CNL pour Partir en livres	4. « {Les élèves} sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) »
	Les Petits champions de la lecture	Cérémonie finale nationale : les gagnants des groupes régionaux, lieu prestigieux	valeur de reconnaissance / récompense, participe au plaisir de la participation	La mise en œuvre d'un concours doit s'accompagner du souci de ceux qui ne sont pas les plus performants.	4. « La lecture régulière d'un texte devant un auditoire, la récitation ou l'interprétation en public d'un texte littéraire mémorisé permet de partager une œuvre avec les autres. Les élèves apprennent peu à peu à améliorer leur articulation et le volume de leur voix, à varier les intonations, à utiliser posture, regard, mimiques et gestuelle pour capter l'attention de l'auditoire »

	Bruit de lire (Goncourt des lycéens)	Cérémonie remise de prix en présence des académiciens Goncourt	valeur de reconnaissance / récompense, participe au plaisir de la participation		4. « {Les élèves} sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture (écrivains, éditeurs, illustrateurs, libraires, etc.) »
Interventions pour jeunes publics éloignés, empêchés ou fragiles (médiations, diffusion de livres)	ATD Quart Monde	Bibliothèques de rue : voir <i>supra</i>			4. « [Les élèves] sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture. habitudes, des réflexes, une proximité, particulièrement pour les enfants dont les familles sont éloignées de la culture de l'écrit »
	CPLJ	Parc d'attraction littéraire (Partir en livre) : opération « À chacun son livre »(partenariat avec 43 éditeurs jeunesse) : 10 087 livres offerts aux jeunes visiteurs du Parc. - travail spécifique en direction des publics les plus éloignés. - 2 500 bénéficiaires considérés comme public empêché (groupes issus du champ social et santé / handicap) dont des groupes de primo-arrivants.		très intéressant caractère innovant et expérimental des actions importance d'inscrire le livre et la lecture dans les temps non scolaires, des temps de loisirs	4. "[Les élèves] sont familiarisés avec les usages, les lieux et les acteurs du livre et de la lecture . habitudes, des réflexes, une proximité, particulièrement pour les enfants dont les familles sont éloignées de la culture de l'écrit"

Interventions pour jeunes publics éloignés, empêchés ou fragiles (médiations, diffusion de livres)	CPLJ	« Looping », robot à intelligence artificielle pour accompagner la lecture de publics en difficulté (peu autonomes en lecture, autistes, allophones, handicap), testé en 2019 dans le cadre du salon, intégré dans 10 ateliers expérimentaux d'EAC en 2020 auprès d'enfants en grande difficulté d'accès à la lecture ou en situation de handicap.		action innovante, à suivre	
	CPLJ	« Des livres à soi » : médiation littérature de jeunesse à destination de parents éloignés du livre : objectif : installer régulièrement des temps de lecture partagés à la maison. Parcours de formation proposé aux parents même très éloignés de pratiques de lecture, sorties en bibliothèques, librairies et Salons du livre, constitution de bibliothèques familiales	importance de l'action ciblée sur 75 quartiers (politique de la ville), 10 régions, 1 522 bénéficiaires (dont 52% dans le champ social) et adaptée, inscrite dans un temps long permettant une véritable appropriation; importance de la transversalité à l'échelle d'un quartier, associant diverses structures et cultures professionnelles	Implication de parents qui deviennent eux-mêmes ambassadeurs du dispositif Création d'un brevet d'aptitude à la médiation littéraire, mention "Des livres à soi".	1. L'entrée dans la lecture passe par l'écoute de textes lus par les adultes. 4. "Il s'agit de créer des habitudes, des réflexes, une proximité, particulièrement pour les enfants dont les familles sont éloignées de la culture de l'écrit".
	AFEV	Accompagnement individuel vers la lecture	voir <i>supra</i>		

<p>Interventions pour jeunes publics éloignés, empêchés ou fragiles (médiations, diffusion de livres)</p>	<p>Lire et faire lire</p>	<p>Diffusion de livres : « Sacs de pages » : 2 910 livres de 26 maisons d'édition jeunesse envoyés dans 333 accueils de loisirs. « Je lis la science » : 205 sacs de quatre livres (Fête de la Science).</p>			<p>4. "Les enseignants organisent et encouragent la circulation de livres"; "Il s'agit de créer des habitudes, des réflexes, une proximité, particulièrement pour les enfants dont les familles sont éloignées de la culture de l'écrit</p>
--	---------------------------	--	--	--	---

<p>Interventions pour jeunes publics éloignés, empêchés ou fragiles (médiations, diffusion de livres)</p>	<p>Coup de pouce</p>	<p>Clubs Clé (CP) : 5 814 enfants et leurs parents, 1 149 clubs (49,5 % (tous programmes confondus) implantés dans des écoles en REP ou REP+). Partenariats avec les collectivités et les enseignants qui repèrent les enfants en fragilité. Diversité de types d'écrits abordés (récit, recette, poésie, etc.). À chaque séance, lecture partagée d'un livre, échanges, etc. Accompagnement systématique à la pratique de la bibliothèque locale. Abonnement des enfants à une revue pour enfants. Clubs CLI(CP et CE1) depuis 2018 : lecture d'albums, partenariat avec les bibliothèques locales, appropriation individuelle de la lecture, lecture à voix haute... 86 clubs / 15 villes</p>	<p>Objectif : favoriser l'apprentissage de la lecture et de l'écriture des enfants de CP en risque de décrochage. Très petits groupes de 5 enfants, importance de la mise en confiance avec l'animateur. Importance de la durée et la régularité de l'action (1 h 30, 4 soirs par semaine après la classe, de novembre à juin.)</p>	<p>importance du lien avec les parents projet d'élaboration d'un protocole d'évaluation externe des compétences psychosociales des enfants des clubs avec le laboratoire CHART de l'Université de Paris 10.</p>	<p>1. "L'entrée dans la lecture durant la petite enfance passe par l'écoute de textes lus par les adultes" 4. "Partager ses lectures : 1 plaisir de lire et de mieux comprendre"; "présence, partage et échange" du livre</p>
--	----------------------	---	---	---	---

	Bibliothèque sans frontière	Outils et dispositifs permettant la proposition de livres et ressources électroniques auprès de publics éloignés (<i>Ideas box</i>) : quartiers dépourvus de bibliothèques, migrants...			
	Les Incorruptibles	Réédition de livres sélectionnés pour une vente à moindre coût	Les livres sélectionnés pour le prix font l'objet d'une réédition, dans le respect de la loi, permettant la vente de livres à moindre coût, facilitant l'accès pour les établissements participants	Les livres sélectionnés engendrent de nombreuses ventes, dans l'édition originale, en librairies. Certains libraires participent aux comités de sélection ou les accueillent dans leurs locaux	
Évolution des pratiques professionnelles (recherche,	Lecture Jeunesse	Observatoire de la lecture des adolescents : séminaires de travail, colloque annuel, publications numériques, nombreuses enquêtes	actions de recherche et de terrain en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels (lecture publique, ministères, acteurs de la culture et de l'éducation nationale) associatifs (ANLCL, CPLJ, Les Incorruptibles, l'AFEV, Lire et Faire Lire, etc.), le monde de la recherche (Université de Cergy-Pontoise, etc.), et de l'édition pour la jeunesse. rôle de formation de l'ensemble des acteurs très important et interprofessionnel	thématiques de séminaires, colloques et enquêtes très utiles à tous les acteurs concernés par la lecture et les publics adolescents développement des actions réfléchies, souci de l'évaluation permanente une extension de son domaine vers les publics un peu plus jeunes pourrait être utile?	

colloques, formation...)	Agence quand les livres relient	Journées d'étude en partenariat avec les structures adhérentes au réseau, journées de réunion des adhérents (bibliothèques, structures d'accueil de petite enfance, personnel médical, etc.)		intérêt du réseau (régional, national) créé en 2004 et de l'interprofession	
	Actions Culturelles Contre les Exclusions et les Ségrégations (ACCES)	séminaires d'étude recherches actions : directement liées à l'observation des actions de lecture et partages d'albums avec les tout-petits, les professionnels (petite enfance, bibliothèques...) et les familles	association à l'origine des actions en direction des tout-petits en France dans les années 1980, réseau national, liens avec chercheurs		
Évolution des pratiques professionnelles (recherche, colloques, formation...)	Centre de recherche et d'information sur la littérature pour la jeunesse (CRILJ)	Journées de formation, colloque tous les deux ans autour de la littérature pour l'enfance et la jeunesse (professionnels du livre, chercheurs...) publication des cahiers du CRILJ, interventions, conférences dans des salons...	objectif: recherche et meilleure connaissance de la littérature de jeunesse	partenariat avec l'université d'Artois	

	CPLJ	<p>École du livre de jeunesse : formation de médiateurs de l'enfance et du livre, « lieu de formation, de diffusion et d'expérimentation ». Différents stages de sensibilisation. 3 000 personnes formées en 2019 (dont 1/3 en Seine-Saint-Denis)</p>	<p>Interprofession recherchée (métiers du livre, champ social, animation, enseignants...) des brevets d'aptitude à la médiation littéraire valident les acquis niveau par niveau.</p>	<p>complémentarité avec l'offre du CNLJ</p>	
		<p>« Kibookin » site de conseil en littérature de jeunesse, appuyé sur les comités de sélection du salon.</p>			

Synthèse des données transmises par les DRAC sur leurs engagements financiers en faveur des associations intervenant dans le développement du goût de la lecture et du livre chez les jeunes (année 2020)

DRAC/ associations	Associations locales spécialisées lecture pour les jeunes		Associations locales à objet plus général		Associations nationales		Total		Agences régionales livre et lecture (K€)	Assoc. Professionnelles (K€)
	subventions (en K€)	Nombre d'associations	subventions (en K€)	Nombre d'associations	subventions (en K€)	Nombre de subventions	subventions (en K€)	Nombre		
Auvergne-Rhône-Alpes	0	0	291	31	47	2	338	36	80	
Bourgogne-Franche-Comté	55	8	57	9	0	0	112	17	39	
Bretagne	0	0	29	9	16	2	45	11		
Centre-Val de Loire	41	2	159	16	0	0	200	18	50	
Grand Est	33	1	395	30	21	5	449	36	79	26
Hauts-de-France	68	4	173	12	15	1	256	17		20
Île-de-France	18	3	451	20	685	4	1 154	27		17
Normandie	32	6	177	30	2	1	211	37	54	22
Nouvelle-Aquitaine	67	6	199	23	12	2	278	31	49	39
Occitanie	59	7	185	25	11	4	285	36		
Pays de la Loire	0	0	118	21	2	1	120	22		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	67	3	528	23	50	3	645	29		
Corse	0	0	14	2	0	0	14	2		
Guadeloupe	0	0	26	2	0	0	26	2		
Guyane	0	0	38	5	0	0	38	5		
Réunion	0	0	138	13	20	1	158	14		149
TOTAL	440	40	2 978	271	881	26	4 299	337		

Enquête réalisée auprès des inspecteurs de Lettres du second degré

Une enquête numérique a été lancée par la mission auprès des équipes des IA-IPR de lettres et IEN ET-EG de lettres-histoire, régulièrement associés aux projets concernant le livre et la lecture, dans l'ensemble des académies. Sous forme libre, et avec la volonté de recueillir des réactions assez spontanées, elle demandait aux inspecteurs, soit séparément, soit par équipe, d'indiquer :

- quels étaient spontanément les partenaires qu'ils pourraient désigner pour les actions portant sur le livre et le goût de la lecture ;
- quelles remarques pouvaient être données sur les intérêts et limites des actions qu'ils accompagnaient.

En dépit des délais très courts imposés et de la situation sanitaire occupant les intéressés à d'autres urgences, 18 académies ont répondu pour ce qui concerne les IA-IPR, métropolitaines et ultramarines (Besançon, Dijon, Orléans-Tours, Strasbourg, Limoges, Versailles, Nancy-Metz, Reims, Aix-Marseille, Normandie, Paris, Montpellier, Lyon, Nouvelle-Calédonie, Poitiers, Martinique, Guyane, Polynésie) ainsi que 9 académies pour la voie professionnelle (Limoges, Créteil, Paris, Bordeaux, Rouen, Reims, Montpellier, Poitiers, Orléans-Tours).

La forme et le format variables des réponses offrent un observatoire et une analyse certes limités au second degré, et au regard d'une discipline (l'enseignement du français) à quoi les actions en faveur du livre et de la lecture ne se réduisent pas, mais dont les professeurs occupent une place considérable dans la plupart des projets et actions.

De nombreux éléments de convergence entre les témoignages remontant de territoires divers peuvent être synthétisés comme suit.

Le rôle des associations est constamment mentionné, avec certaines récurrences pour les projets nationaux, mais les noms d'associations locales sont présents au moins à égalité, ce qui traduit la richesse des partenariats et l'importance des actions de terrain.

Les concours et prix littéraires nationaux et régionaux sont massivement présents parmi les actions, dont les inspecteurs et inspectrices soulignent l'utilité pour impulser des démarches, mais dont ils saluent aussi les retombées en matière d'adaptation (déclinaison locale, proposition d'une cérémonie dans le territoire, fédération d'actions distinctes qui viennent alimenter un projet porté dans le territoire...) :

« Les opérations portées par les associations nationales à déclinaison locale jouent un rôle majeur. C'est notamment le cas de Lire et faire lire qui s'est développée sur l'ensemble de l'académie. Mais nos établissements bénéficient aussi des actions menées par des associations locales dynamiques – comme l'Association de développement culturel (ADeC) dans le Pays de Montbéliard – qui ont créé des salons du livre et permettent la rencontre avec des auteurs. Il y a également les différents appels à projets (propres aux DSDEN ou en partenariat avec les collectivités et la DRAC) qui permettent aux établissements d'accueillir des auteurs.

Au plan local, je me permets de dire quelques mots d'une action désormais historique pour les Bisontins : le Livre Élu. Initié par la DSDEN du Doubs en 1996, il est devenu académique en 2015. Ses principaux objectifs : pratiques de la lecture, de l'écriture, de l'oral, du numérique ; culture littéraire et artistique ; interdisciplinarité ; citoyenneté. Les classes participantes réalisent des comptes-rendus de lecture sous toutes les formes (écrite, orale, plastique, numérique). Une sélection d'ouvrages (de la maternelle au lycée) permet aux établissements de se doter d'un fonds de livres. Dans le cadre du Quart d'heure lecture, le Livre Élu est un atout pour son organisation et la qualité des ouvrages mis à disposition » (Académie de Besançon).

Pour les inspecteurs disciplinaires, la pleine lisibilité des actions menées demeure en souffrance et dépend grandement de la solidité et de la régularité des relations entre les DAAC et les collègues d'inspecteurs ; l'outil Adage, dont la généralisation est désormais lancée, n'apparaît pas encore comme permettant aux

professeurs d'accéder à des informations, ni aux inspecteurs d'accompagner des projets, même s'il leur permet de disposer d'un répertoire d'actions menées ou en cours de réalisation :

« De façon diffuse et hors circuits officiels, de nombreuses actions sont réalisées par les enseignants, qui nous parviennent lors des déplacements (devenus trop rares) en établissement : actions avec les médiathèques locales ou encore des projets de lecture à voix haute des filières ASSP en partenariat avec des classes de maternelle / primaire ou en EHPAD des communes... » (Académie de Reims).

La collaboration entre l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire et la mise en cohérence des actions menées au fil de la scolarité d'un élève, demanderaient également à être consolidées :

« Nous avons un point faible et une considérable zone de progression : l'interdegré. En complément du Plan Français (orientation nationale), il semble nécessaire de travailler l'articulation entre les actions partenariales relevant de l'EAC, les objectifs disciplinaires, ceux portés par les IA-IPR EVS en matière de lecture » (Académie de Versailles).

Les réponses témoignent aussi des inégalités territoriales, soit entre les académies, soit au sein des territoires, que le partenariat avec les associations ou les ressources locales ne parvient pas seul à combler compte tenu de la richesse ou de la faiblesse des infrastructures culturelles, ou de l'éloignement des centres :

« Dans notre communauté d'outremer éloignée et dotée d'une autonomie, le Centre de lecture, structure dépendant du Pays, fait preuve de dynamisme et d'inventivité mais plus particulièrement en lien avec le premier degré (le fonds est très orienté vers les premiers cycles).

Hormis cela, il existe une association de bénévoles souvent retraités de l'EN, Polynélivres, qui organise quelques actions en faveur de la lecture. Mais son impact reste marginal.

À l'initiative des maisons d'édition locales, dont la plus importante est Au Vent des îles, est organisé une fois par an en temps normal à Papeete un salon du livre porteur de nombreuses actions pédagogiques sur une semaine et très suivi par les enseignants, ce type d'opportunités étant rare. Des auteurs métropolitains sont souvent conviés » (Académie de Polynésie).

Concernant l'évaluation :

Tous les inspecteurs et toutes les inspectrices insistent sur la pertinence des actions menées et de la pédagogie qu'elles mettent en œuvre, et sur la nécessité de garantir un renouvellement des projets et de ne pas se satisfaire des seules équipes régulièrement mobilisées :

« Ces opérations sont de véritables catalyseurs de lecture, capables d'emporter les élèves et de leur faire réaliser des exploits. On observe souvent un effet indéniable de contagion. Le défi et l'émulation jouent pleinement leur rôle pour inciter à la découverte et encourager à poursuivre une lecture même ardue. Elles donnent aussi accès à des types de livres qui resteraient sans doute en dehors des classes sans elles : littérature jeunesse inventive, parutions récentes, genres littéraires peu présents dans les programmes. Elles permettent donc aux professeurs de renouveler le corpus et aux élèves, de découvrir un auteur ou un domaine qui sera une porte d'entrée, un accès vers d'autres ouvrages plus exigeants. Enfin ces opérations sont des occasions de développer son esprit critique et de s'exercer à énoncer un avis sur un livre, une intrigue, un personnage ou une écriture.

Une difficulté consiste à éviter l'essoufflement et à parvenir à renouveler les activités proposées aux élèves. Pour obtenir leur engagement, professeurs et documentalistes déploient beaucoup d'énergie et les bonnes volontés s'étiolent au fil des années » (Académie de Nancy-Metz).

Enfin, les inspecteurs déplorent très majoritairement les difficultés à suivre le parcours des élèves ayant bénéficié d'actions culturelles en faveur du goût et de la lecture, et à articuler dans leur pilotage pédagogique le travail impulsé par les actions EAC et la conduite des travaux réclamés dans l'enseignement disciplinaire :

« Mot-valise ou mot-écran, la lecture est devenue l'affaire de tous – très bien – mais une clarification est indispensable sur les missions et les expertises de chacun dans ce champ du livre et de la lecture. Le B.O. spécial n° 3 du 26 avril 2018, en dessinant les éléments du "parcours d'un lecteur autonome" donnait des pistes intéressantes » (Académie de Besançon).

« Généralement, ce sont des actions intéressantes. Ce qui est moins clair c'est la manière dont les enseignants articulent ces actions avec les programmes, comme c'est souvent le cas en LP. Mais, là aussi, il faudrait pouvoir avoir connaissance de l'engagement dans ces actions et voir comment les suivre ». (Académie de Poitiers).

« Cependant, l'analyse de la rentabilité pédagogique et de l'incidence réelle sur les progrès en autonomie de lecture des élèves, à long terme, reste à faire » (Académie de Paris).